

**Commission d'enquête sur les  
actions des responsables  
canadiens relativement à Maher  
Arar**

**Commission of Inquiry into the  
Actions of Canadian Officials in  
Relation to Maher Arar**

**Audience publique**

**Public Hearing**

**Commissaire**

**L'Honorable juge /  
The Honourable Justice  
Dennis R. O'Connor**

**Commissioner**

**Tenue à :**

**Salon Algonquin  
Ancien hôtel de ville  
111, Promenade Sussex  
Ottawa (Ontario)**

**le mardi 31 mai 2005**

**Held at:**

**Algonquin Room  
Old City Hall  
111 Sussex Drive  
Ottawa, Ontario**

**Tuesday, May 31, 2005**

**COMPARUTIONS / APPEARANCES**

**Me Paul Cavalluzzo  
Me Marc David**

**Avocats de la Commission**

**Me Ronald G. Atkey**

*Amicus curiae*

**Me Lorne Waldman  
Me Marlys Edwardh  
Me Breese Davies  
Me Brena Parnes**

**Avocats de Maher Arar**

**Me Barbara A. McIsaac, c.r.  
Me Colin Baxter  
Me Simon Fothergill  
Me Gregory S. Tzemenakis  
Me Helen J. Gray**

**Procureur général du Canada**

**Me Lori Sterling  
Me Darrell Kloeze  
Me Leslie McIntosh**

**Ministère du Procureur général/  
Police provinciale de l'Ontario**

**Me Faisal Joseph**

**Congrès islamique canadien**

**Me Marie Henein  
Me Hussein Amery**

**Conseil national des relations canado-arabes**

**Me Steven Shrybman**

**Congrès du travail du Canada/Conseil des  
Canadiens et Institut Polaris**

**Me Emelio Binavince**

**Conseil de revendication des droits des minorités**

**Me Joe Arvay**

**The British Columbia Civil  
Liberties Association**

**COMPARUTIONS / APPEARANCES**

<b>Me Kevin Woodall</b>	<b>Commission internationale de juristes / Redress Trust / Association pour la prévention de la torture / Organisation mondiale contre la torture</b>
<b>Colonel Me Michel W. Drapeau</b>	<b>The Muslim Community Council of Ottawa-Gatineau</b>
<b>Me David Matas</b>	<b>International Campaign Against Torture</b>
<b>Me Barbara Olshansky</b>	<b>Centre for Constitutional Rights</b>
<b>Me Riad Saloojee Me Khalid Baksh</b>	<b>Conseil canadien des relations américano-islamiques</b>
<b>Me Mel Green</b>	<b>Fédération canado-arabe</b>
<b>Me Amina Sherazee</b>	<b>Muslim Canadian Congress</b>
<b>Me Sylvie Roussel</b>	<b>Avocate de Maureen Girvan</b>
<b>Me Catherine Beagan Flood</b>	<b>Avocate du greffier parlementaire</b>

**TABLE DES MATIÈRES / TABLE OF CONTENTS**

	<b>Page</b>
<b>ASSERMENTÉ : John Manley</b>	<b>4333</b>
<b>Interrogatoire par Me David</b>	<b>4334</b>
<b>Interrogatoire par Me Waldman</b>	<b>4410</b>
<b>Interrogatoire par Me McIsaac</b>	<b>4453</b>
<b>ASSERMENTÉE : Marlene Ann Catterall</b>	<b>4462</b>
<b>Interrogatoire par Me David</b>	<b>4462</b>

**PIÈCES JUSTIFICATIVES / LIST OF EXHIBITS**

<b>No</b>	<b>Description</b>	<b>Page</b>
P-111	Curriculum vitae de John Manley	4334
P-112	Recueil de sept documents	4410
P-113	Curriculum vitae de Marlene Catterall	4462

1 Ottawa (Ontario) / Ottawa, Ontario

2 --- L'audience débute le mardi 31 mai 2005 à  
3 9 h 00 / Upon commencing on Tuesday, May 31, 2005  
4 at 9:00 a.m.

5 LE GREFFIER : Veuillez vous  
6 asseoir. Please be seated.

7 LE COMMISSAIRE : Bonjour,  
8 Monsieur Manley.

9 M. MANLEY : Bonjour.

10 Me DAVID : Bonjour, Monsieur le  
11 Commissaire.

12 Nous avons avec nous John Manley,  
13 qui témoignera ce matin.

14 Voulez-vous être assermenté ou  
15 faire une déclaration solennelle, Monsieur Manley?

16 M. MANLEY : Je vais prêter  
17 serment.

18 LE COMMISSAIRE : Je vais  
19 l'assermenter.

20 ASSERMENTÉ : JOHN MANLEY

21 LE COMMISSAIRE : Votre nom au  
22 complet?

23 M. MANLEY : John Manley.

24 LE COMMISSAIRE : Merci. Vous  
25 pouvez vous asseoir.

1 INTERROGATOIRE

2 Me DAVID : Premièrement, merci  
3 d'avoir pris le temps de venir témoigner devant la  
4 Commission, Monsieur Manley. Votre collègue,  
5 Me McIsaac, a laissé entendre que vous feriez  
6 preuve de souplesse pour ce qui est de votre taux  
7 horaire ce mois-ci; alors, merci.

8 --- Rires / Laughter

9 Me DAVID : J'aimerais tout d'abord  
10 présenter votre curriculum vitae à titre de pièce,  
11 et le parcourir brièvement avec vous.

12 LE COMMISSAIRE : Ce sera la  
13 pièce 111.

14 Me DAVID : Merci.

15 PIÈCE N<sup>o</sup> P-111 :  
16 Curriculum vitae de  
17 John Manley

18 Me DAVID : À la vue de votre CV,  
19 Monsieur Manley, il est évident que vous jouissez  
20 d'une vaste expérience politique. D'après ce que  
21 je vois, selon mes calculs, je crois que vous avez  
22 exercé les fonctions de ministre responsable de  
23 huit portefeuilles différents, et je vais  
24 brièvement parcourir ces diverses fonctions avec  
25 vous.

1                                   Premièrement, c'est en 1988 que  
2                   vous avez pour la première fois été élu au  
3                   parlement?

4                                   M. MANLEY : C'est exact.

5                                   Me DAVID : Vous étiez ministre de  
6                   l'Industrie, de 1993 à 2000. Vous avez également  
7                   été ministre responsable de l'Agence de promotion  
8                   économique du Canada atlantique, ministre de  
9                   Développement économique de l'Ouest, ministre  
10                  responsable de l'Agence de développement  
11                  économique du Canada pour les régions du Québec,  
12                  de 1996 à 2000?

13                                  M. MANLEY : C'est exact.

14                                  Me DAVID : Vous avez ensuite  
15                  occupé un poste supérieur à titre de ministre des  
16                  Affaires étrangères à partir de 2000, et ce serait  
17                  d'octobre 2000 à janvier 2002, n'est-ce pas?

18                                  M. MANLEY : C'est exact.

19                                  Me DAVID : Et quelques jours ou  
20                  quelques semaines après les attaques du  
21                  11 septembre, vous êtes devenu président d'un  
22                  nouveau comité ministériel spécial qu'on appelait  
23                  le Comité sur la sécurité publique et  
24                  l'antiterrorisme?

25                                  M. MANLEY : Oui.



1 Me DAVID : Et c'est un poste que  
2 vous avez occupé jusqu'en décembre 2003?

3 M. MANLEY : Oui.

4 Me DAVID : Alors, vous avez occupé  
5 ce poste pendant quelque 26 mois.

6 En janvier 2002, le premier  
7 ministre vous a nommé vice-premier ministre du  
8 Canada, et vous avez exercé ces fonctions jusqu'en  
9 décembre 2003?

10 M. MANLEY : C'est exact.

11 Me DAVID : Et pendant que vous  
12 étiez vice-premier ministre du Canada, vous  
13 exerciez également les fonctions de ministre  
14 responsable de l'Ontario, de ministre de  
15 l'Infrastructure et des Sociétés d'État, et de  
16 président des comités du Cabinet chargés de  
17 l'union économique et de l'union sociale?

18 M. MANLEY : C'est exact - à vrai  
19 dire, pas jusqu'en décembre 2003, mais pendant une  
20 partie de cette période.

21 Me DAVID : D'accord. Et, enfin,  
22 vous êtes devenu ministre des Finances en  
23 juin 2002, et, de fait, vous avez déposé le budget  
24 fédéral en février 2003?

25 M. MANLEY : C'est exact.

1 Me DAVID : Et à l'heure actuelle,  
2 vous êtes associé principal, avocat-conseil, au  
3 sein du Cabinet McCarthy Tetrault, à Ottawa et à  
4 Toronto?

5 M. MANLEY : C'est ça. Me DAVID  
6 : Merci. Pour établir le contexte dans lequel  
7 s'inscrit votre témoignage, je vous ramène à la  
8 période qui a précédé les événements du  
9 11 septembre 2001.

10 À l'époque, vous étiez ministre  
11 des Affaires étrangères. J'aimerais que vous nous  
12 donniez une idée de votre emploi du temps dans les  
13 mois qui ont précédé le 11 septembre, ainsi que le  
14 genre d'initiatives sur lesquelles on travaillait  
15 avec nos partenaires américains, pour ce qui est  
16 d'ententes, d'ententes bilatérales.

17 Il y avait, je crois, le traité  
18 sur les armes biologiques, ainsi que le traité sur  
19 les armes antimissiles balistiques, en cours  
20 d'élaboration à cette époque-là.

21 Alors, pourriez-vous nous donner  
22 une idée du contexte dans lequel vous exerciez vos  
23 fonctions, au cours des mois qui ont précédé le  
24 11 septembre?

25 M. MANLEY : Eh bien, j'étais

1 ministre des Affaires étrangères. Nous devons  
2 composer de façon permanente avec un grand nombre  
3 d'enjeux. Le Canada était l'hôte du sommet du G-7,  
4 du G-8 en 2002. Par conséquent, une partie de mon  
5 travail, à titre de ministre, en 2001, consistait  
6 à préparer la tenue du G-8.

7 Le ministre des Affaires  
8 étrangères - le Canada est membre d'un grand  
9 nombre de clubs, si vous permettez l'expression,  
10 alors le ministre des Affaires étrangères doit  
11 beaucoup voyager, et doit souvent prendre part à  
12 des réunions liées à ces organismes.

13 Parmi les enjeux que vous avez  
14 mentionnés et qui nous ont donné du fil à retordre  
15 avec les États-Unis, mentionnons l'annonce de leur  
16 retrait du traité antimissile balistique, en vue  
17 de bâtir leur système de défense contre les  
18 missiles balistiques; leur décision de ne pas  
19 signer le traité sur les armes biologiques, dont  
20 le Canada avait fait la promotion. De plus, ils  
21 avaient décidé de ne pas ratifier le traité sur  
22 les mines antipersonnel, pour certaines raisons.

23 Alors, il y avait, à cette époque,  
24 sur la scène internationale, un certain nombre  
25 d'enjeux à l'égard desquels notre position était

1           quelque peu différente de celle des États-Unis.

2                           Me DAVID : L'un des aspects à  
3           l'égard desquels vous allez témoigner aujourd'hui  
4           est l'entente sur la frontière intelligente, qui a  
5           été signée et ratifiée en décembre 2001.  
6           J'aimerais que vous nous donniez une idée du genre  
7           de travail qui existait déjà, pour ce qui est de  
8           notre partenariat avec les États-Unis et la  
9           gestion de notre frontière avec ce pays, dans la  
10          période qui a précédé le 11 septembre.

11                          M. MANLEY : Avant le 11 septembre?  
12          Eh bien, il y avait du travail qui se faisait dans  
13          le cadre de quelque chose qu'on appelle le  
14          Partenariat stratégique canado-américain, ou PSCA,  
15          et on avait produit un document prévoyant de  
16          nombreuses améliorations relatives aux frontières.

17                           C'était avant que j'arrive aux  
18          Affaires étrangères, mais je me souviens qu'au  
19          cours de la première rencontre que j'ai eue avec  
20          Colin Powell à l'époque où il était le nouveau  
21          secrétaire d'État pour les États-Unis, mon  
22          sous-ministre adjoint pour les Amériques,  
23          George Hainault, insistait pour que je remette à  
24          M. Powell un exemplaire du rapport du PSCA, car  
25          nous accordons beaucoup d'importance aux questions

1 frontalières. Et il l'a gracieusement accepté.

2 Je ne dirais pas qu'il a manifesté  
3 beaucoup d'intérêt à l'égard des questions  
4 frontalières, mais je suppose que nous avons au  
5 moins fait savoir que ces enjeux nous  
6 préoccupaient.

7 Me DAVID : Serait-il raisonnable  
8 d'affirmer que votre perception des priorités des  
9 Américains - c'était certainement une priorité  
10 beaucoup plus importante pour le Canada, de  
11 veiller à ce que nous soyons dotés de mécanismes  
12 frontaliers et d'accords avec les États-Unis; les  
13 Américains n'y accordaient pas autant  
14 d'importance, n'est-ce pas?

15 M. MANLEY : Les États-Unis se  
16 préoccupaient très peu de sa frontière nordique à  
17 ce moment-là.

18 Me DAVID : D'accord. Maintenant,  
19 avec les événements du 11 septembre, j'aimerais  
20 passer un peu de temps avec vous sur le contexte  
21 que cela a créé, en ce qui concerne nos relations  
22 avec les États-Unis.

23 Vous pourriez peut-être, avant  
24 d'en venir à cette question, nous donner une idée  
25 de l'accent qu'on a fait porter sur la sécurité, à

1 l'échelle mondiale, après les événements du  
2 11 septembre, en ce qui concerne les organismes  
3 internationaux et l'adoption de résolutions?

4 M. MANLEY : Eh bien, après le  
5 11 septembre, la communauté internationale a réagi  
6 immédiatement aux événements survenus, et on a  
7 assisté à l'adoption très rapide d'une série de  
8 résolutions permettant de créer le cadre grâce  
9 auquel un certain nombre d'États prendraient de  
10 nouvelles mesures ou amélioreraient les mesures  
11 existantes à l'égard de la sécurité, ou  
12 adopteraient une loi relative à la lutte contre le  
13 terrorisme.

14 Il y a l'ONU, qui a adopté très  
15 rapidement une résolution après le 11 septembre.  
16 L'OTAN a invoqué l'article 19, je crois que c'est  
17 ça le numéro de l'article. L'OEA a adopté une  
18 résolution. Pratiquement tous ces organismes  
19 internationaux ont adopté très rapidement, après  
20 le 11 septembre, une résolution quelconque.

21 Me DAVID : Et pourriez-vous nous  
22 donner une idée de votre travail avec les  
23 Américains, pour ce qui est de gérer la crise et  
24 l'impact que la situation aurait, ou pourrait  
25 avoir, sur la frontière que nous partageons avec

1 les États-Unis?

2 M. MANLEY : Les attaques du  
3 11 septembre ont eu deux formes de retombées  
4 immédiates : comme tout le monde le sait, bien  
5 sûr, on a interrompu toutes les activités du  
6 système américain d'aviation civile, et, par  
7 conséquent, on nous a demandé d'accueillir des  
8 vols internationaux qui devaient se rendre aux  
9 États-Unis.

10 Ensuite, même si la frontière, la  
11 frontière terrestre, ne s'est jamais vraiment  
12 fermée, elle n'était pas vraiment ouverte non  
13 plus. Il semble que personne, du côté américain,  
14 ne savait vraiment quelle était la situation,  
15 comment la gérer, et tout le monde, des fabricants  
16 de pièces d'automobile jusqu'aux voyageurs  
17 ordinaires, ont éprouvé toute la difficulté du  
18 monde à franchir la frontière, au cours des  
19 quelques jours qui ont suivi le 11 septembre.

20 Les retards se sont poursuivis,  
21 même si, dans le sillage du 11 septembre, les  
22 systèmes de commandement commençaient à entrer en  
23 vigueur, et que les gens étaient en mesure de  
24 prendre des décisions, et les responsables  
25 américains des douanes et de l'immigration

1 s'étaient assouplis, dans une certaine mesure.

2 Mais au cours des semaines  
3 suivantes, les retards des livraisons de  
4 marchandises allant aux États-Unis étaient tout à  
5 fait disproportionnés. Alors, nous étions  
6 certainement conscients du fait que ce n'était pas  
7 de bon augure pour le Canada.

8 Me DAVID : Sur le plan  
9 économique?

10 M. MANLEY : Eh bien, il suffit de  
11 penser au fait que la fermeture d'une usine  
12 d'assemblage d'automobiles coûte des millions de  
13 dollars à l'heure. Et puisque de nombreuses  
14 composantes doivent franchir la frontière pour que  
15 ces usines poursuivent leurs activités, il est  
16 évident qu'on ne veut pas, du côté canadien de la  
17 frontière, avoir à composer avec ce genre  
18 d'obstacle, pour des raisons évidentes : notre  
19 marché est beaucoup plus petit.

20 Me DAVID : Et, à titre de ministre  
21 des Affaires étrangères, avez-vous eu l'impression  
22 que vos homologues américains souscrivaient au  
23 mythe qui était apparu à l'époque, selon lequel le  
24 Canada était coupable d'avoir facilité les  
25 attaques terroristes à New York?



1 M. MANLEY : Eh bien, je crois  
2 savoir que certains médias américains ont signalé,  
3 très tôt au cours de la journée du 11 septembre,  
4 qu'au moins certains des terroristes étaient  
5 entrés aux États-Unis par le Canada. Cette  
6 perception existe encore.

7 De fait, j'ai remarqué que, il y a  
8 environ deux semaines, Frank McKenna, notre  
9 ambassadeur, avait dû demander à Newt Gingrich de  
10 corriger ses récentes déclarations selon  
11 lesquelles les terroristes du 11 septembre  
12 seraient entrés par le Canada.

13 Le premier ministre Chrétien m'a  
14 demandé de rencontrer la sénatrice Clinton, de  
15 New York, qui avait formulé des commentaires  
16 analogues au cours des mois qui ont suivi les  
17 événements. Alors, l'idée selon laquelle certaines  
18 de ces personnes seraient arrivées par la  
19 frontière du Nord est devenue une idée reçue.

20 Me DAVID : Alors, il existe  
21 encore, dans l'imaginaire américain, ce mythe  
22 selon lequel le Canada était lié, d'une façon ou  
23 d'une autre, à ces attaques? La crise était  
24 susceptible d'avoir des retombées économiques très  
25 dures.

1 Notre pays a réagi, et nous avons  
2 réagi de nombreuses façons.

3 J'aimerais peut-être m'attacher,  
4 Monsieur Manley, à deux aspects de la réaction de  
5 notre gouvernement à cette crise.

6 Le premier - et nous en avons déjà  
7 parlé en effectuant un survol de votre CV - est la  
8 création du comité spécial. Il s'agissait d'un  
9 comité ministériel spécial sur la sécurité  
10 publique et l'antiterrorisme.

11 Pourriez-vous nous donner une idée  
12 du moment où ce comité a été créé, de la genèse de  
13 ce comité, et de son mandat?

14 M. MANLEY : Eh bien, il a été  
15 créé, je suppose, en... j'ignore la date. C'était  
16 probablement vers octobre 2001, après les  
17 événements du 11 septembre, car le Canada se  
18 devait de donner suite aux résolutions de l'ONU  
19 qui ont suivi les événements du 11 septembre.

20 La structure de notre Cabinet ne  
21 s'assortissait d'aucun comité se concentrant sur  
22 la sécurité nationale, ou même sur les affaires  
23 internationales et la défense. Ces questions  
24 étaient abordées par l'ensemble du Cabinet, et  
25 n'étaient pas soumises aux comités du Cabinet.

1                   Alors, je crois que le premier  
2 ministre... le premier ministre Chrétien n'aimait  
3 pas qu'il y ait beaucoup de comités du Cabinet. De  
4 façon générale, il préférait que les ministres  
5 fassent leur travail, et il estimait que les  
6 enjeux qui étaient d'un intérêt général pour le  
7 gouvernement devraient être débattus par  
8 l'ensemble du Cabinet.

9                   Il s'était laissé convaincre de la  
10 pertinence de la création d'un comité spécial,  
11 puisque nous devions donner suite à un certain  
12 nombre d'obligations internationales, et,  
13 puisqu'on s'attendait à ce que le budget  
14 s'assortisse de dépenses accrues à l'égard de la  
15 défense et de la sécurité, il fallait bien que  
16 quelqu'un assure un contrôle à l'égard de la façon  
17 dont cet argent serait dépensé après le dépôt du  
18 budget.

19                   Me DAVID : Vous avez fait allusion  
20 au deuxième point que j'aimerais clarifier avec  
21 vous, en ce qui concerne la réaction de notre pays  
22 à la crise du 11 septembre, c'est-à-dire  
23 l'accélération du cycle budgétaire. Nous  
24 arriverons à cela dans quelques instants.

25                   Avant d'aborder cette question, la

1           fonction de ce nouveau comité spécial. Est-il  
2           raisonnable d'affirmer que vous validiez les  
3           enjeux avant que l'ensemble du Cabinet aborde des  
4           questions liées à la sécurité, comme la réaction  
5           législative, le projet de loi C-36?

6                           Est-ce que ce serait un bon  
7           exemple du genre de travail que ce comité ferait?

8                           M. MANLEY : Le projet de loi C-36  
9           a fait l'objet de discussions approfondies par les  
10          membres du comité spécial, avant d'être soumis au  
11          Cabinet.

12                          Me DAVID : Et vous étiez président  
13          de ce comité. Combien de membres le comité  
14          comptait-il?

15                          M. MANLEY : Combien de membres? Je  
16          ne me rappelle pas vraiment. Peut-être huit à dix  
17          ministres?

18                          Me DAVID : Et à quelle fréquence  
19          le comité se réunissait-il, Monsieur Manley?

20                          M. MANLEY : Au tout début, quand  
21          nous étions confrontés à de nombreuses questions,  
22          nous nous réunissions toutes les semaines, et  
23          ensuite les rencontres se sont quelque peu  
24          espacées.

25                          En général, les membres de comités

1 du Cabinet se réunissaient chaque semaine, quand  
2 le Parlement siégeait, et nous suivions ce modèle  
3 en nous réunissant, je crois, assez régulièrement,  
4 après la réunion du Cabinet, le mardi midi.

5 Mais, comme je l'ai dit, nous  
6 avons commencé par nous réunir de façon  
7 hebdomadaire, et ensuite les rencontres se sont  
8 espacées, aux quinzaines, et nous avons fini par  
9 nous rencontrer moins souvent.

10 Me DAVID : Et vous étiez  
11 responsable d'établir le programme de ce comité  
12 spécial?

13 M. MANLEY : Le Bureau du Conseil  
14 privé fournissait du soutien au comité, de sorte  
15 que le programme était établi par le BCP, en  
16 consultation avec moi-même et avec les ministres  
17 qui souhaitaient soumettre une question au comité.

18 Me DAVID : Alors, il y avait une  
19 équipe de soutien à temps plein du BCP pour les  
20 activités du comité?

21 M. MANLEY : Oui.

22 Me DAVID : Est-ce que le comité  
23 spécial parlait de questions opérationnelles?

24 M. MANLEY : Pas de façon générale,  
25 mais, dans la mesure où, après le dépôt du budget,

1 nous avons... l'une des choses que nous avons  
2 cherchées à faire, c'est demander aux ministres de  
3 venir nous présenter un compte rendu de  
4 l'affectation des fonds supplémentaires qu'ils  
5 avaient reçus. Dans une certaine mesure, il  
6 s'agissait de questions opérationnelles.

7 Mais, de façon générale, non. Tout  
8 comme les autres comités du Cabinet, son mandat  
9 consistait non pas à aider les ministres à diriger  
10 leur ministère, mais bien à fournir une  
11 orientation stratégique.

12 Me DAVID : Et maintenant,  
13 concernant plus précisément le mandat de la  
14 présente commission d'enquête, à votre  
15 connaissance, à l'époque où l'affaire Arar faisait  
16 partie des préoccupations quotidiennes du  
17 gouvernement, est-ce que le sort de M. Arar a fait  
18 l'objet de discussions de votre comité spécial?

19 M. MANLEY : Pas à ce que je me  
20 souviens.

21 Me DAVID : D'accord. J'aimerais  
22 maintenant passer quelques instants avec vous en  
23 vue de décrire la réaction américaine, et de  
24 montrer comment M. Ridge est devenu votre  
25 homologue, en ce qui concerne le mandat et le

1 travail du comité spécial.

2 Je crois savoir que le gouverneur  
3 Ridge a été mis à la tête de l'Office of Homeland  
4 Security, et qu'il est devenu conseiller direct du  
5 président des États-Unis, à compter  
6 d'octobre 2001?

7 M. MANLEY : C'est exact.

8 Me DAVID : Et, finalement, ce  
9 poste consultatif a été intégré à une structure  
10 permanente, que nous connaissons désormais sous le  
11 nom de Department of Homeland Security, qui a  
12 commencé ses activités en janvier 2003?

13 M. MANLEY : C'est exact.

14 Me DAVID : Pendant la période où  
15 vous étiez président du comité spécial,  
16 Monsieur Manley, vous étiez en tout temps  
17 l'homologue direct de M. Ridge, pour ce qui est  
18 des fonctions qu'il exerçait au sein du Department  
19 of Homeland Security, jusqu'en décembre 2003?

20 M. MANLEY : C'est exact.

21 Me DAVID : À quel moment avez-vous  
22 rencontré M. Ridge pour la première fois, dans le  
23 cadre de ses nouvelles fonctions de conseiller  
24 auprès du président?

25 M. MANLEY : Quand M. Ridge a été

1 mentionné à titre de conseiller du président, dans  
2 un discours devant le Congrès, je crois que le  
3 premier ministre m'a demandé d'être l'homologue de  
4 M. Ridge un jour ou deux plus tard. J'étais  
5 ministre des Affaires étrangères à l'époque.

6 Alors je lui ai téléphoné  
7 immédiatement. J'ai téléphoné à la résidence du  
8 gouverneur, en Pennsylvanie, et j'ai discuté avec  
9 lui. Et quand il s'est établi à Washington,  
10 quelques semaines plus tard, je me suis rendu  
11 là-bas.

12 Me DAVID : Et quelles étaient vos  
13 intentions à ce moment-là?

14 M. MANLEY : Eh bien, mes  
15 intentions étaient de tenter de réduire au minimum  
16 les répercussions des événements du 11 septembre  
17 sur l'économie canadienne.

18 Me DAVID : Alors vous avez  
19 rencontré M. Ridge dans ce contexte?

20 M. MANLEY : C'est ça.

21 Me DAVID : Et comment  
22 décririez-vous votre relation, votre relation de  
23 travail, avec M. Ridge, entre octobre 2001 et  
24 décembre 2003?

25 M. MANLEY : Nous avons une



1 relation de travail très étroite. Nous avons  
2 coopéré à l'égard d'un grand nombre de choses.  
3 Nous avons noué une relation amicale. Je me suis  
4 toujours réjoui du fait que nous avons, à titre  
5 d'interlocuteur sur ces enjeux, une personne qui  
6 saisit toute l'importance des relations  
7 économiques canado-américaines, puisqu'il a été  
8 gouverneur d'un État du Nord, d'un État de la  
9 région des Grands Lacs.

10 Me DAVID : Revenons maintenant à  
11 la deuxième réaction du Canada, à l'une des  
12 mesures que nous avons prises après le  
13 11 septembre, c'est-à-dire l'accélération du cycle  
14 budgétaire.

15 Pourriez-vous nous expliquer dans  
16 quel contexte cela s'est produit, ce qui l'a  
17 occasionné, et le rôle qu'a joué le Comité spécial  
18 à l'égard de cette augmentation du budget de  
19 certains services de sécurité, comme la GRC et le  
20 SCRS?

21 M. MANLEY : Pour ce qui est de  
22 l'accélération du cycle, c'est quelque chose que  
23 vous voudrez peut-être demander au ministre des  
24 Finances de l'époque.

25 Mais, d'après ce que je me

1            rappelle, dans le sillage des attaques du  
2            11 septembre, il y avait énormément d'incertitude  
3            économique, et j'ai l'impression que cette  
4            réaction visait, en partie, à tenter de composer  
5            avec cela, et à créer un cadre budgétaire pour  
6            mettre en œuvre certaines mesures découlant des  
7            événements du 11 septembre, y compris  
8            l'augmentation des dépenses de certains  
9            organismes.

10                            En partie, ce budget, en raison de  
11            ce qui était perçu comme un impératif de sécurité,  
12            empiétait sur le fonds de prévoyance qui était  
13            devenu une caractéristique des budgets. Au bout du  
14            compte, ce n'était pas vraiment obligatoire, mais  
15            c'était considéré comme assez important pour que  
16            M. Martin réduise le fonds de prévoyance dans ce  
17            budget.

18                            En réalité, le comité spécial  
19            n'avait rien à voir avec la planification du  
20            budget. On consulte les ministres, de façon  
21            générale, avant de mettre la dernière main à un  
22            budget, et cette consultation générale régulière a  
23            eu lieu. Dans le cours normal des choses, chacun  
24            prêche pour sa paroisse, quel que soit le  
25            ministère dont il est responsable.

1                    Dans le sillage du 11 septembre,  
2                    par contre, comme je l'ai dit plus tôt, le comité  
3                    a effectivement joué un rôle pour ce qui est  
4                    d'assurer le contrôle de l'affectation de certains  
5                    des fonds supplémentaires qui avaient été  
6                    consentis dans le budget de décembre 2001.

7                    Me DAVID : Et cela comprenait le  
8                    fait de tenir responsables des fonds opérationnels  
9                    supplémentaires qui leur ont été consentis des  
10                    organismes comme la GRC et le SCRS?

11                    M. MANLEY : Nous leur demandions  
12                    de venir nous rencontrer, ou nous demandions au  
13                    ministre de venir, et de décrire ce qu'il faisait,  
14                    et comment ils répartissaient les fonds  
15                    supplémentaires qui leur étaient consentis.

16                    Me DAVID : D'accord. J'aimerais  
17                    maintenant aborder la question de la Déclaration  
18                    sur la frontière intelligente, Monsieur Manley.

19                    Je vous invite à consulter deux  
20                    pièces : l'une est P-35, et l'autre, P-36.

21                    Ces documents, Monsieur Manley,  
22                    ont déjà été présentés, et ils ont été émis par le  
23                    ministère des Affaires étrangères, le MAECI.

24                    Le premier est daté de  
25                    décembre 2001, c'est la pièce P-35; et le deuxième

1 est un rapport d'étape déposé en octobre 2003,  
2 donc, presque deux ans plus tard. J'aimerais  
3 seulement parcourir brièvement le contenu de ces  
4 documents avec vous.

5 Premièrement, la Déclaration  
6 américaine sur la frontière intelligente  
7 s'assortit d'un plan d'action en 30 points, et on  
8 l'a ratifié - on l'a signé le 12 décembre 2001?

9 M. MANLEY : C'est exact.

10 Me DAVID : Vous nous avez déjà  
11 décrit une partie du contexte dans lequel  
12 s'inscrit cette Déclaration sur la frontière  
13 intelligente. De fait, l'initiative avait été  
14 lancée avant la crise du 11 septembre, non?

15 M. MANLEY : La majeure partie de  
16 cela, si ce n'est la totalité, provenait du  
17 Partenariat stratégique canado-américain, le PSCA.

18 Me DAVID : Serait-il raisonnable  
19 d'affirmer que l'un des buts, ou le principal but,  
20 de la Déclaration sur la frontière intelligente  
21 était de créer une zone de confiance  
22 nord-américaine contre les activités terroristes?

23 M. MANLEY : Eh bien, l'un des  
24 objectifs était de donner suite aux préoccupations  
25 en matière de sécurité, inquiétude qui était

1           devenue dominante aux États-Unis. Nous partageons  
2           cet objectif, mais je dirais que, du point de vue  
3           canadien, le principal objectif était de nature  
4           économique.

5                           Me DAVID : D'accord. Et il était  
6           clair, d'une certaine façon, que la crise  
7           occasionnée par les événements du 11 septembre a  
8           procuré au Canada l'occasion, si vous me permettez  
9           l'expression, de faire de cela une priorité pour  
10          les États-Unis.

11                           Pourrait-on raisonnablement ...

12                           M. MANLEY : Oui. Je ne voudrais  
13          pas donner à croire que nous nous réjouissons du  
14          fait que l'occasion se présente de cette façon.

15                           Me DAVID : Je ne veux pas donner  
16          cette impression-là non plus.

17                           M. MANLEY : Mais il était clair  
18          que nous avons des responsables américains haut  
19          placés, en particulier M. Ridge à la Maison  
20          Blanche, qui prêtaient attention à la frontière  
21          nord. C'était certainement une occasion.

22                           Me DAVID : Ainsi, M. Ridge était  
23          votre homologue au chapitre de la gestion de  
24          l'exécution de l'entente sur la frontière  
25          intelligente?

1 M. MANLEY : Oui. Tom Ridge et  
2 moi-même exercions à l'époque une sorte de  
3 fonction parallèle, dans le sens où ni l'un ni  
4 l'autre n'avait de responsabilité opérationnelle à  
5 l'égard des éléments de ces choses. Dans son cas,  
6 cela a fini par changer; et dans l'autre cas, le  
7 changement touchant le fonctionnement du  
8 gouvernement est arrivé quand M. Martin a formé un  
9 gouvernement.

10 Mais, à l'époque, ni lui ni  
11 moi-même n'avions de responsabilité directe. Il  
12 avait de l'influence, car il avait l'oreille du  
13 président, et je jouissais de l'appui du premier  
14 ministre, mais, au bout du compte, nous ne  
15 dirigions aucun des organismes compétents.

16 Me DAVID : D'accord. Maintenant,  
17 la responsabilité à l'égard de l'exécution de la  
18 déclaration au Canada appartenait, si je ne me  
19 trompe pas, au Groupe de travail sur la frontière,  
20 lequel relève du Bureau du Conseil privé.  
21 Pourriez-vous expliquer cela?

22 M. MANLEY : Eh bien, le Bureau du  
23 Conseil privé, à titre d'organisme central, a un  
24 rôle à jouer, et le Groupe de travail sur la  
25 frontière a joué un rôle crucial, pour ce qui est

1 de mobiliser tout le monde, de regrouper toutes  
2 les personnes qui travaillaient sur cet ensemble  
3 de questions.

4 Alors, ils avaient affaire à...  
5 que ce soit la GRC, le SCRS, le ministère de  
6 l'Immigration ou un autre ministère, comme celui  
7 des Transports. Il y avait toute une foule de  
8 ministères et d'organismes s'intéressant à cette  
9 question. Le groupe de travail assurait la  
10 coordination à l'égard de cela.

11 Me DAVID : La déclaration  
12 s'assortit de quatre piliers : le premier de ces  
13 piliers est la circulation sécuritaire des  
14 personnes; le deuxième est la circulation  
15 sécuritaire des biens; le troisième, la sécurité  
16 des infrastructures; et, enfin, le quatrième  
17 pilier, la coordination et la mise en commun de  
18 l'information en vue d'atteindre ces objectifs.

19 Pour ce qui est de la circulation  
20 sécuritaire des personnes, essentiellement,  
21 Monsieur Manley - et corrigez-moi si je me  
22 trompe - cela concernait le repérage des menaces  
23 pour la sécurité et l'établissement d'un système  
24 sécuritaire pour accélérer la circulation des  
25 voyageurs à faible risque.

1 Est-ce qu'il est raisonnable  
2 d'avancer cela?

3 M. MANLEY : Oui, je crois que  
4 c'est une description raisonnable. En d'autres  
5 mots, si la frontière devient l'endroit où on  
6 vérifie tout le monde, on a affaire à une tâche  
7 impossible. Par conséquent, pour faciliter les  
8 déplacements des grands voyageurs, des personnes  
9 qui ne présentent aucun profil de risque  
10 particulier, nous devons trouver des moyens de  
11 simplifier les processus.

12 Me DAVID : Et on appliquait le  
13 même objectif à la circulation des biens;  
14 c'est-à-dire que, d'un côté, on veut repérer les  
15 biens qui constituent une menace, et, de l'autre,  
16 on veut accélérer la circulation de biens qui ne  
17 constituent pas une menace pour la sécurité?

18 M. MANLEY : Oui, on peut  
19 probablement attribuer 90 p. 100 des mouvements  
20 transfrontaliers de biens à 200 sociétés. Si on  
21 peut exempter ces 90 p. 100 de l'obligation de  
22 subir une vérification complète, on accélère la  
23 circulation transfrontalière des biens.

24 Comme je l'ai souvent dit, il est  
25 très improbable qu'on trouve un terroriste caché



1 dans un camion qui s'en va livrer des enjoliveurs  
2 à General Motors. Il est tout simplement  
3 improbable que cela se produise. Alors, cessons de  
4 bloquer les enjoliveurs à la frontière.

5 Me DAVID : Le troisième pilier,  
6 c'est-à-dire la sécurité des infrastructures,  
7 concerne... le document parle des aéroports, des  
8 ports, des ponts, des tunnels, des pipelines et  
9 des lignes de transport d'énergie. Alors nous  
10 voulons réduire au minimum les menaces pour  
11 l'infrastructure, et c'est l'un des objectifs, ou  
12 l'un des piliers, de cette entente.

13 Et enfin, le quatrième pilier  
14 concerne la coordination et la mise en commun de  
15 renseignements cruciaux en vue de repérer les  
16 menaces pour la sécurité.

17 Ainsi, Monsieur Manley, on a  
18 établi un plan d'action en 30 points en fonction  
19 de ces quatre piliers et je n'ai certainement pas  
20 l'intention de parcourir chacun de ces 30 points.

21 J'aimerais seulement m'attacher à  
22 ceux qui semblent les plus pertinents dans le  
23 cadre de la présente enquête.

24 Il s'agirait du huitième point, à  
25 la page... eh bien, en haut de la page, on dit que

1 c'est la page 24. Il s'agit de l'échange  
2 d'informations relatives à l'information préalable  
3 sur les passagers et aux dossiers des passagers;  
4 le neuvième point, c'est-à-dire les services  
5 conjoints d'analyse des passagers; et le onzième  
6 point, les bases de données compatibles sur  
7 l'immigration.

8 Ces trois éléments du plan  
9 d'action s'inscrivent sous le premier pilier,  
10 c'est-à-dire la circulation sécuritaire des  
11 personnes.

12 Et ensuite j'aimerais insister sur  
13 les quatre éléments du plan d'action qui  
14 concernent la coordination et la mise en commun de  
15 l'information. Il s'agit du point 24, la  
16 coordination de l'application conjointe de la loi;  
17 le point 25, les services de renseignement  
18 intégrés; le point 27, déportations; et, enfin, le  
19 point 28, loi antiterroriste.

20 Et, certainement, le projet de loi  
21 C-36 était une réaction à cela, dans un sens.  
22 Êtes-vous d'accord avec moi?

23 M. MANLEY : Excusez-moi, quelle  
24 était la question?

25 Me DAVID : Concernant le point

1           numéro 28, loi antiterroriste, je sais seulement  
2           que notre réaction à cet égard était l'adoption du  
3           projet de loi C-36.

4                       M. MANLEY : Eh bien, à vrai dire,  
5           je dirais que C-36 était une réaction non pas à  
6           cet élément, mais bien à la résolution de l'ONU.

7                       Me DAVID : Plutôt qu'à cet  
8           élément. D'accord.

9                       Et ensuite, nous avons la  
10          pièce P-36, Monsieur Manley, un rapport d'étape.

11                      On avait promis que l'exécution de  
12          la Déclaration sur la frontière intelligente  
13          ferait l'objet d'un contrôle serré de la part de  
14          M. Ridge et de vous-même, n'est-ce pas?

15                      M. MANLEY : Eh bien, nous en  
16          étions venus à cette conclusion. Je veux dire, les  
17          choses se déroulent parfois un peu lentement au  
18          sein des gouvernements, croyez-le ou non, et dans  
19          le cas en l'espèce, nous nous sommes forcés de  
20          nous rencontrer régulièrement et d'examiner les  
21          progrès réalisés à l'égard de l'entente sur la  
22          frontière intelligente, afin que nous puissions  
23          veiller à ce que le travail se fasse, et à ce que  
24          la mise en œuvre ait lieu.

25                      Me DAVID : Alors, essentiellement,

1           vous vouliez vous assurer... les deux  
2           gouvernements étaient déterminés à ce que cette  
3           question demeure prioritaire dans leurs plans  
4           d'action respectifs.

5                           M. MANLEY : C'est exact.

6                           Me DAVID : Alors, nous avons ce  
7           rapport d'étape qui a été présenté à titre de  
8           pièce P-36, et je ne compte certainement pas  
9           parcourir le compte rendu de chacun des  
10          30 éléments.

11                           J'ai remarqué que le plan d'action  
12          en 30 points devient un plan d'action en 32 points  
13          en octobre 2003, grâce à l'ajout du point 31  
14          portant sur la biosécurité et du point 32 portant  
15          sur la coopération dans le domaine des sciences et  
16          de la technologie.

17                           M. MANLEY : C'est exact.

18                           Me DAVID : Nous passons  
19          maintenant, Monsieur Manley, à la chronologie  
20          réelle de l'affaire Arar, et j'aimerais attirer  
21          votre attention sur le BCP, c'est-à-dire la  
22          pièce P-48, volume 1, il s'agit de l'onglet 4.

23                           M. MANLEY : L'onglet 4?

24                           Me DAVID : L'onglet 4 de la  
25          pièce P-48, il s'agit de documents du BCP qui ont

1           été présentés à la Commission.

2                           Nous faisons maintenant un bond  
3           considérable dans le temps, et il s'agit d'un  
4           document d'information à l'intention du premier  
5           ministre. Vous êtes maintenant vice-premier  
6           ministre du Canada, et je crois savoir,  
7           Monsieur Manley, qu'à ce titre, vous recevez tous  
8           les documents d'information qui sont destinés au  
9           premier ministre?

10                           M. MANLEY : C'est généralement le  
11           cas, mais lorsque c'est le cas, il y a  
12           généralement une mention à cet effet sur le  
13           document.

14                           Me DAVID : Et nous verrons que la  
15           plupart des documents indiquent effectivement  
16           qu'une copie est destinée au vice-premier  
17           ministre.

18                           M. MANLEY : C'est ça.

19                           Me DAVID : Il s'agit d'une note,  
20           maintenant, destinée au premier ministre, et elle  
21           est datée du 18 octobre.

22                           Je vous rappelle que M. Arar est  
23           arrivé à New York le 26 septembre 2002, et qu'on  
24           l'a expulsé du pays le 8 octobre 2002. Nous sommes  
25           maintenant le 18 octobre.

1                   À ce moment-là, la Syrie n'a  
2 toujours pas confirmé qu'elle détient M. Arar,  
3 juste pour vous mettre en contexte.

4                   Pour ce qui est de cette note, je  
5 vous invite à vous rendre à la page 3 du document,  
6 au troisième point vignette.

7                   Encore une fois, juste pour vous  
8 situer dans le temps, on mentionne, au premier  
9 point vignette, que M. Graham, le nouveau ministre  
10 des Affaires étrangères, a rencontré l'ambassadeur  
11 des États-Unis le 15 octobre.

12                   Ainsi, le 18, au troisième point  
13 vignette, voici ce qu'on dit concernant vos  
14 fonctions à titre de vice-premier ministre :

15                   Les Affaires étrangères ont  
16 préparé des infocapsules  
17 concernant l'affaire Arar. On  
18 croit savoir que le  
19 vice-premier ministre Manley  
20 rencontrera le chef américain  
21 de la sécurité nationale  
22 Tom Ridge, le vendredi  
23 18 octobre, et que ces  
24 infocapsules ont été  
25 préparées en vue de cette

1                   rencontre. Les infocapsules  
2                   du MAECI sont jointes à la  
3                   présente, à titre  
4                   d'information.

5                   Et si on va plus bas dans le  
6                   document, c'est vers la fin. De fait, les  
7                   infocapsules se trouvent dans les quatre dernières  
8                   pages.

9                   M. MANLEY : Oui.

10                  Me DAVID : Et il y a également des  
11                  suggestions de réponse.

12                  Est-ce que vous vous souvenez,  
13                  Monsieur Manley, d'avoir lu ces infocapsules  
14                  préparées par le MAECI à l'époque?

15                  M. MANLEY : Pas particulièrement,  
16                  non.

17                  Me DAVID : Et est-ce que vous vous  
18                  souvenez d'avoir rencontré M. Ridge de la façon  
19                  décrite dans ce document?

20                  M. MANLEY : Ce serait plus facile  
21                  si je savais à quel endroit cette réunion devait  
22                  avoir lieu, car je l'ai rencontré à plusieurs  
23                  reprises. Je ne conteste pas la tenue d'une telle  
24                  réunion; c'est seulement que je ne me souviens pas  
25                  de laquelle des nombreuses réunions que nous avons

1           tenues il s'agit.

2                           Me DAVID : D'accord. À ce  
3           moment-là, c'est-à-dire en octobre 2002, plus  
4           particulièrement le 18 octobre, je vous rappelle  
5           que les Syriens n'ont toujours pas confirmé la  
6           présence de M. Arar en Syrie. Il n'est pas aux  
7           États-Unis. Il y a certainement beaucoup  
8           d'activités, de la part des autorités canadiennes,  
9           pour repérer - ou de la part des autorités du  
10          MAECI - pour repérer M. Arar.

11                           Est-ce que vous vous souvenez  
12          d'être intervenu directement auprès de M. Ridge en  
13          vue de déterminer ce qui est arrivé à M. Arar, et  
14          où il se trouvait? Est-ce que vous vous souvenez  
15          d'avoir soulevé cette question?

16                           M. MANLEY : Je ne me souviens pas  
17          d'avoir soulevé cette question à ce moment-là.

18                           Me DAVID : Vous rappelez-vous si  
19          quelqu'un au sein du gouvernement vous a demandé  
20          de soulever la question en vue de déterminer où se  
21          trouvait M. Arar?

22                           M. MANLEY : Non.

23                           Me DAVID : D'accord. Passons  
24          maintenant à l'onglet 8 de la même reliure, il  
25          s'agit d'un document daté du 22 octobre. Mais ce



1           qui m'intéresse, c'est l'allusion au fait que  
2           M. Bilodeau, Robert Bilodeau, ait été invité à  
3           rencontrer M. Ward Elcock, directeur du SCRS, le  
4           17 octobre.

5                           Premièrement, pourriez-vous nous  
6           dire quelles fonctions Robert Bilodeau exerçait  
7           dans votre bureau à l'époque?

8                           M. MANLEY : S'agit-il de Robert?

9                           Me DAVID : Robert, oui.

10                          M. MANLEY : Eh bien, M. Bilodeau  
11           était sous-ministre auprès du vice-premier  
12           ministre.

13                          Me DAVID : D'accord. Alors il  
14           serait raisonnable d'affirmer qu'il était...

15                          M. MANLEY : Un haut fonctionnaire.

16                          Me DAVID : Et il était l'un de vos  
17           proches collaborateurs?

18                          M. MANLEY : Eh bien, il était...  
19           il avait d'autres responsabilités au BCP, alors je  
20           ne dirais pas qu'il était... dans la plupart des  
21           cas, un ministre a un sous-ministre. C'est une  
22           relation particulière.

23                          Dans mon cas, c'était une  
24           situation un peu bizarre, quand je suis devenu  
25           vice-premier ministre, car on m'avait attribué

1           toute une gamme de tâches, et le greffier a chargé  
2           M. Bilodeau, qui avait d'autres responsabilités,  
3           au BCP, de me servir de sous-ministre. Il était,  
4           en quelque sorte, la personne que j'allais voir  
5           lorsque j'avais besoin que quelque chose se fasse.

6                         Mais je n'aurais pas dit que - je  
7           n'aurais pas tout à fait décrit cela de la même  
8           façon que vous.

9                         Me DAVID : D'accord. Et si nous  
10          allons à la page 1 de l'onglet 8, Monsieur Manley,  
11          à la toute fin du dernier paragraphe.

12                        On peut lire ce qui suit :

13                                 Je sais que M. Bilodeau et le  
14                                 directeur Elcock ont parlé du  
15                                 dossier Arar jeudi  
16                                 après-midi...

17                                 Et ce serait le 17 octobre, le  
18                                 jour avant votre rencontre avec M. Ridge, le  
19                                 18 octobre.

20                                 ... jeudi après-midi  
21                                 concernant la possibilité de  
22                                 soulever la question auprès  
23                                 du vice-premier ministre  
24                                 Manley à l'occasion d'une  
25                                 rencontre avec le chef

1 américain de la sécurité  
2 nationale, le gouverneur  
3 Tom Ridge, le lendemain.

4 Et à la page suivante, au premier  
5 point vignette, on peut lire :

6 J'ai rédigé une note, à la  
7 lumière de l'information que  
8 j'avais reçue, et j'y ai  
9 annexé les infocapsules du  
10 MAECI. Gerry Deneault a remis  
11 la note à M. Bilodeau  
12 vendredi matin. On m'a  
13 ensuite informé, le vendredi  
14 matin, que M. Bilodeau  
15 demandait que la note soit  
16 abrégée et reproduite pour le  
17 premier ministre, avec une  
18 copie pour le vice-premier  
19 ministre. Des infocapsules  
20 devraient également être  
21 préparées.

22 Alors, l'impression que me donne  
23 cet extrait, Monsieur Manley, c'est que  
24 M. Bilodeau a rencontré M. Elcock, concernant  
25 votre rencontre avec M. Ridge le vendredi, et en

1 vue d'une discussion éventuelle sur le dossier  
2 Arar.

3 Je me demandais seulement si cela  
4 rafraîchit votre mémoire, ou si cela vous rappelle  
5 la séquence des événements au cours de ces deux  
6 jours?

7 M. MANLEY : Je n'étais pas au  
8 courant de tout cela.

9 En passant, c'est Ron Bilodeau.

10 Me DAVID : Ron Bilodeau? D'accord.

11 M. MANLEY : Je savais que quelque  
12 chose n'allait pas.

13 Me DAVID : Je me fie à ces  
14 documents pour vous donner le nom,  
15 Monsieur Manley.

16 --- Rires / Laughter

17 Me DAVID : Et étiez-vous au  
18 courant du fait que M. Ron Bilodeau rencontrait  
19 M. Elcock ce jour-là, le 17 octobre?

20 M. MANLEY : Non.

21 Me DAVID : Passons maintenant aux  
22 documents du MAECI, et j'aimerais attirer votre  
23 attention sur l'onglet 398.

24 LE COMMISSAIRE : De quel volume  
25 s'agit-il?

1 Me DAVID : Du volume 4.

2 LE COMMISSAIRE : Merci.

3 Me DAVID : Encore une fois, nous  
4 faisons un bond considérable dans le temps, et  
5 nous sommes maintenant en avril 2003.

6 À cet onglet, nous avons une  
7 lettre, datée du 28 avril 2003, qui vous est  
8 adressée, et qui est signée par Mme Monia Mazigh,  
9 l'épouse de M. Arar.

10 Laissez-moi d'abord vous poser la  
11 question suivante : vous souvenez-vous d'avoir  
12 jamais discuté, avant cette date, le 28 avril 2003  
13 - M. Arar est toujours détenu en Syrie à ce  
14 moment-là. Nous savons qu'il est en Syrie à partir  
15 du 21 octobre 2002. M. Ara est en Syrie, et il est  
16 en Syrie jusqu'en octobre 2003.

17 Alors, je vous demande,  
18 premièrement : à l'époque où vous avez reçu cette  
19 lettre, vous souvenez-vous d'avoir soulevé la  
20 question de M. Arar auprès de M. Ridge avant cette  
21 date?

22 M. MANLEY : Je ne peux pas être  
23 certain des dates auxquelles nous avons parlé de  
24 cela. Certes, nous en avons parlé assez tôt...  
25 Une discussion antérieure, à l'occasion de l'une

1 de nos rencontres, concernant le fait que cela  
2 posait problème; en particulier, nous tenions  
3 souvent une conférence de presse conjointe après  
4 nos rencontres, et il est possible que des  
5 journalistes canadiens lui aient posé une  
6 question. De fait, si je ne me trompe pas, c'est  
7 probablement arrivé.

8                   Alors nous avons eu des  
9 discussions. Mais avant qu'il devienne secrétaire  
10 de la Sécurité nationale, il n'avait pas de  
11 responsabilité directe à l'égard des organismes  
12 concernés.

13                   Je sais, par contre, que j'ai  
14 discuté avec lui plus tard, après le retour de  
15 M. Arar, et il m'a répondu, toujours avec beaucoup  
16 de délicatesse, que les États-Unis avaient décidé  
17 qu'il incombait à M. Powell de régler cette  
18 question, et qu'il n'était pas en position de  
19 faire quoi que ce soit à cet égard.

20                   Me DAVID : Et avant le retour de  
21 M. Arar dans notre pays, avez-vous jamais obtenu  
22 de M. Ridge de l'information expliquant ce qui  
23 était arrivé à M. Arar?

24                   M. MANLEY : Non.

25                   Me DAVID : Revenons maintenant à

1 l'onglet 398, c'est-à-dire la lettre de  
2 Mme Mazigh. Elle mentionne que, le jour avant,  
3 elle vous a rencontré quand vous avez prononcé un  
4 discours devant l'Organisation des femmes  
5 musulmanes d'Ottawa.

6 Vous souvenez-vous d'avoir  
7 rencontré Mme Mazigh?

8 M. MANLEY : Oui.

9 Me DAVID : Pourriez-vous décrire  
10 cela pour nous?

11 M. MANLEY : C'était une activité  
12 organisée par l'Organisation des femmes musulmanes  
13 d'Ottawa dans mon comté, à Ottawa-Sud. On m'a  
14 invité à y présenter un mot de bienvenue. J'y suis  
15 resté, je ne sais pas, peut-être 45 minutes, pour  
16 y présenter ce mot de bienvenue. Puis, au moment  
17 où je sortais de l'église St. Elias, Mme Mazigh  
18 m'a suivi pour discuter avec moi, ce qu'elle a  
19 effectivement fait.

20 Me DAVID : Et combien de temps la  
21 rencontre a-t-elle duré?

22 M. MANLEY : Vous voulez dire la  
23 conversation avec elle?

24 Me DAVID : Oui, la conversation.

25 M. MANLEY : Probablement

1 dix minutes, je crois.

2 Me DAVID : Et vous souvenez-vous  
3 de ce dont vous avez discuté?

4 M. MANLEY : Eh bien, elle voulait  
5 obtenir de l'aide dans l'affaire de son mari. Elle  
6 avait, je crois... elle avait un ou plusieurs  
7 enfants avec elle, ou bien elle m'a donné un  
8 dessin que l'un d'entre eux avait fait de son  
9 père, et je crois bien que je me suis montré  
10 sympathique à sa cause et que je lui ai dit que je  
11 verrais ce que je peux faire, même si ce n'était  
12 pas directement ma responsabilité, que  
13 j'essaierais de m'informer de savoir où nous en  
14 étions.

15 Me DAVID : Et, au dernier  
16 paragraphe de sa lettre, sur cette page, on peut  
17 lire effectivement ce qui suit :

18 Je me rappelle encore  
19 l'assurance que vous m'avez  
20 donnée de faire ce que vous  
21 pouvez dans cette affaire, et  
22 je ne peux oublier ce que  
23 vous avez dit dans votre  
24 discours hier soir.

25 Donc, vous êtes-vous engagé d'une



1           façon ou d'une autre à faire de votre mieux ou  
2           l'avez-vous assurée que vous vous y efforcerez?

3                       M. MANLEY : Que je verrais ce que  
4           je peux faire.

5                       Me DAVID : Veuillez maintenant  
6           passer à la pièce P-88. Sur le plan uniquement de  
7           la chronologie, nous avons la lettre de  
8           Monia Mazigh, datée du 28 avril, et je dois  
9           maintenant attirer votre attention sur un passage;  
10          donc, c'est la pièce P-88.

11                      C'est l'onglet 1, Monsieur Manley,  
12          à la page 24.

13                      Question de vous situer un peu :  
14          ce sont les notes personnelles de M. Gar Pardy,  
15          qui était le directeur des Affaires consulaires au  
16          MAECI. Dans ces notes, au mercredi 30 avril 2003,  
17          on peut lire le passage suivant :

18                               Marlene Catterall ...

19                               Ainsi que son numéro de téléphone.

20                               J'ai parlé à John Manley.

21                               Maher « travaille » à Boston.

22                               Je n'ai rien pu voir d'après

23                               son comportement. J'ai vu

24                               l'« avocat » du président de

25                               l'association de la

1 circonscription.

2 Je ne crois pas que ce soit  
3 vraiment... je veux dire, il y a une note dans  
4 l'agenda de Gar Pardy au 30 avril, selon laquelle  
5 Marlene Catterall vous aurait parlé.

6 Vous souvenez-vous de  
7 Marlene Catterall - tout d'abord, savez-vous  
8 qu'elle est députée de la circonscription  
9 d'Ottawa-Ouest-Nepean?

10 M. MANLEY : Oui.

11 Me DAVID : Vous rappelez-vous que  
12 Marlene Catterall vous ait parlé à ce moment-là au  
13 sujet de l'affaire Arar?

14 M. MANLEY : Oui. Je ne me rappelle  
15 plus quand exactement, mais Marlene n'a pas manqué  
16 de soulever cette question : comme elle avait  
17 l'habitude de la soulever avec véhémence et  
18 fréquemment, je suis pas mal sûr qu'elle m'en  
19 aurait parlé.

20 Me DAVID : Savez-vous s'il y a eu  
21 un suivi de cette conversation?

22 M. MANLEY : Ça, je ne le sais pas.

23 Me DAVID : D'accord. Revenons  
24 maintenant à la reliure du MAECI : Je vous  
25 demanderais d'aller à l'onglet 405, ainsi qu'à

1 l'onglet 429, qui est dans le cartable suivant.

2 Tout d'abord, Monsieur Manley,  
3 j'aimerais que vous regardiez le document à  
4 l'onglet 405.

5 Et le deuxième document auquel  
6 j'ai renvoyé, qui se trouve à l'onglet 429, est  
7 maintenant devenu la pièce P-103, question de  
8 compliquer un peu les choses. C'est la version  
9 originale du document présenté à l'onglet 429.

10 Me McISAAC : Je crois que le  
11 problème, en fait, c'est que ce document se trouve  
12 non pas à l'onglet 405, mais à l'onglet 505.

13 Me DAVID : D'accord. Merci,  
14 Maître McIsaac. Je crois que mon collègue,  
15 Me Cavalluzzo, a eu le même problème.

16 Me McISAAC : Est-ce que vous  
17 cherchez la note CAMANT ou une note Bowden?

18 Me DAVID : C'est une note CAMANT  
19 datée du 12 mai, qui devait se trouver à  
20 l'onglet 405, mais je crois que vous avez  
21 effectivement raison, c'est ...

22 LE COMMISSAIRE : C'est  
23 l'onglet 504, n'est-ce pas?

24 Me McISAAC : 505.

25 Me DAVID : Je m'excuse,

1 Monsieur Manley. Il y a une certaine confusion au  
2 sujet de nos documents.

3 LE COMMISSAIRE : Est-ce bien  
4 l'onglet 505 et la pièce P-103 que nous devons  
5 regarder?

6 Me DAVID : C'est bien ça.

7 LE COMMISSAIRE : Merci.

8 Me DAVID : Êtes-vous complètement  
9 perdu, Monsieur Manley?

10 M. MANLEY : Pas plus que  
11 d'habitude, Maître David.

12 --- Rires / Laughter

13 Me DAVID : À l'onglet 505, nous  
14 avons une inscription pour le 2 mai 2003, qui se  
15 lit comme suit - ce sont des notes CAMANT, l'un des  
16 systèmes internes de gestion des données du MAECI.

17 C'est un courriel de Gar Pardy, et  
18 je ne suis pas sûr à qui il s'adresse, mais il  
19 renvoie à M. Kunder, mais je crois que le nom est  
20 Klunder.

21 Est-ce exact?

22 M. MANLEY : Brian Klunder était  
23 l'un de mes adjoints politiques.

24 Me DAVID : Il était l'un de vos  
25 adjoints politiques, exactement.

1                   Donc, M. Gar Pardy fait allusion à  
2                   une conversation au tout début de cette  
3                   inscription, seul passage de ce message sur lequel  
4                   j'aimerais attirer votre attention, qui se lit  
5                   comme suit :

6                                    J'ai parlé à M. Klunder, et  
7                                    je lui ai fait savoir où en  
8                                    était l'affaire. Il a précisé  
9                                    que M. Manley parlerait à  
10                                   M. Easter dans quelques  
11                                   jours, et qu'il nous  
12                                   donnerait des nouvelles.

13                                  Donc, c'est une assez brève note  
14                                  relative au fait que vous comptez ou comptiez  
15                                  parler à M. Wayne Easter, solliciteur général du  
16                                  Canada, vers mai 2003.

17                                    Passons maintenant à l'autre  
18                                    pièce, numérotée P-103, soit le document séparé,  
19                                    et je vous demanderai de regarder le paragraphe 7,  
20                                    à la page 3.

21                                    Pour vous situer, c'est une note  
22                                    d'information. Le document proprement dit est daté  
23                                    du 5 juin 2003, et c'est une note d'information  
24                                    s'adressant au ministre des Affaires étrangères;  
25                                    alors on peut lire ce qui suit au paragraphe 7.

1 Mme Monia Mazigh continue de  
2 militer auprès du public et  
3 du gouvernement pour qu'on  
4 l'aide à obtenir la  
5 libération de son mari. Elle  
6 a écrit aux ambassadeurs  
7 américain et syrien, et a  
8 discuté de la question avec  
9 le vice-premier ministre au  
10 cours d'un événement social.

11 Nous avons déjà vu ça. Le passage  
12 sur lequel j'aimerais attirer votre attention est  
13 le suivant :

14 Nous avons appris que  
15 l'avocat canadien embauché  
16 par Mme Mazigh,  
17 Me Michael Edelson, ami  
18 intime du vice-premier  
19 ministre, doit également lui  
20 en parler. M. Manley a  
21 demandé à un membre du  
22 personnel de s'informer  
23 auprès du solliciteur  
24 général...

25 Donc, dans deux documents, on

1           semble dire que vous deviez intervenir d'une façon  
2           ou d'une autre auprès de M. Easter, le solliciteur  
3           général, vers mai, ou peut-être début juin 2003.

4                       Ma question est donc la suivante :  
5           vous souvenez-vous d'une telle intervention?

6                       M. MANLEY : Eh bien, après m'être  
7           engagé auprès de Mme Mazigh, j'ai effectué un  
8           suivi. C'est pourquoi M. Klunder aurait fait des  
9           appels, et que j'aurais montré un certain intérêt.

10                      J'ai peut-être parlé à M. Easter.  
11           C'est très possible. Vous savez, je veux dire  
12           qu'il s'est passé tellement de choses que je ne  
13           peux me souvenir d'une conversation précise que  
14           j'aurais eue avec lui, mais ce qui est certain,  
15           c'est que j'aurais voulu m'assurer que nous  
16           faisions tout ce qui était possible à ce moment-là  
17           pour régler la situation.

18                      Me DAVID : Donc, vous avez  
19           communiqué directement avec M. Easter ou  
20           indirectement par l'entremise de M. Klunder ou de  
21           tout autre membre de votre personnel. Vous n'avez  
22           aucun souvenir précis des résultats d'une  
23           intervention menée auprès de M. Easter ou de son  
24           cabinet?

25                      M. MANLEY : Non. Je veux dire,

1 j'imagine... à ce stade, c'est vraiment une  
2 affaire consulaire. C'est une question qui est du  
3 ressort des Affaires étrangères, et je ne peux que  
4 présumer que nous étions... que quelque chose  
5 faisait que, d'une façon ou d'une autre, la GRC  
6 serait en mesure de débloquent tout ça. Mais je ne  
7 me rappelle pas la nature d'une telle discussion.

8 Me DAVID : D'accord. J'aimerais  
9 maintenant que vous passiez à la pièce P-85. Ce  
10 serait l'onglet 7, pièce P-85.

11 LE COMMISSAIRE : Volume 1?

12 Me DAVID : Volume 1, oui. Ce sont  
13 des pièces séparées qui ont été caviardées.

14 Je m'excuse, Monsieur Manley. Nous  
15 avons littéralement des milliers de documents à  
16 traiter, et nous faisons tout notre possible.

17 Bref, ce sont des pièces séparées  
18 qui ont été versées au dossier au cours des  
19 audiences.

20 M. MANLEY : Quel onglet est-ce?

21 Me DAVID : C'est l'onglet 7.

22 Alors, c'est la version  
23 préliminaire d'une note de service. Donc, c'est  
24 une version préliminaire rédigée par M. Gar Parady,  
25 directeur général des Affaires consulaires au



1 MAECI. Le tout s'adresse au ministre des Affaires  
2 étrangères et est daté du 5 mai 2003.

3 J'ai déjà mentionné la version  
4 finale datée du 5 juin, qui est la pièce P-103.  
5 Donc, la version que nous regardons en ce moment,  
6 n'est pas celle envoyée au ministre.

7 Et il y a deux passages sur  
8 lesquels j'aimerais attirer votre attention dans  
9 cette version préliminaire, qui a été rédigée un  
10 mois avant la version finale.

11 À la première page du document,  
12 premier point des recommandations, on peut lire ce  
13 qui suit :

14 Les efforts se poursuivent en  
15 vue d'en arriver à une  
16 entente avec le gouvernement  
17 du Canada au sujet de cette  
18 affaire, dans le but  
19 d'émettre une déclaration  
20 signée par le solliciteur  
21 général et le ministre des  
22 Affaires étrangères, qui  
23 pourrait être transmise aux  
24 autorités syriennes.

25 On fait de toute évidence allusion

1 à MM. Easter et Graham.

2 J'aimerais maintenant attirer  
3 votre attention sur le dernier point de cette  
4 page, où on lit ce qui suit :

5 Au besoin, vous devriez  
6 rencontrer le solliciteur  
7 général et le vice-premier  
8 ministre, afin qu'on puisse  
9 en arriver à une entente au  
10 sujet de cette affaire.

11 Je peux maintenant vous amener à  
12 la page 4 de ce document, toujours la version  
13 préliminaire, au paragraphe 10. Au premier point,  
14 on lit ce qui suit :

15 Dans les jours à venir, nous  
16 nous concentrerons en vue  
17 de : - d'organiser une  
18 réunion de responsables  
19 canadiens représentant le  
20 SCRC, la GRC, le BPC et le  
21 cabinet du vice-premier  
22 ministre, afin qu'on puisse  
23 élaborer une approche  
24 canadienne commune  
25 suffisamment claire pour être

1                                   communiquée aux autorités  
2                                   syriennes.

3                                   Donc, Monsieur Manley, dans la  
4 version préliminaire de la note de service, datée  
5 de mai 2003, on fait sans aucun doute allusion à  
6 la préoccupation que nous avons cernée ou évoquée,  
7 soit que le Canada ne s'exprime pas d'une voix  
8 commune, d'une seule voix, dans ses déclarations  
9 transmises à la Syrie relativement à nos  
10 intentions pour le retour de M. Arar au pays.

11                                   La question que je vous posais  
12 donc est la suivante : saviez-vous qu'il y avait  
13 des dissensions dans les rangs, si je peux  
14 m'exprimer ainsi, et avez-vous tenté avec d'autres  
15 de concilier d'une façon ou d'une autre les  
16 positions divergentes des différentes autorités  
17 canadiennes?

18                                   M. MANLEY : Pour répondre à votre  
19 première question, j'ai entendu dire, comme  
20 beaucoup de monde, que, pour savoir ce qui s'était  
21 passé, il fallait demander à nos gens à la GRC ou  
22 au SCRS - je n'ai jamais su exactement -, et  
23 qu'ils répondaient invariablement : « Nous ne  
24 savons pas de quoi vous parlez. »

25                                   Bref, j'étais au courant de cette

1 situation.

2 Est-ce que j'ai tenté avec  
3 d'autres de régler cela? Pas que je me rappelle.

4 Je remarque que le, je suppose que  
5 c'est la page couverture, le paragraphe 10 fait  
6 allusion à la participation de mon cabinet, ce qui  
7 pourrait très bien être une réaction à  
8 l'intervention de M. Klunder, comparativement à la  
9 mienne, même s'il semble laisser croire, à la  
10 première page, que M. Graham a rencontré M. Easter  
11 et moi-même.

12 Je ne me rappelle certainement pas  
13 avoir participé à une réunion officielle de ce  
14 genre. Je ne me rappelle pas non plus avoir eu ce  
15 qu'on appelle communément une conversation  
16 informelle, où on ne fait que parler dans le coin  
17 d'une pièce.

18 Me DAVID : D'accord.

19 M. MANLEY : Je dois dire qu'à  
20 cette époque j'avais beaucoup de travail puisque,  
21 en plus d'être le ministre des Finances, il y  
22 avait réellement une course à la direction, les  
23 médias n'en ont pas beaucoup parlé, mais il y en  
24 avait quand même une, et j'y participais, et  
25 c'était à ce moment. J'étais donc un peu

1           préoccupé.

2                           Me DAVID : Revenons aux documents  
3           du BCP, c'est-à-dire P-48.

4                           Je ne sais pas si vous les avez  
5           encore - non, je ne crois pas - c'est à  
6           l'onglet 18.

7                           Monsieur le Commissaire, je veux  
8           seulement souligner que je vais me reporter à  
9           certains documents même si je sais que M. Manley  
10          n'en a pas pris connaissance. C'est simplement  
11          que, en tant que vice-premier ministre, il reçoit  
12          une copie conforme de ces documents, et je veux  
13          simplement consigner ces documents dans le  
14          dossier.

15                          Je ne crois pas qu'on a  
16          l'intention d'appeler le premier ministre à  
17          témoigner, et on fera appel au vice-premier  
18          ministre pour se renseigner sur ces documents.

19                          LE COMMISSAIRE : D'accord.

20                          Me DAVID : Avant d'en arriver là,  
21          je parlais, si vous vous rappelez, du paragraphe 7  
22          de la note de service, concernant le fait que  
23          Me Edelson avait l'intention de vous parler de son  
24          client, M. Arar.

25                          J'ai déjà eu l'occasion de

1           rencontrer Me Edelson et j'ai cru comprendre que  
2           vous aviez étudié à la même faculté de droit et  
3           que vous vous connaissiez et que vous étiez  
4           peut-être même amis.

5                            Vous rappelez-vous avoir déjà  
6           parlé de M. Arar avec Me Edelson?

7                            M. MANLEY : Je ne m'en souviens  
8           pas.

9                            Me DAVID : Ou de sa situation.  
10          D'accord.

11                           LE COMMISSAIRE : Je voudrais  
12          simplement dire que, en ce qui concerne le fait de  
13          prouver les lettres, si vous voulez seulement  
14          établir qu'elles ont été envoyées, je ne crois pas  
15          qu'il y ait un problème. D'après moi, il n'est  
16          donc pas nécessaire que M. Manley en prenne  
17          connaissance, à moins que vous n'ayez des  
18          questions à lui poser concernant ces lettres.

19                            Me DAVID : Peut-être peut-on  
20          simplement les sortir, et, Monsieur Manley, si  
21          vous avez des commentaires, on va vous écouter.

22                            À l'onglet 18 on trouve l'une des  
23          quatre lettres auxquelles je vais me reporter que  
24          Monia Mazigh a envoyées au premier ministre du  
25          Canada. C'est la première lettre qu'elle a écrite,

1 et elle est datée du 21 mai 2003. Elle l'a envoyée  
2 au premier ministre, de même qu'à vous.

3 Je parle simplement de cette  
4 lettre aux fins du dossier. Avez-vous des  
5 commentaires à faire concernant cette lettre,  
6 Monsieur Manley?

7 M. MANLEY : Non.

8 Me DAVID : D'accord. Allons  
9 maintenant à l'onglet 443 des documents du MAECI.

10 On y fait allusion à une  
11 rencontre - c'est une note CAMANT - qui a eu lieu  
12 entre M. Bill Graham, le ministre des Affaires  
13 étrangères, et Monia Mazigh.

14 Reportons-nous au quatrième  
15 paragraphe. On y lit ce qui suit :

16 Le ministre a répondu aux  
17 questions de Mme Mazigh et a  
18 réagi à ses commentaires en  
19 déclarant que nous avons  
20 tenté d'approfondir la  
21 question auprès des autorités  
22 américaines et syriennes et  
23 que nous continuions à  
24 profiter de toutes les  
25 occasions sur le plan

1                   diplomatique pour soulever la  
2                   question. Le ministre rédige  
3                   actuellement une lettre à  
4                   l'intention du ministre des  
5                   Affaires étrangères de la  
6                   Syrie; il ne voulait pas  
7                   l'envoyer avant que cette  
8                   réunion ait lieu afin de  
9                   pouvoir échanger le contenu  
10                  de la lettre avec Mme Mazigh.  
11                  La lettre exige la libération  
12                  de M. Arar et son retour  
13                  immédiat au Canada.

14                   C'est bien. Je veux maintenant  
15                  vous parler de la partie suivante :

16                   Le député William Cutler...

17                   Et je crois qu'il s'agit de  
18                  Cotler, et non de Cutler.

19                   M. MANLEY : Et je dirais que c'est  
20                  probablement Irwin.

21                   Me DAVID : Et je dirais que c'est  
22                  également Irwin.

23                   M. MANLEY : Eh bien, nous nous  
24                  appelons par notre prénom.

25                   Me DAVID : D'accord.



1                   ... a tenté d'approfondir la  
2                   question auprès des autorités  
3                   américaines et a demandé au  
4                   ministre Manley s'il avait  
5                   soulevé cette question auprès  
6                   de ses homologues américains;  
7                   toutefois, le ministre Manley  
8                   a dit qu'il ne l'avait pas  
9                   fait, que c'était une  
10                  question d'ordre consulaire.

11                   Vous rappelez-vous avoir parlé  
12                  avec Irwin Cotler à ce moment-là?

13                   M. MANLEY : Je ne m'en souviens  
14                  pas.

15                   Me DAVID : Et ça se serait passé  
16                  en juin 2003. Vous ne vous rappelez pas.

17                   M. MANLEY : Je ne m'en souviens  
18                  pas.

19                   Me DAVID : D'accord. Allons  
20                  maintenant à l'onglet 464, et, encore une fois,  
21                  c'est simplement aux fins du dossier. C'est la  
22                  réponse que vous avez envoyée à Mme Mazigh pour  
23                  faire suite à sa lettre du 28 avril. Avez-vous des  
24                  commentaires à ce sujet?

25                   M. MANLEY : Non.

1 Me DAVID : D'accord. Revenons au  
2 document du BCP, c'est-à-dire à l'onglet 20.

3 Encore une fois, il s'agit de  
4 notes d'information adressées au premier ministre.  
5 Vous en recevez une copie conforme, comme vous  
6 pouvez le voir dans chaque renvoi, et je vous  
7 demande d'aller à la page 3, Monsieur Manley.  
8 C'est la lettre que le premier ministre a signée  
9 le 11 juillet et qui s'adresse au président de la  
10 Syrie.

11 Connaissez-vous les circonstances  
12 entourant la rédaction ou l'envoi de cette lettre?

13 M. MANLEY : Bien, je me rappelle  
14 vaguement qu'elle a été écrite, qu'on était - vous  
15 savez - qu'on avait discuté de l'intervention  
16 appropriée à laquelle pouvait recourir le premier  
17 ministre.

18 Me DAVID : Avez-vous participé  
19 directement à...

20 M. MANLEY : La rédaction de la  
21 lettre? Non.

22 Me DAVID : ... la rédaction ou  
23 avez-vous discuté de la lettre ou de son contenu?

24 M. MANLEY : Non.

25 Me DAVID : Prenons le document

1 du BCP à l'onglet 29, encore une fois aux fins du  
2 dossier. C'est une note d'information à  
3 l'intention du premier ministre.

4 On voit à la page 5 du document la  
5 deuxième lettre que Mme Mazigh a envoyée au  
6 premier ministre. Elle est datée  
7 du 23 juillet 2003. Et on voit la réponse du  
8 premier ministre à la page 3 de l'onglet, qui est  
9 datée du 4 septembre.

10 Avez-vous des commentaires à ce  
11 sujet?

12 M. MANLEY : Non.

13 Me DAVID : D'accord. Allons  
14 maintenant à l'onglet 31 des documents du BCP, qui  
15 sont dans le volume 2.

16 À l'onglet 31, Monsieur Manley, on  
17 voit une note d'information datée  
18 du 25 septembre 2003, directement adressée à vous.  
19 C'est une mise à jour du cas de Maher Arar.

20 On y fait mention, au premier  
21 point, du « procès syrien imminent » de M. Arar,  
22 et ma question est la suivante : Vous  
23 rappelez-vous pourquoi cette note de service au  
24 sujet de M. Arar vous a été envoyée directement à  
25 ce moment? Qui a fait la demande de la note de

1 service?

2 Si vous examinez le contenu, on y  
3 fait part de la situation de M. Arar ou d'une  
4 chronologie des événements entourant sa situation  
5 avant son expulsion des États-Unis, puis, à la  
6 page suivante, on trouve une chronologie après son  
7 expulsion des États-Unis.

8 Comme je l'ai dit, la note de  
9 service vous était directement envoyée en  
10 septembre 2003.

11 M. MANLEY : Oui. Je ne peux pas  
12 l'expliquer, et c'est assez bizarre que ça  
13 provienne de M. Lavertu, qui était le conseiller  
14 en politique étrangère du BCP à cette époque.

15 La seule explication qui me vient  
16 à l'esprit, c'est que j'avais manifesté un certain  
17 intérêt dans le cas. La course à la direction  
18 était terminée, et j'ai peut-être décidé de mettre  
19 un peu plus d'efforts dans ce dossier pour voir si  
20 on ne pouvait pas le faire avancer. Mais je ne  
21 suis pas certain, Maître David.

22 Me DAVID : D'accord.

23 Reportons-nous maintenant à un document daté du  
24 29 septembre, c'est-à-dire P-85, volume 5.

25 Encore une fois, c'est aux fins du

1 dossier. Il s'agit d'une note d'information  
2 envoyée au premier ministre, dont vous avez reçu  
3 une copie conforme, et elle renvoie à la troisième  
4 lettre de Mme Mazigh, datée du 18 septembre.

5 M. MANLEY : Quel est le numéro de  
6 l'onglet?

7 Me DAVID : Je suis désolé. C'est  
8 l'onglet 2.

9 Si vous allez à la quatrième page  
10 du document, vous y verrez la troisième lettre de  
11 Mme Mazigh qu'elle a envoyée au premier ministre.  
12 Elle est datée du 18 septembre 2003. Encore une  
13 fois, elle demande au premier ministre  
14 d'intervenir et lui demande de transmettre un  
15 message au président de la Syrie et d'apposer sa  
16 signature sur la lettre.

17 Avez-vous des commentaires à ce  
18 sujet?

19 M. MANLEY : Aucun commentaire.

20 Me DAVID : Continuons avec la même  
21 pièce, P-85, volume 5, à l'onglet 3, qui renvoie à  
22 la quatrième lettre que Mme Mazigh a envoyée au  
23 premier ministre, datée du 26 septembre.

24 En ce qui concerne cette lettre  
25 rédigée par Mme Mazigh, le premier ministre ne lui

1 a pas répondu simplement parce que M. Arar a été  
2 libéré avant qu'il...

3 M. MANLEY : C'est ça.

4 Me DAVID : ... puisse y répondre.

5 Prenons maintenant l'onglet 37 des  
6 documents du BCP, c'est-à-dire la pièce P-48.

7 Encore une fois, c'est simplement  
8 aux fins du dossier. Il s'agit d'une  
9 recommandation faite au premier ministre afin  
10 qu'il communique avec son homologue de la Syrie,  
11 le président de la Syrie.

12 Et aux fins du dossier, le  
13 5 octobre, M. Arar est libéré de la Syrie et est  
14 de retour au Canada le 6 octobre.

15 Reportons-nous maintenant à  
16 l'onglet 45 du même document; c'est une autre note  
17 d'information envoyée au premier ministre, dont  
18 vous avez reçu une copie conforme, et elle traite  
19 de deux questions sur lesquelles vous pouvez faire  
20 des commentaires.

21 La première concerne le fait que  
22 les ministres devaient encourager leurs homologues  
23 américains à établir un protocole.

24 Allez à la page 4 du document, le  
25 dernier paragraphe dit ce qui suit. Il dit :

1 Il est également recommandé  
2 que les ministres canadiens,  
3 notamment le ministre des  
4 Affaires étrangères et du  
5 Commerce international, le  
6 solliciteur général et le  
7 vice-premier ministre,  
8 pressent leurs homologues  
9 américains de prendre des  
10 mesures appropriées pour  
11 garantir que plus jamais un  
12 citoyen sera expulsé par les  
13 Américains vers un pays tiers  
14 sans que l'on mène des  
15 consultations officielles  
16 appropriées avec le Canada.

17 Comme on le sait, c'est devenu  
18 l'Accord Monterey, qui a été signé au Mexique en  
19 janvier 2004. Ici, on est en novembre 2003.

20 Vous rappelez-vous cette tentative  
21 pour exercer des pressions sur les Américains afin  
22 qu'ils établissent un protocole qui protégerait  
23 les Canadiens du genre de traitement qu'a reçu  
24 M. Arar...

25 M. MANLEY : Je me rappelle que

1 c'était un objectif que nous nous étions...

2 Me DAVID : Et avez-vous participé,  
3 d'une façon ou d'une autre, à cette tentative ou à  
4 cette initiative?

5 M. MANLEY : Je crois que j'ai  
6 rencontré M. Ridge vers ce moment-là et que j'ai  
7 soulevé la question avec lui.

8 Me DAVID : En fait, vous avez  
9 rencontré M. Ridge le 11 novembre. Avez-vous  
10 discuté du protocole avec M. Ridge à ce moment?

11 M. MANLEY : On a discuté du cas.  
12 Je me rappelle surtout qu'il s'agissait d'une  
13 rencontre où il a dit que cette question  
14 concernait M. Powell.

15 Me DAVID : L'onglet 45 fait  
16 également mention du fait que, de façon générale,  
17 le gouvernement désire éviter d'ordonner une  
18 enquête publique.

19 Prenez la page 3 du document; la  
20 note d'information parle du fait que M. Arar et  
21 ses avocats exigent la tenue d'une enquête  
22 publique au cours d'une conférence de presse.

23 Vous souvenez-vous d'un sentiment  
24 au sein du Cabinet ou du gouvernement selon lequel  
25 une enquête publique n'était pas appropriée à ce



1 moment, compte tenu de la nature délicate des  
2 renseignements avec lesquels on traiterait?

3 M. MANLEY : Ce sera au commissaire  
4 de décider si c'est approprié ou non.

5 Je crois que l'une de nos  
6 préoccupations, c'était le fait qu'on avait besoin  
7 de renseignements sur les mesures prises par le  
8 gouvernement américain, qu'on ne pouvait  
9 contraindre à témoigner au Canada.

10 Alors, que savait-on exactement  
11 sur ce qui s'était vraiment passé? J'imagine qu'on  
12 devra attendre.

13 Me DAVID : Reportons-nous  
14 maintenant à l'onglet 812 des documents du MAECI.

15 Avant d'aborder cette question,  
16 revenons à votre rencontre avec M. Ridge, qui a eu  
17 lieu le 11 octobre; Monsieur Manley, avez-vous  
18 discuté directement de l'affaire Arar?

19 M. MANLEY : Oui, j'ai soulevé la  
20 question avec lui puisque, à ce moment, non  
21 seulement M. Arar était revenu au Canada, mais il  
22 avait également divulgué qu'il avait été torturé  
23 en Syrie, et j'avais l'impression que c'était une  
24 question très importante. Alors, je l'ai soulevée  
25 avec lui.

1                   Je crois, vous savez, en examinant  
2                   cela aussi calmement que possible, que les  
3                   États-Unis ont tout d'abord considéré M. Arar  
4                   comme un citoyen syrien et n'ont pas pensé qu'il y  
5                   avait quelque chose de mal à l'envoyer en Syrie.  
6                   Nous le considérons comme un citoyen canadien qui  
7                   voyageait avec un passeport canadien, qui avait  
8                   reçu l'attention des services consulaires  
9                   canadiens et qui avait été envoyé dans un pays  
10                  tiers, et c'était simplement inacceptable.

11                   Me DAVID : Vous vous êtes opposé  
12                  au traitement qu'a reçu M. Arar.

13                   M. MANLEY : Oui.

14                   Me DAVID : Et quelle a été la  
15                  réaction de M. Ridge?

16                   M. MANLEY : Comme je l'ai déjà  
17                  dit, M. Ridge a toujours été très courtois et a  
18                  toujours été prêt à tenir compte des questions que  
19                  je soulevais avec lui, mais il était clair dans ce  
20                  cas qu'ils avaient décidé que M. Powell s'en  
21                  occuperait avec M. Graham.

22                   Me DAVID : Et vous rappelez-vous  
23                  un moment où M. Ridge vous aurait fourni  
24                  directement des renseignements concernant le cas  
25                  de M Arar?

1 M. MANLEY : Il ne m'a jamais  
2 laissé croire qu'il avait des renseignements en sa  
3 possession, certainement.

4 Me DAVID : Allons maintenant à  
5 l'onglet 812, Monsieur Manley, qui fait allusion à  
6 une conférence que vous avez donnée - vous étiez à  
7 New York les 24 et 25 novembre et vous avez donné  
8 une conférence. Je crois que c'était à  
9 l'invitation de la consule générale,  
10 Pamela Wallin, et c'était dans le cadre du Council  
11 of the Americas.

12 Vous rappelez-vous avoir participé  
13 à une telle conférence?

14 M. MANLEY : Oui.

15 Me DAVID : Cet onglet fait  
16 allusion à certaines déclarations que vous avez  
17 faites pendant la conférence et pendant une  
18 conversation privée que vous avez eue à New York.

19 Prenez la page 3 du document, et  
20 j'aimerais simplement vous parler de quelques  
21 paragraphes de ce document.

22 C'est un rapport déposé par un  
23 représentant consulaire de New York pour le MAECI,  
24 et le premier paragraphe énonce ce qui suit :

25 L'expulsion de M. Arar et les

1 allégations de torture  
2 constituaient le principal  
3 sujet des médias canadiens  
4 établis à New York qui  
5 tentaient d'en savoir plus  
6 sur cette affaire, tout comme  
7 leurs collègues au Canada et  
8 un nombre de plus en plus  
9 important de journalistes  
10 américains au cours des  
11 dernières semaines. M. Manley  
12 a été direct en décrivant la  
13 situation de M. Arar comme  
14 « un obstacle important » à  
15 la coopération.

16 Avez-vous des commentaires à ce  
17 sujet?

18 M. MANLEY : C'est un rapport  
19 exact.

20 Me DAVID : Ah, oui? Le deuxième  
21 paragraphe dit :

22 On doit mettre quelque chose  
23 au clair avec les  
24 Américains : un citoyen  
25 canadien ne peut pas être

1                   expulsé par les États-Unis,  
2                   a-t-il déclaré dans le cadre  
3                   d'une conférence de presse.  
4                   On devrait envoyer le citoyen  
5                   au Canada.

6                   Vous faites allusion au protocole  
7                   qu'on élaborait à ce moment?

8                   M. MANLEY : Je ne savais pas  
9                   nécessairement qu'on élaborait un protocole à ce  
10                  moment. Le protocole, comme vous le savez, a été  
11                  signé après que j'ai quitté le Cabinet. Mais c'est  
12                  ce qu'on cherchait à obtenir.

13                  Me DAVID : Le troisième paragraphe  
14                  dit :

15                   Le vice-premier ministre a  
16                   souligné qu'il avait soulevé  
17                   cette question auprès du  
18                   secrétaire américain de la  
19                   Défense intérieure Tom Ridge,  
20                   et que d'autres ministres  
21                   parlaient également avec  
22                   leurs homologues américains.  
23                   On cherche à s'entendre avec  
24                   les autorités américaines  
25                   concernant la façon de

1                   traiter des cas semblables à  
2                   l'avenir. On a demandé à  
3                   M. Manley s'il était d'accord  
4                   avec l'opinion du secrétaire  
5                   américain à la Justice,  
6                   John Ashcroft, selon laquelle  
7                   l'expulsion de M. Arar était  
8                   légitime. Il a répondu qu'il  
9                   n'était pas d'accord et qu'un  
10                  citoyen canadien n'aurait pas  
11                  dû être expulsé vers la Syrie  
12                  et que les États-Unis  
13                  auraient pu s'en occuper en  
14                  vertu des lois américaines.

15                   Avez-vous des commentaires à ce  
16                  sujet?

17                   M. MANLEY : Je suis sûr que c'est  
18                  une citation exacte.

19                   Me DAVID : D'accord. En ce qui  
20                  concerne le fait que vous avez soulevé la question  
21                  auprès du secrétaire Ridge, est-ce que ça renvoie  
22                  à votre rencontre du 11 octobre, ou est-ce que ça  
23                  renvoie à une autre ...

24                   M. MANLEY : Je présume que ça  
25                  renvoie à celle du 11 novembre.

1

2

Me DAVID : Le cinquième paragraphe

3

dit :

4

Le ministre a parlé d'une

5

tension en ce qui concerne

6

les relations

7

canado-américaines que l'on

8

doit régler. Il ne fait aucun

9

doute que le Canada et les

10

États-Unis doivent échanger

11

des renseignements sur les

12

menaces à la sécurité, mais

13

les Canadiens insisteront

14

toujours pour dire que les

15

lois liées aux libertés

16

fondamentales seront

17

respectées.

18

Avez-vous des commentaires à ce

19

sujet?

20

M. MANLEY : Encore une fois, je

21

crois qu'il s'agit d'une citation exacte. En

22

réalité, je ne crois pas que c'était le seul

23

événement digne de mention à ce moment. J'ai

24

l'impression qu'on n'avait pas d'autres choix que

25

d'avoir une position très claire et inflexible sur

1 un enjeu de cette nature.

2 Comme je l'ai déjà dit, j'étais  
3 préoccupé par le fait que ça pouvait entraver  
4 notre capacité de coopérer dans des secteurs où la  
5 coopération était nécessaire, ce qui, je crois,  
6 aurait été très malheureux.

7 Me DAVID : Le dernier document  
8 dont j'aimerais faire mention - et encore une  
9 fois, c'est aux fins du dossier - c'est  
10 l'onglet 61 des documents du BCP.

11 Il s'agit d'une note d'information  
12 envoyée au premier ministre, et dont vous avez  
13 reçu une copie, adressée au premier ministre et  
14 signée par le conseiller national pour la  
15 sécurité, qui était M. Rob Wright à cette époque.

16 Dans cette note, il y a deux  
17 renvois et vous pouvez faire des commentaires.

18 Un concerne ...

19 Me McISAAC : Excusez-moi. Je crois  
20 que ce document a probablement été rédigé au  
21 moment où M. Manley n'était plus vice-premier  
22 ministre.

23 Me DAVID : Je crois qu'il est daté  
24 du 1<sup>er</sup> décembre 2003.

25 M. MANLEY : Ça concerne le



1 ministre de la Justice, M. Cotler, ce qui est  
2 après mon départ du gouvernement.

3 Me DAVID : D'accord. Je crois  
4 qu'on peut donc terminer notre interrogatoire ici.

5 Merci beaucoup, Monsieur Manley.

6 LE COMMISSAIRE : Maître Waldman,  
7 savez-vous combien de temps ça va vous prendre?

8 Me WALDMAN : Compte tenu de la  
9 nature des preuves, il est évident que M. Manley a  
10 peu de renseignements à ce sujet, je suis sûr  
11 qu'on peut terminer ce matin.

12 Ça m'aiderait si on pouvait  
13 prendre une pause maintenant afin que je puisse  
14 organiser mes documents.

15 LE COMMISSAIRE : Que dites-vous?  
16 Il est 10 h 30. Pouvez-me dire environ combien de  
17 temps va prendre le contre-interrogatoire?

18 Je suis d'accord avec votre  
19 commentaire que ça ne doit pas...

20 Me WALDMAN : Je dirais une heure  
21 et demie.

22 LE COMMISSAIRE : Aussi longtemps?

23 Me WALDMAN : Peut-être pas.

24 LE COMMISSAIRE : Savez-vous  
25 combien de temps ça va vous prendre,

1 Maître McIsaac?

2 Me McISAAC : À l'heure actuelle,  
3 je n'ai pas de questions à poser.

4 LE COMMISSAIRE : On va prendre une  
5 pause de 15 minutes.

6 Je soulève le même point que vous.  
7 Je crois qu'il est utile que M. Manley nous donne  
8 sa version des faits et qu'il nous présente un  
9 aperçu. C'est important de parler à la personne  
10 qui était le vice-premier ministre à cette époque.  
11 Cela dit, il n'y a pas beaucoup de liens directs  
12 avec le cas.

13 Me WALDMAN : Je suis d'accord.

14 LE COMMISSAIRE : D'accord. On va  
15 prendre la pause, et vous allez pouvoir  
16 contre-interroger le témoin à votre gré.

17 On va prendre 15 minutes.

18 LE GREFFIER : Veuillez vous lever.

19 Please stand.

20 --- Suspension à 10 h 26 / Upon recessing at  
21 10:26 a.m.

22 --- Reprise à 10 h 41 / Upon resuming at  
23 10:41 a.m.

24 LE GREFFIER : Veuillez vous  
25 asseoir. Please be seated.

1 LE COMMISSAIRE : Maître Waldman.

2 Me WALDMAN : Je ne crois pas  
3 prendre plus de une heure.

4 LE COMMISSAIRE : Merci.

5 Me WALDMAN : J'ai quelques  
6 documents dont j'ai déjà parlé. J'en ai plusieurs  
7 exemplaires.

8 Je peux peut-être les donner au...  
9 je n'ai pas tous les documents dont j'ai déjà  
10 parlé.

11 LE COMMISSAIRE : Est-ce que c'est  
12 pour moi? Merci.

13 Devrait-on les coter ensemble, ou  
14 voulez-vous les coter vous-même?

15 Me WALDMAN : Non, ensemble, c'est  
16 bien.

17 LE COMMISSAIRE : Ce sont donc les  
18 documents 112.

19 PIÈCE NO P-112 : Recueil de  
20 sept documents.

21 LE COMMISSAIRE : Allez-y,  
22 Maître Waldman.

23 INTERROGATOIRE

24 Me WALDMAN : Vous avez simplifié  
25 ma tâche puisque, d'après les déclarations que

1 vous avez faites, vous avez peu de souvenirs du  
2 cas de M. Arar, à l'exception de ce que vous nous  
3 avez dit ce matin, et, souvent, lorsqu'on vous  
4 parlait de documents, vous ne vous les rappeliez  
5 pas, ou vous ne vous rappeliez pas avoir pris de  
6 mesures directes en ce qui les concerne.

7 Vous avez très peu de souvenirs  
8 concernant ces documents.

9 M. MANLEY : Bien, ma participation  
10 était très limitée.

11 Me WALDMAN : Oui, je suis  
12 d'accord. Et il est juste de dire que, comme vous  
13 l'avez dit, vous étiez occupé en raison de la  
14 course à la direction et d'autres questions à ce  
15 moment-là?

16 M. MANLEY : En 2003.

17 Me WALDMAN : Oui, d'accord. Bien,  
18 la plupart des événements se sont produits...  
19 M. Arar a été arrêté en septembre, et la plupart  
20 des principaux enjeux sont survenus au cours de  
21 cette période, en 2003, jusqu'à sa libération en  
22 octobre.

23 Alors, à peu près vers quelle  
24 période avez-vous participé à la course à la  
25 direction?

1 M. MANLEY : D'avril 2003 au  
2 21 juillet 2003.

3 Me WALDMAN : Donc, pendant cette  
4 période, vous étiez surtout occupé par cette  
5 course, et c'est l'une des raisons pour lesquelles  
6 vous n'avez pas pu participer directement au cas  
7 de M. Arar?

8 M. MANLEY : Bien, c'était le  
9 dossier de M. Graham. On le considérait comme un  
10 cas relevant des affaires consulaires, et c'était  
11 principalement la responsabilité de M. Graham. Par  
12 conséquent, je n'y aurais participé que de façon  
13 secondaire ou pour réagir à la demande de  
14 Mme Mazigh.

15 Me WALDMAN : Je vais simplement  
16 vous poser quelques questions, de façon générale,  
17 sur ce que vous savez de la situation des droits  
18 de la personne en Syrie.

19 Vous étiez ministre des Affaires  
20 étrangères de 2000 à 2002, et vous avez visité la  
21 Syrie en octobre et novembre 2001, si je comprends  
22 bien.

23 M. MANLEY : C'est exact.

24 Me WALDMAN : Avant de vous y  
25 rendre, avez-vous reçu une séance d'information

1 sur la Syrie?

2 M. MANLEY : Je suis sûr que oui.

3 Me WALDMAN : Vous rappelez-vous  
4 avoir reçu une séance d'information sur la  
5 situation des droits de la personne en Syrie?

6 M. MANLEY : Je ne m'en souviens  
7 pas.

8 Me WALDMAN : Aviez-vous appris  
9 certaines choses en tant que ministre des Affaires  
10 étrangères sur la situation des droits de la  
11 personne en Syrie?

12 M. MANLEY : La Syrie n'est pas une  
13 démocratie libérale, si je peux m'exprimer ainsi.

14 Me WALDMAN : Alors, quand vous  
15 avez entendu dire que M. Arar... que vous avez  
16 pris connaissance, ou qu'on vous a mis au courant  
17 de sa situation, quand vous avez entendu dire  
18 qu'il était en Syrie, vous êtes-vous préoccupé du  
19 traitement qu'il aurait pu recevoir en Syrie?

20 M. MANLEY : J'aurais tout d'abord  
21 été préoccupé du fait qu'un citoyen canadien avait  
22 été expulsé vers un pays tiers plutôt que vers le  
23 Canada, sans tenir compte du traitement qu'il  
24 aurait pu recevoir.

25 Me WALDMAN : Après que vous avez

1           accepté ce fait, n'auriez-vous pas dû vous  
2           préoccuper du fait qu'il avait été envoyé en  
3           Syrie, qui est un pays, comme vous l'avez dit, qui  
4           n'était pas une démocratie libérale?

5                       M. MANLEY : Et où on ne pouvait  
6           être certain que le processus serait entièrement  
7           conforme aux normes qu'on considérait comme  
8           acceptables.

9                       Me WALDMAN : Donc vous saviez  
10          qu'il y avait de grandes préoccupations concernant  
11          l'équité du processus judiciaire en Syrie?

12                      M. MANLEY : Oui, certainement.

13                      Me WALDMAN : Alors, quand  
14          Mme Mazigh est venue vous voir et vous a demandé  
15          d'intervenir, vous saviez qu'il était en Syrie et  
16          qu'il s'agissait d'un pays où la situation des  
17          droits de la personne était problématique?

18                      M. MANLEY : Je sympathisais  
19          grandement à sa cause, oui.

20                      Me WALDMAN : Bien. Mais même en  
21          disant cela, d'après votre témoignage et vos  
22          souvenirs, tout ce que vous avez fait, c'est d'en  
23          faire part à M. Klunder parce que, selon vous,  
24          c'était une question d'ordre consulaire?

25                      M. MANLEY : J'ai fait le suivi de

1 la rencontre avec Mme Mazigh.

2 Me WALDMAN : Bien. Et vous avez  
3 parlé à M. Klunder. Vous l'avez dit à Me David.

4 Mais à part ça, vous n'avez rien  
5 fait?

6 M. MANLEY : Bien, on s'est demandé  
7 s'il y avait des conversations ou d'autres choses,  
8 vous savez, qui... très souvent, afin de faire  
9 quelque chose, et je crois que vous pouvez le  
10 constater dans les documents, le fait d'avoir  
11 manifesté mon intérêt a fait en sorte que des  
12 fonctionnaires ont pris certaines mesures, ce qui  
13 était mon intention.

14 Me WALDMAN : À part le fait de  
15 manifester votre intérêt à un moment, vous  
16 rappelez-vous avoir exprimé d'autres  
17 préoccupations concernant M. Arar à l'un ou  
18 l'autre de vos représentants?

19 M. MANLEY : Je suis désolé, j'ai  
20 un peu de difficulté à vous entendre. Pouvez-vous  
21 répéter la question?

22 Me WALDMAN : Désolé. À part cet  
23 instant où il semble que, d'après les documents,  
24 on a demandé à M. Klunder de faire le suivi, vous  
25 rappelez-vous un autre moment où vous avez pris



1           une mesure au nom de M. Arar avant votre rencontre  
2           avec M. Ridge en novembre 2003?

3                       M. MANLEY : Je ne me rappelle  
4           aucun détail. Je crois que les documents dont on a  
5           parlé avec Me David montrent qu'on a peut-être eu  
6           des conversations ou des discussions, mais je ne  
7           peux vous donner de détails.

8                       Me WALDMAN : Mais vous ne vous  
9           rappelez rien?

10                      M. MANLEY : Je ne me rappelle  
11           aucun détail à ce sujet.

12                      Me WALDMAN : En tant que président  
13           du comité du Cabinet sur la sécurité nationale,  
14           étiez-vous au courant qu'il y avait une enquête  
15           sur la sécurité nationale à Ottawa qui avait  
16           commencé peu de temps après le 11 septembre  
17           concernant une cellule possible d'al-Quaïda?

18                      M. MANLEY : Tout d'abord, c'était  
19           sur la sécurité publique et l'antiterrorisme.

20                      Me WALDMAN : D'accord.

21                      M. MANLEY : Je ne me rappelle pas  
22           particulièrement avoir eu connaissance d'une  
23           enquête. Je ne m'en souviens pas.

24                      Me WALDMAN : Donc, vous ne vous  
25           rappelez pas avoir été informé par l'un de vos

1           représentants, à un moment ou à un autre après  
2           votre nomination à ce poste au sein du comité du  
3           Cabinet, qu'il y avait une enquête sur la sécurité  
4           nationale en cours concernant une possible cellule  
5           d'al-Quaïda à Ottawa.

6                           M. MANLEY : Non. On a reçu, je  
7           crois, quelques séances d'information générales  
8           supplémentaires, je ne me rappelle rien de  
9           particulier concernant une cellule établie à  
10          Ottawa, non.

11                          Me WALDMAN : Pensez-vous qu'il  
12          aurait été important pour vous d'avoir au moins  
13          connu l'existence d'une enquête sur la sécurité  
14          nationale concernant une cellule d'al-Quaïda à  
15          Ottawa?

16                          Il y avait d'autres allégations -  
17          bien sûr, on n'est pas au courant des documents  
18          secrets, mais au moins quelques articles parus  
19          dans les médias laissaient croire qu'il y avait  
20          des préoccupations concernant différents complots  
21          pour poser des bombes et des choses comme cela.

22                          Ne pensez-vous pas qu'il aurait  
23          été important pour vous d'être au courant d'une  
24          telle situation?

25                          M. MANLEY : Eh bien, tout d'abord,

1 je n'étais pas le solliciteur général. Vous pouvez  
2 demander à M. Easter s'il était au courant de ça.  
3 J'étais le président d'un comité du Cabinet.

4 Peut-être que l'agence pensait que  
5 c'était quelque chose que je devais connaître.

6 Me WALDMAN : Je comprends. Je vous  
7 demande simplement votre opinion maintenant. Vous  
8 étiez le président de ce comité du Cabinet qui  
9 établissait des priorités et prenait des décisions  
10 stratégiques concernant les dépenses.

11 Je vous demande si vous pensez  
12 qu'il aurait pu être important pour vous d'être au  
13 courant du fait qu'on menait une enquête à Ottawa  
14 sur une cellule d'al-Quaïda.

15 M. MANLEY : Je ne sais pas  
16 vraiment quelle est la pertinence de cette  
17 question par rapport à mon rôle de président du  
18 comité.

19 Me WALDMAN : Eh bien, nous allons  
20 nous en tenir à cela.

21 J'aimerais passer à la question de  
22 l'échange de renseignements.

23 J'ai distribué - je ne propose pas  
24 de le lire au complet -, mais j'ai distribué un  
25 article récent, faisant partie de la pièce P-112,

1 qui a été présenté concernant la création d'une  
2 communauté nord-américaine.

3 Vous étiez l'un des auteurs de ce  
4 document. À la page 11, on prône fortement un  
5 meilleur échange d'information et de  
6 renseignements à l'échelle locale et nationale par  
7 la police et l'armée, ce qui comprendrait les  
8 agences de sécurité.

9 Ce rapport, dont vous êtes l'un  
10 des auteurs, prône fortement un plus grand échange  
11 de renseignements qu'actuellement et une plus  
12 grande intégration.

13 M. MANLEY : Eh bien...

14 Me WALDMAN : Voulez-vous que je  
15 vous le lise? C'est à la page 11.

16 M. MANLEY : Je pense que je suis  
17 un peu confus.

18 Oui, je faisais partie d'un groupe  
19 de travail qui a déclaré...

20 Me WALDMAN : Eh bien, êtes-vous  
21 d'accord avec ce qui est écrit à la page 11?

22 M. MANLEY : Eh bien, comme vous le  
23 dites - mais il s'agit de ma vie privée. Je  
24 n'étais pas ministre à ce moment-là. En fait,  
25 c'était mon dernier mois.

1 Me WALDMAN : Bien. C'est pertinent  
2 puisque l'un des enjeux qui nous préoccupaient,  
3 c'était la question de l'échange de renseignements  
4 qui se faisait après le 11 septembre.

5 Alors, je ne fais...

6 M. MANLEY : Est-ce que la  
7 question, c'est « est-ce que je crois qu'on  
8 devrait échanger des renseignements entre les pays  
9 d'Amérique du Nord? »

10 Me WALDMAN : De façon plus ouverte  
11 et étendue qu'actuellement?

12 M. MANLEY : Eh bien, je ne suis  
13 pas sûr de votre point de repère, mais je ne crois  
14 pas qu'on puisse avoir un continent nord-américain  
15 sécuritaire sans que les services du renseignement  
16 et de police des trois pays échangent des  
17 renseignements.

18 Me WALDMAN : Donc, vous êtes  
19 d'accord avec moi pour dire que vous croyez que,  
20 surtout après le 11 septembre, on doit coopérer le  
21 plus possible avec la Nation Unie [sic] en ce qui  
22 concerne la sécurité à la frontière et l'échange  
23 d'information et de renseignements?

24 M. MANLEY : Avec les États-Unis?

25 Me WALDMAN : Et le Mexique aussi,

1 je suppose.

2 M. MANLEY : Eh bien, tout d'abord,  
3 je ne crois pas que ça concerne le 11 septembre.  
4 Je crois que ça concerne le fait que, qu'on  
5 considère ça comme du terrorisme ou, de façon plus  
6 générale, comme des activités criminelles, ces  
7 activités ne sont pas limitées à chaque  
8 administration; que, par conséquent, l'échange de  
9 renseignements est un élément critique du fait  
10 d'avoir une réaction policière adéquate et de  
11 protéger la sécurité de la population.

12 Me WALDMAN : Mais n'êtes-vous pas  
13 d'accord avec moi pour dire que, après le  
14 11 septembre, l'intégration et l'échange de  
15 renseignements ont été accélérés à la suite de cet  
16 événement entre le Canada et les États-Unis?

17 M. MANLEY : Je pense que les  
18 événements du 11 septembre ont peut-être entraîné  
19 un examen de la façon dont on faisait les choses  
20 afin de garantir qu'il y avait un échange de  
21 renseignements adéquat. Mais ça ne concerne pas  
22 seulement l'échange entre pays. En fait, je crois  
23 que ce qu'on a constaté aux États-Unis, c'était  
24 que l'échange de renseignements entre les services  
25 du gouvernement américain ne se faisait peut-être

1 pas de façon aussi ouverte qu'il le devrait.

2 Vous savez, il y a beaucoup de  
3 ressources allouées pour tenter d'obtenir des  
4 renseignements. Si on ne les partage pas avec les  
5 autorités policières, on ne protège pas vraiment  
6 la population.

7 Me WALDMAN : Je suis d'accord avec  
8 vous quand vous dites que les États-Unis, tout  
9 comme le Canada, mettaient l'accent sur l'échange  
10 de renseignements au sein des services du pays.  
11 Mais je voudrais vous dire qu'on a entendu des  
12 éléments de preuve qui laissent croire que, après  
13 le 11 septembre, la quantité de renseignements  
14 échangés entre le Canada et les États-Unis a  
15 augmenté de façon draconienne.

16 M. MANLEY : Vous me demandez  
17 vraiment quelque chose que je ne peux pas évaluer,  
18 puisque je ne faisais pas partie de l'un des  
19 services qui détenaient ou échangeaient des  
20 renseignements.

21 Me WALDMAN : Mais vous faisiez  
22 partie des négociations concernant la Déclaration  
23 sur la frontière intelligente canado-américaine;  
24 c'est exact?

25 M. MANLEY : C'est exact.

1 Me WALDMAN : Et c'est également  
2 exact que le point 4 de la Déclaration sur la  
3 frontière intelligente parle de la coordination et  
4 de l'échange de renseignements comme de l'un des  
5 objectifs clés.

6 M. MANLEY : C'est exact.

7 Me WALDMAN : Donc, vous seriez  
8 d'accord avec moi pour dire que la Déclaration sur  
9 la frontière intelligente - et le point 25 parle  
10 d'un échange de renseignements ouvert. Donc, l'un  
11 des éléments centraux de la Déclaration sur la  
12 frontière intelligente consistait à garantir qu'on  
13 échangeait des renseignements de façon adéquate  
14 entre le Canada et les États-Unis.

15 Est-ce exact?

16 M. MANLEY : C'est exact.

17 Me WALDMAN : Et à différents  
18 moments... par exemple le 28 juin 2002, le rapport  
19 provisoire sur la frontière intelligente, qui se  
20 trouve dans la documentation si vous voulez le  
21 regarder, mais on n'est pas obligé, à moins que ça  
22 ne soit nécessaire.

23 Il y a des indices clairs selon  
24 lesquels on a pris des mesures... je veux dire,  
25 vous avez dit au moment de votre témoignage que



1 vous n'avez pas participé directement aux  
2 activités, mais vous avez certainement participé  
3 aux négociations générales sur l'intégration qui  
4 ont mené les gouvernements des deux côtés de la  
5 frontière à intégrer leurs services de  
6 renseignements.

7 On dispose d'EIPF, c'est-à-dire  
8 que des agents des services canadiens et  
9 américains collaborent maintenant à la frontière,  
10 et tout ça faisait partie de la Déclaration sur la  
11 frontière intelligente, non?

12 M. MANLEY : En fait, si vous lisez  
13 la Déclaration sur la frontière intelligente, vous  
14 verrez qu'elle mentionne le fait d'élargir les  
15 EIPF. Alors, elles existaient déjà avant le  
16 11 septembre et elles existaient déjà avant la  
17 signature de la Déclaration sur la frontière  
18 intelligente.

19 On voit le mot « intégrées ». Il  
20 s'agit d'équipes intégrées de la police des  
21 frontières qui coopèrent en matière d'exécution de  
22 la loi dans les régions frontalières.

23 En ce qui concerne l'intégration  
24 des services de renseignements, je ne suis pas sûr  
25 d'être en mesure d'y répondre.

1 Me WALDMAN : C'est  
2 l'onglet 35, soit l'Accord sur la frontière  
3 intelligente, P-35.

4 C'est la pièce P-35, Accord sur la  
5 frontière intelligente. On parle de services de  
6 renseignement intégrés.

7 On y lit ce qui suit :

8 Mettre sur pied des équipes  
9 conjointes chargées  
10 d'analyser et de diffuser  
11 l'information et les  
12 renseignements de sécurité.

13 Je crois qu'on parle de mettre sur  
14 pied des équipes conjointes, au lieu de poursuivre  
15 dans la même voie.

16 Me McISAAC : À quelle page  
17 êtes-vous?

18 Me WALDMAN : À la page 3 de 4.

19 C'est vrai qu'on parle d'étendre  
20 le programme IBET.

21 M. MANLEY : C'est exact, oui.

22 Me WALDMAN : Mais en ce qui a  
23 trait aux services de renseignement intégrés, on  
24 lit ce qui suit :

25 Mettre sur pied des équipes

1                                    conjointes chargées  
2                                    d'analyser et de diffuser  
3                                    l'information.

4                                    Est-ce que vous convenez que l'un  
5 des aspects principaux de l'Accord sur la  
6 frontière intelligente était de favoriser et  
7 d'accélérer l'échange de renseignements de  
8 sécurité entre le Canada et les États-Unis?

9                                    M. MANLEY : Oui, c'est bien là,  
10 certainement.

11                                   Me WALDMAN : Et même dans le  
12 dernier rapport d'étape daté du 17 décembre 2004,  
13 le Canada s'engage encore à favoriser cet échange  
14 d'information ouvert lorsqu'il fait le point sur  
15 l'Accord sur la frontière intelligente. Donc, nous  
16 sommes encore décidés à garantir cet échange  
17 ouvert...

18                                   M. MANLEY : Je n'étais pas au  
19 Cabinet en 2004, mais j'espère qu'ils le sont.

20                                   Me WALDMAN : D'accord. Juste pour  
21 clarifier les choses : quand avez-vous eu, pour la  
22 première fois, connaissance de M. Arar et de son  
23 expulsion?

24                                   M. MANLEY : Je ne peux m'en  
25 souvenir précisément. C'était aux actualités, je

1           crois, et il me semble que nous avons vu...

2           Me David m'a montré des notes de service rédigées  
3           durant la période entourant son départ ou son  
4           renvoi. Alors, j'imagine que j'ai dû apprendre la  
5           nouvelle vers cette période.

6                           Me WALDMAN : Donc, c'était après  
7           son expulsion. Vous n'aviez jamais entendu parler  
8           de lui avant qu'il ne soit expulsé vers la Syrie?

9                           M. MANLEY : Non.

10                          Me WALDMAN : Êtes-vous au courant  
11          d'une enquête interne menée par Brian Garvie,  
12          surintendant principal à la GRC?

13                          M. MANLEY : Non.

14                          Me WALDMAN : Au cours de cette  
15          enquête, le surintendant principal a interrogé  
16          plusieurs personnes ayant participé à l'enquête  
17          relative à la prétendue cellule d'al-Quaïda, et on  
18          a clairement précisé que M. Arar n'était pas un  
19          suspect dans l'enquête, mais qu'il était relié à  
20          l'affaire.

21                          Le saviez-vous?

22                          M. MANLEY : Non.

23                          Me WALDMAN : Et savez-vous que  
24          M. Arar a suscité l'attention de la GRC après  
25          avoir été vu en compagnie d'une autre personne qui

1 les intéressait en octobre 2001? C'est également  
2 précisé dans le rapport Garvie.

3 M. MANLEY : Dans quoi est-ce  
4 également précisé?

5 Me WALDMAN : Dans le même rapport.  
6 Je suppose que vous ne saviez pas  
7 cela non plus.

8 M. MANLEY : M. Wright m'avait  
9 fourni certains renseignements à un stade avancé  
10 de tout ce processus, lorsqu'on m'a expliqué que,  
11 effectivement, M. Arar pourrait avoir intéressé  
12 les autorités de sécurité.

13 Toutefois, il n'y avait aucune  
14 preuve formelle. Sans aucun doute, je me suis  
15 alors dit que les mesures prises par les  
16 États-Unis n'étaient pas justifiées, mais c'était  
17 une impression très générale.

18 Me WALDMAN : D'accord. Donc,  
19 savez-vous que, par exemple, la GRC a obtenu le  
20 bail de location que M. Arar a signé avec  
21 Minto Properties?

22 M. MANLEY : Je crois qu'on en a  
23 parlé dans les médias.

24 Me WALDMAN : Savez-vous que, peu  
25 de temps après qu'on a obtenu le bail de location,

1 l'information relative aux prétendus liens que  
2 M. Arar aurait eus avec les autres personnes  
3 visées par l'enquête a été transmise aux  
4 États-Unis dans le cadre de cet échange permanent  
5 d'information?

6 M. MANLEY : Je ne peux le dire  
7 précisément.

8 Me WALDMAN : Donc, nous avons  
9 établi que M. Arar était relié à l'affaire faisant  
10 l'objet d'une enquête, ce qui est précisé dans la  
11 note de service que Me David vous a montrée tout à  
12 l'heure, celle de M. Pardy, dans laquelle ce  
13 dernier précise que M. Arar n'était pas un suspect  
14 dans l'enquête, mais qu'on s'intéressait à lui en  
15 raison de ses relations.

16 C'est également précisé dans la  
17 note de service du 3 juin.

18 Donc, vous êtes au courant du fait  
19 que, selon au moins tous les documents publics qui  
20 ont été divulgués et les éléments de preuve que  
21 nous avons vus, deux faits sont établis  
22 clairement : d'une part, M. Arar était relié à  
23 l'enquête, mais il n'était pas un suspect dans  
24 l'enquête; d'autre part, la GRC avait transmis des  
25 renseignements au sujet de M. Arar très tôt aux

1 États-Unis. Êtes-vous d'accord?

2 M. MANLEY : Je ne peux contester  
3 ces faits. Je veux dire, je ne suis pas certain  
4 dans quelle...

5 Me WALDMAN : Eh bien, j'y arrive  
6 dans une minute...

7 M. MANLEY : ... mesure vous  
8 attendez une confirmation de ma part. J'ai entendu  
9 parler de ces choses.

10 Me WALDMAN : Quand avez-vous  
11 appris que la GRC avait transmis très tôt des  
12 renseignements au sujet de M. Arar aux États-Unis,  
13 soit presque un an avant...

14 M. MANLEY : Je ne peux répondre à  
15 cette question. Je ne sais pas.

16 Me WALDMAN : Mais vous l'avez  
17 appris à un moment donné?

18 M. MANLEY : Eh bien, je l'ai  
19 appris, si je m'en souviens bien, non pas à la  
20 suite d'une communication que m'aurait transmise  
21 la GRC, mais plutôt de M. Wright.

22 Me WALDMAN : Eh bien, nous avons  
23 également deux documents comme éléments de preuve.  
24 L'un d'eux est dans le matériel. C'est une lettre  
25 d'un congressiste américain précisant que

1 M. Arar... de Paul Kelly, à l'intention d'un  
2 congressiste américain, M. Markie. C'est à la  
3 page 78 de la divulgation, où il précise... c'est  
4 le département d'État qui réagit à une  
5 préoccupation soulevée par M. Markie, en ces  
6 termes - c'est à la page 78 du document.

7 M. MANLEY : 79?

8 Me WALDMAN : 78.

9 M. MANLEY : Je ne crois pas que  
10 c'est à la page 78. Je crois que c'est à la  
11 page 79.

12 Me WALDMAN : 79. Encore un exemple  
13 d'erreur de numérotation.

14 Au deuxième paragraphe, on lit ce  
15 qui suit :

16 Le nom de M. Arar a été placé  
17 sur une liste de personnes  
18 soupçonnées d'activités  
19 terroristes, d'après  
20 l'information reçue du  
21 Canada.

22 Donc, d'après les archives  
23 publiques, les problèmes de M. Arar ont commencé  
24 après que les États-Unis ont reçu cette  
25 information du Canada...



1 Me McISAAC : D'après les archives  
2 publiques, nous savons seulement que  
3 M. Paul Kelly, secrétaire adjoint aux Affaires  
4 législatives, dit cela.

5 Me WALDMAN : Eh bien, toujours  
6 d'après les archives publiques, nous savons que  
7 M. Gar Pardy, dans ses notes de service du 3 juin  
8 et du 5 juin, a déclaré la même chose, soit que  
9 l'information qui a amené les Américains à  
10 s'intéresser à M. Arar venait du Canada.

11 Par conséquent, est-ce que ça vous  
12 surprend de savoir que la GRC partageait des  
13 renseignements avec les États-Unis au sujet de  
14 quelqu'un pour qui elle n'avait qu'un intérêt  
15 secondaire?

16 M. MANLEY : Eh bien, je ne sais  
17 pas trop si cela me surprend ou non. Comme je l'ai  
18 déjà dit, ces agences n'ont jamais relevé  
19 directement de moi. Je ne peux pas dire que je  
20 n'ai pas...

21 Me WALDMAN : Mais...

22 M. MANLEY : À quel titre me  
23 demandez-vous cela? En ma qualité de citoyen  
24 privé?

25 Me WALDMAN : Non. Je vous le

1           demande parce que, en tant que membre du Cabinet,  
2           vous avez négocié l'Accord sur la frontière  
3           intelligente et que vous avez favorisé  
4           l'accroissement des échanges de renseignements de  
5           sécurité entre le Canada et les États-Unis.

6                        Et je vous le demande parce que,  
7           dans le cas qui nous occupe, le fait de favoriser  
8           ces échanges a clairement eu un impact. C'est la  
9           raison pour laquelle je vous pose cette question,  
10          Monsieur.

11                       Êtes-vous préoccupé par le fait  
12          que la GRC puisse transmettre des renseignements  
13          de sécurité aux États-Unis au sujet d'un citoyen  
14          canadien qui n'était qu'indirectement concerné,  
15          car, selon vous et selon l'information que vous  
16          avez obtenue, ils n'ont pas pu établir clairement  
17          la preuve que M. Arar avait des liens avec  
18          l'affaire? Est-ce que ça vous préoccupe?

19                       M. MANLEY : Là encore, j'estime  
20          que cette question est plutôt de nature technique,  
21          et les gens qui traitent de ces questions sont, à  
22          mon avis, les mieux placés pour répondre à ce  
23          genre de question.

24                       À mes yeux, j'aurais des raisons  
25          de m'inquiéter si l'information n'était pas fondée

1 sur des techniques d'enquête adéquates, ou qu'elle  
2 n'était pas fiable ou véridique, d'après des  
3 données facilement vérifiables. Si on essaie de  
4 contrer une menace de toute évidence véritable et  
5 que, au cours de ce processus, on doit assembler  
6 d'une façon ou d'une autre des éléments  
7 d'information disparates en un genre de mosaïque  
8 pouvant peut-être permettre de sauver des vies, eh  
9 bien, je crois alors qu'il faut être en mesure  
10 d'échanger des renseignements.

11 Me WALDMAN : Oui, je peux  
12 comprendre ça.

13 M. MANLEY : Nous en avons eu un  
14 exemple patent : quelqu'un qui a essayé de sortir  
15 du Canada en camion avec un chargement complet  
16 d'explosifs, dans l'intention de faire sauter  
17 l'aéroport de Los Angeles; s'il avait réussi, ça  
18 aurait entraîné, pour le Canada, un grand nombre  
19 de pertes de vie et d'énormes coûts.

20 Donc, il fallait bien que les  
21 responsables puissent échanger de l'information,  
22 puisque c'est probablement comme ça qu'ils ont  
23 réussi à mettre les éléments ensemble.

24 Me WALDMAN : D'accord. Merci de  
25 ces renseignements.

1                   Mais ne savez-vous pas que, dans  
2                   les documents, diverses personnes ont parlé des  
3                   stratégies différentes que le Canada et les  
4                   États-Unis ont déployées dans leur lutte  
5                   antiterroriste?

6                   Dans plusieurs notes de service,  
7                   le sous-commissaire Loepky reconnaît, au sujet du  
8                   dossier Arar, que les États-Unis et le Canada ont  
9                   des stratégies différentes.

10                  Savez-vous que nous avons des  
11                  stratégies différentes de celles des Américains,  
12                  que ces derniers adoptent certaines pratiques qui  
13                  ne seraient pas acceptables au Canada?

14                  M. MANLEY : C'est pourquoi je vous  
15                  ai laissé entendre que vous aviez peut-être posé  
16                  des questions plutôt techniques, auxquelles  
17                  quelqu'un d'autre pourrait répondre.

18                  Non, je ne le savais pas.

19                  Me WALDMAN : Vous n'étiez pas au  
20                  courant de ce qui s'est passé à Guantanamo Bay  
21                  lorsque, à titre de vice-premier ministre, vous  
22                  avez été chargé de négocier les ententes d'échange  
23                  de renseignements de sécurité dans le cadre de  
24                  l'Accord sur la frontière intelligente? Vous  
25                  n'étiez pas au courant de ce qui s'est passé à

1 Guantanamo Bay?

2 M. MANLEY : Eh bien, bien sûr, je  
3 suis au courant de ce qui s'est passé à  
4 Guantanamo Bay.

5 Me WALDMAN : Croyez-vous que ce  
6 qui s'est passé à Guantanamo Bay serait acceptable  
7 en vertu des lois canadiennes, des normes  
8 canadiennes?

9 M. MANLEY : Je ne suis même pas  
10 certain qu'on ait déterminé si c'est acceptable ou  
11 non en vertu des lois américaines.

12 Me WALDMAN : Donc, votre réponse,  
13 c'est que ce n'est pas acceptable en vertu des  
14 lois canadiennes, n'est-ce pas?

15 M. MANLEY : Me posez-vous cette  
16 question en ma qualité d'avocat?

17 Me WALDMAN : Je vous la pose,  
18 Monsieur, parce que, à titre de vice-premier  
19 ministre, vous avez négocié les ententes d'échange  
20 de renseignements de sécurité. Je crois que c'est  
21 pertinent pour nous de savoir dans quelle mesure  
22 vous étiez au courant de ce qui se passait aux  
23 États-Unis lorsque vous avez négocié l'Accord sur  
24 la frontière intelligente.

25 Étiez-vous au courant de l'entente

1 à Guantanamo - de la situation à Guantanamo Bay à  
2 ce moment-là?

3 M. MANLEY : Eh bien, de quoi  
4 croyez-vous exactement que je devrais être au  
5 courant? Je n'ai pas visité Guantanamo Bay.

6 Me WALDMAN : Saviez-vous que les  
7 détenus à Guantanamo Bay étaient retenus dans des  
8 conditions jugées inhumaines et inacceptables par  
9 toutes les organisations des droits de la personne  
10 qui en ont fait état?

11 M. MANLEY : Je savais que la  
12 procédure d'application régulière de la loi, que  
13 nous aurions dû appliquer, ne l'avait peut-être  
14 pas été.

15 Me WALDMAN : Vous n'avez pas vu  
16 les photographies des prisonniers debout, avec des  
17 fers aux mains et aux pieds, et puis...

18 Me McISAAC : Monsieur le  
19 Commissaire, je ne vois vraiment pas quel rapport  
20 ces questions ont avec M. Arar.

21 LE COMMISSAIRE : C'est  
22 effectivement très éloigné de la question.

23 Me WALDMAN : Monsieur le  
24 Commissaire, avec tout le respect que je vous  
25 dois, j'estime que c'est très pertinent : nous

1           devons savoir dans quelle mesure M. Manley, qui  
2           était vice-premier ministre à l'époque et qui a  
3           négocié l'Accord sur la frontière intelligente,  
4           était au courant de ce qui se passait aux  
5           États-Unis lorsqu'il a négocié cet accord, car  
6           j'allègue que cela a un rapport avec ce qui est  
7           arrivé plus tard à M. Arar.

8                           Manifestement, l'une des questions  
9           que nous avons soulevées au cours de notre  
10          enquête, c'est que nous devons savoir si on a  
11          établi des mesures de protection adéquates en ce  
12          qui a trait à l'échange de renseignements de  
13          sécurité.

14                           Me McISAAC : En tant que  
15          politicien d'expérience, M. Manley aurait été  
16          chargé de négocier le cadre de l'Accord sur la  
17          frontière intelligente, mais il n'aurait pas pris  
18          part aux négociations que divers organismes ont  
19          tenues quotidiennement afin de déterminer comment  
20          il fallait réaliser et appliquer cela, ce qui est  
21          en fait assez différent : nous passons ici d'un  
22          niveau stratégique axé sur la direction à un  
23          niveau opérationnel, axé sur des questions comme :  
24          quand? comment? quoi? dans quelles circonstances?

25                           Me WALDMAN : Avec tout le respect

1 que je vous dois, il me semble que, au niveau  
2 stratégique, ce serait extrêmement important que  
3 notre vice-premier ministre prenne à cœur de  
4 négocier des mesures de protection adéquates, afin  
5 de s'assurer que les citoyens canadiens...

6 LE COMMISSAIRE : Très bien. Nous  
7 allons donc...

8 Me WALDMAN : Il ne me reste que  
9 quelques questions à poser.

10 LE COMMISSAIRE : Poursuivons alors  
11 dans cette voie.

12 Toujours est-il que, si vous  
13 entrez dans les détails juridiques relatifs à  
14 Guantanamo Bay, je ne crois pas que ce soit juste  
15 de demander à M. Manley, aussi bien en sa qualité  
16 de ministre...

17 Me WALDMAN : Je voulais simplement  
18 savoir s'il était au courant, par exemple, de ce  
19 cas-là parce qu'il m'a répondu qu'il ne le savait  
20 pas lorsque je lui ai demandé s'il savait que les  
21 États-Unis et le Canada n'utilisent pas les mêmes  
22 tactiques. Or, dans son témoignage, M. Graham a  
23 déclaré hier que le seuil de tolérance des  
24 Américains relativement aux activités soupçonnées  
25 d'être reliées au terrorisme est quelque peu



1 inférieure à celui du Canada.

2 Et compte tenu de sa réponse, j'ai  
3 cru qu'il serait bon de lui donner un exemple  
4 précis, qui est bien connu et est du domaine  
5 public.

6 S'il avait reconnu que le seuil de  
7 tolérance du Canada est clairement différent de  
8 celui des États-Unis, je n'aurais pas eu besoin  
9 d'en arriver jusque-là.

10 LE COMMISSAIRE : Poursuivez.

11 Me WALDMAN : Donc, Monsieur, pour  
12 revenir à Guantanamo Bay, convenez-vous avec moi  
13 que les pratiques utilisées à Guantanamo Bay ne  
14 sont pas acceptables au Canada?

15 M. MANLEY : Pourriez-vous préciser  
16 exactement de quelles pratiques vous parlez?

17 Me WALDMAN : L'incapacité  
18 d'accéder aux services d'un avocat : serait-ce  
19 acceptable au Canada?

20 M. MANLEY : Je crois que, en vertu  
21 de nos lois, l'accusé a toujours droit aux  
22 services d'un avocat.

23 Me WALDMAN : Enfermer quelqu'un à  
24 qui on a mis des fers dans une cellule pendant 23  
25 heures et demi, 23 heures par jour : est-ce

1 acceptable au Canada?

2 M. MANLEY : Eh bien, je suis sûr  
3 que ce n'est pas acceptable au Canada.

4 Mais, là encore, j'aimerais bien  
5 que vous m'expliquiez ce qui vous préoccupe ici,  
6 car je préférerais répondre à vos préoccupations  
7 que de subir un interrogatoire...

8 Me WALDMAN : Ce qui me préoccupe,  
9 c'est de savoir si vous étiez au courant du fait  
10 que les Américains avaient adopté, dans leur lutte  
11 antiterroriste, des pratiques qui ne seraient pas  
12 acceptables au Canada.

13 M. MANLEY : Bref, votre question  
14 est la suivante : est-ce que nous aurions dû  
15 dire : « eh bien, nous n'allons pas négocier avec  
16 les États-Unis en ce qui a trait, par exemple, à  
17 l'Accord sur la frontière intelligente parce  
18 qu'ils s'adonnent peut-être à des pratiques avec  
19 lesquelles nous ne pourrions pas être ouvertement  
20 d'accord »?

21 Donc, ma réponse, c'est qu'il y  
22 avait trop en jeu aux yeux des gens que je  
23 représente pour que je leur dise : « des milliers  
24 de personnes ont peut-être tués dans votre  
25 territoire, mais, vous savez, vous exagérez

1           peut-être un peu »; c'est à quelqu'un d'autre d'en  
2           juger. Pour ma part, je dois m'assurer que mes  
3           citoyens ont le droit de conserver leur emploi, de  
4           sorte que ce qui me préoccupait au plus haut  
5           point, c'était de veiller à ce que nous en venions  
6           à une entente permettant de protéger les intérêts  
7           des Canadiens.

8                           Me WALDMAN : Peut-être  
9           pourriez-vous me laisser poser les questions;  
10          d'ailleurs, je n'ai toujours pas obtenu de réponse  
11          à ce que je vous ai demandé, c'est-à-dire : de  
12          façon générale, saviez-vous que les tactiques  
13          employées par les Américains dans la lutte  
14          antiterroriste étaient différentes de celles  
15          utilisées par le Canada?

16                           Et si vous pouviez répondre à  
17          cette question, je pourrais passer à la prochaine,  
18          qui n'est pas celle à laquelle vous venez tout  
19          juste de répondre.

20                           M. MANLEY : Eh bien, je ne connais  
21          rien des manœuvres tactiques. Je n'étais pas  
22          responsable d'un organisme déployant ce genre de  
23          tactiques; donc, je n'aurais pas pu vous dire  
24          quelles sont nos tactiques, ni quelles sont celles  
25          de nos homologues.

1 Me WALDMAN : Avions-nous un  
2 endroit comme Guantanamo Bay au Canada?

3 M. MANLEY : Eh bien, pas à ma  
4 connaissance.

5 Me WALDMAN : D'accord. Merci.  
6 Si nous pouvons admettre cela au moins...  
7 M. Graham s'est montré plus ouvert hier, et si  
8 nous supposons que son témoignage... Comme vous  
9 l'avez reconnu, il était le responsable des  
10 affaires étrangères. Il a reconnu hier - à la  
11 page 4082 de la transcription originale, pour le  
12 cas où quelqu'un voudrait vérifier - que, pour les  
13 Américains, le seuil de ce qu'on peut considérer  
14 comme une activité terroriste est quelque peu  
15 inférieur à ce qu'il est au Canada. La question  
16 que cela soulève est la mesure dans laquelle nous  
17 pouvons échanger des renseignements avec des  
18 sociétés qui n'observent pas les mêmes règles que  
19 nous.

20 On peut bien dire que les  
21 Américains sont libres de faire ce qu'ils veulent,  
22 mais d'autres reconnaissent que les États-Unis  
23 recourent à des mesures qui ne sont pas  
24 acceptables, y compris à Guantanamo Bay. Nous  
25 savons également ce qui s'est passé à Abou Ghraïb.

1 Nous avons aussi entendu parler d'extradition.

2 Ne conviendrez-vous pas que si les  
3 États-Unis ou un autre pays doivent se servir de  
4 renseignements canadiens contre des citoyens  
5 canadiens, il faudrait qu'il y ait une entente  
6 entre le Canada et les États-Unis sur le respect  
7 des droits civils canadiens?

8 Ne conviendrez-vous pas que cela  
9 devrait constituer une condition préalable à tout  
10 échange de renseignements?

11 M. MANLEY : Je crois que j'ai dit  
12 très clairement, aussi bien dans les discussions  
13 que j'ai eues en privé avec mon homologue que dans  
14 mes déclarations publiques, que je n'approuvais  
15 pas l'expulsion de M. Arar, indépendamment des  
16 circonstances, qu'elle soit basée ou non sur des  
17 renseignements canadiens. Je ne l'approuvais pas  
18 parce qu'il s'agissait d'un citoyen canadien et  
19 qu'il aurait dû être renvoyé au Canada.

20 Je ne suis pas disposé à dire que  
21 nous devrions avoir pour politique d'entraver  
22 notre capacité d'échanger des renseignements, car  
23 nous avons aussi besoin d'obtenir des  
24 renseignements. Je crois que cela revêt une  
25 importance fondamentale pour permettre à nos

1 organismes de police de protéger la population  
2 civile.

3 Me WALDMAN : Eh bien, vous avez  
4 dit, d'après le résumé que Me David vous a  
5 montré... Nous pourrions peut-être le regarder, à  
6 la page 812.

7 LE COMMISSAIRE : Onglet 812.

8 Me WALDMAN : Onglet 812 du MAECI,  
9 article 5.

10 Le ministre a déclaré qu'il y  
11 avait, dans les relations  
12 Canada-États-Unis, des  
13 « points de tension » qu'il  
14 importait de régler. Il n'y a  
15 pas de doute que le Canada et  
16 les États-Unis ont besoin  
17 d'échanger des renseignements  
18 sur les menaces à la  
19 sécurité, « mais les  
20 Canadiens insisteront  
21 toujours sur le respect des  
22 lois relatives aux libertés  
23 civiles ».

24 Voilà ce que vous avez dit et  
25 confirmé.

1                   Quelles mesures avez-vous prises,  
2           Monsieur, dans vos négociations avec M. Ridge,  
3           pour assurer le respect des droits des Canadiens  
4           après avoir appris ce qui était arrivé à M. Arar?

5                   M. MANLEY : Eh bien, pendant la  
6           plus grande partie du temps où j'ai occupé mes  
7           fonctions, nous tentions encore de découvrir ce  
8           qui était arrivé à M. Arar. Vous parlez de choses  
9           qui se sont produites en novembre 2003. C'est à ce  
10          moment que j'étais en train de quitter mon poste.

11                  Me WALDMAN : Ainsi, votre réponse  
12          à la question est-elle que vous n'avez pris aucune  
13          mesure pour protéger... Je veux dire, vous étiez  
14          au courant... En novembre 2003, vous saviez que  
15          des renseignements canadiens avaient été  
16          communiqués aux Américains. Vous saviez que les  
17          Américains avaient pris la décision - après  
18          consultation ou sans consultation des Canadiens -  
19          d'expulser M. Arar vers la Syrie. Vous avez dit  
20          que vous saviez, d'une façon générale, qu'on ne  
21          respectait pas la règle de droit en Syrie.

22                  Vous avez dit que vous insisteriez  
23          pour que les lois relatives aux libertés civiles  
24          soient respectées, en réponse à ce qui était  
25          arrivé à M. Arar.

1                   Je voudrais donc vous demander ce  
2 qui suit : Quelles mesures avez-vous prises pour  
3 vous assurer de cela? Quelles mesures avez-vous  
4 prises à ce moment?

5                   M. MANLEY : J'ai soulevé la  
6 question auprès de mon homologue.

7                   Me WALDMAN : C'est tout ce que  
8 vous avez fait : vous avez soulevé la question.

9                   Ne croyez-vous pas qu'il aurait  
10 été nécessaire, à la lumière de ce qui était  
11 arrivé dans le cas de M. Arar, d'établir certaines  
12 précautions à prendre avant de communiquer des  
13 renseignements pour que les renseignements ainsi  
14 communiqués ne servent pas à violer les libertés  
15 civiles des Canadiens?

16                  M. MANLEY : Je ne sais pas si les  
17 mesures que vous suggérez sont techniquement  
18 possibles car, comme je l'ai dit, les  
19 renseignements qui sont échangés dans le cadre  
20 d'enquêtes tendent à être fragmentaires et doivent  
21 être compilés et joints à d'autres éléments  
22 d'information pour créer un tableau d'ensemble.

23                  Il n'y a pas de doute que le  
24 tableau créé est parfois inexact. Il y a de  
25 nombreux cas où des gens ont été faussement



1 accusés. Ce n'est par rare.

2 Ce dont nous devons nous assurer,  
3 c'est qu'une personne accusée a le droit de se  
4 défendre. C'est pour cette raison que nous  
5 devrions insister pour le respect de leurs  
6 libertés civiles.

7 Me WALDMAN : D'accord. Mais nous  
8 savons que cela ne s'est pas produit dans le cas  
9 de M. Arar. En d'autres termes, il a été expulsé  
10 vers la Syrie où, d'après ses déclarations, il a  
11 été torturé.

12 Ma question est donc la suivante :  
13 À la lumière de ces faits, quelles mesures ont été  
14 prises pendant que vous faisiez encore partie du  
15 gouvernement pour empêcher la reproduction de cas  
16 comme celui de M. Arar.

17 M. MANLEY : En fait, après mon  
18 départ du gouvernement, il y a eu un accord  
19 concernant l'expulsion de personnes se trouvant  
20 aux États-Unis.

21 Me WALDMAN : D'accord. Toutefois,  
22 l'échange d'information ne touche pas seulement  
23 les citoyens canadiens qui se trouvent aux  
24 États-Unis. Nous savons qu'il y a eu des cas dans  
25 lesquels des renseignements ont été communiqués au

1           sujet de citoyens canadiens qui se trouvaient dans  
2           d'autres pays, ce qui a occasionné des  
3           difficultés.

4                           La question est plus générale.  
5           Quelles mesures ont été prises pendant que vous  
6           étiez encore vice-premier ministre pour assurer la  
7           protection des citoyens canadiens dans des  
8           situations semblables à celles de M. Arar?

9                           Ou bien est-ce que la seule mesure  
10          prise a consisté pour vous à soulever la question  
11          auprès de M. Ridge?

12                          M. MANLEY : Dans l'exercice de mes  
13          fonctions, la seule possibilité que j'avais était  
14          de soulever la question auprès de mon homologue.

15                          Me WALDMAN : Eh bien, vous étiez  
16          vice-premier ministre et vous dirigiez le comité  
17          du Cabinet chargé de la sécurité nationale. Vous  
18          n'avez pas soulevé la question dans ce contexte  
19          comme source de préoccupation?

20                          La campagne au leadership était  
21          terminée alors.

22                          M. MANLEY : Je l'avais soulevée  
23          dans ce contexte, et c'est la raison pour laquelle  
24          je l'ai ensuite soulevée auprès de M. Ridge. Il  
25          était mon homologue pour cette fonction

1 particulière.

2 Me WALDMAN : Et quelle a été la  
3 réponse de M. Ridge lorsque vous avez soulevé la  
4 question?

5 M. MANLEY : Il a répondu que  
6 c'était une affaire que M. Powell devait discuter  
7 avec M. Graham.

8 Me WALDMAN : Je vais passer à un  
9 autre sujet.

10 Accordez-moi un instant, s'il vous  
11 plaît.

12 --- Pause

13 Me WALDMAN : Au cours de cette  
14 période, le gouvernement a pris toute une série  
15 d'initiatives pour amener la GRC à rendre compte  
16 de son activité.

17 Étiez-vous au courant des  
18 initiatives prises au sujet de la  
19 responsabilisation de la GRC?

20 M. MANLEY : Je pourrais peut-être  
21 m'en souvenir si vous étiez plus précis.

22 Me WALDMAN : Nous pourrions  
23 peut-être passer à... P-108.

24 Si vous n'êtes pas au courant,  
25 nous n'aurons pas à examiner cette pièce.

1 M. MANLEY : Je veux dire...  
2 J'étais au courant de beaucoup de choses, mais je  
3 ne m'y arrêtais pas particulièrement si elles ne  
4 se situaient pas dans mon secteur de  
5 responsabilité.

6 Me WALDMAN : Vous voudrez  
7 peut-être y jeter un coup d'oeil. Si vous n'étiez  
8 pas au courant de ces initiatives particulières...

9 M. MANLEY : Y a-t-il un numéro  
10 d'onglet?

11 Me WALDMAN : Onglet 17.

12 Vous souvenez-vous d'avoir vu  
13 ceci? Je crois qu'il y avait un autre document, à  
14 un autre endroit, qui vous a été envoyé  
15 directement et qui a le même contenu.

16 Vous souvenez-vous de l'avoir vu?  
17 Vous souvenez-vous d'avoir été mis au courant de  
18 ces initiatives particulières?

19 Me McISAAC : Il s'agit d'une note  
20 au sous-solliciteur général.

21 Voulez-vous en mentionner une  
22 autre que M. Manley a peut-être vue?

23 Me WALDMAN : Eh bien, la même  
24 chose figure dans une note au premier ministre qui  
25 se trouve à l'onglet 12 du volume 5 de la pièce

1 P-85. C'est une note dont une copie a été adressée  
2 au premier ministre.

3 Me McISAAC : Ce document a été  
4 produit après que M. Manley a quitté ses fonctions  
5 de vice-premier ministre.

6 Me WALDMAN : Très bien. Nous  
7 reviendrons donc à ceci. Si vous n'êtes pas au  
8 courant du contenu de ce document, je ne vous  
9 poserai aucune question à son sujet.

10 C'est à l'onglet 17 de la pièce  
11 P-108.

12 M. MANLEY : Je ne crois pas avoir  
13 jamais vu ce document.

14 Me WALDMAN : Eh bien, saviez-vous  
15 qu'il y avait des initiatives gouvernementales  
16 visant à modifier les protocoles d'entente... les  
17 directives ministérielles concernant la GRC, sur  
18 le plan de la responsabilité et des dispositions  
19 relatives à la sécurité nationale?

20 M. MANLEY : Non, je n'ai gardé  
21 aucun souvenir de cela.

22 Me WALDMAN : Vous n'étiez pas au  
23 courant. Très bien.

24 Saviez-vous qu'on avait exprimé  
25 des préoccupations à ce moment au sujet d'un

1 manque de supervision de la GRC?

2 M. MANLEY : C'est possible. Il  
3 arrivait souvent que des questions soient  
4 soulevées au sujet de la supervision de la GRC,  
5 selon les circonstances, notamment lors de la  
6 réunion de l'APEC à Vancouver en 1997. Par  
7 conséquent, la supervision de la GRC était un  
8 sujet d'actualité.

9 Me WALDMAN : Veuillez m'accorder  
10 un instant. J'ai peut-être fini.

11 --- Pause

12 Me WALDMAN : Je vous remercie. Je  
13 n'ai pas d'autres questions.

14 LE COMMISSAIRE : Merci,  
15 Maître Waldman.

16 Maître McIsaac?

17 Me McISAAC : J'aurais bien  
18 quelques questions très brèves, Monsieur.

19 LE COMMISSAIRE : Allez-y.

20 INTERROGATOIRE

21 Me McISAAC : Monsieur Manley, je  
22 voudrais revenir au bref entretien que vous avez  
23 eu avec Mme Mazigh à l'occasion de la réunion  
24 de... je crois que c'était l'Ottawa Muslim Women's  
25 Association?

1 M. MANLEY : Oui.

2 Me McISAAC : Je suppose que vous  
3 avez été invité à titre de député d'Ottawa-Sud  
4 pour présenter une allocution d'ouverture ou de  
5 bienvenue.

6 C'est exact?

7 M. MANLEY : Je crois que oui.

8 Me McISAAC : Ainsi, vous n'aviez  
9 aucune autre raison d'assister à cette rencontre  
10 particulière?

11 M. MANLEY : Non.

12 Me McISAAC : Était-ce le genre de  
13 réunion à laquelle il est habituel d'inviter un  
14 député à prononcer une allocution?

15 M. MANLEY : Oui.

16 Me McISAAC : Lorsque Mme Mazigh  
17 vous a parlé à la fin de la réunion, pouvons-nous  
18 dire, pour être clairs, que vous êtes revenu à  
19 votre bureau et qu'à un moment donné, vous avez  
20 parlé à votre adjoint politique, M. Klunder?

21 M. MANLEY : C'est exact.

22 Me McISAAC : Très bien. Dans quel  
23 but auriez-vous parlé à M. Klunder?  
24 Qu'attendiez-vous de lui?

25 M. MANLEY : Je lui aurais dit que

1 Mme Mazigh m'avait parlé... Il était peut-être  
2 même présent à la même réunion. Je ne m'en  
3 souviens pas. Je lui aurais dit : « Voulez-vous  
4 faire un suivi et vous assurer que nous faisons  
5 tout ce que nous devons faire? Devrions-nous en  
6 parler à quelqu'un? »

7 J'étais très sensible à la  
8 situation que Mme Mazigh m'avait décrite. J'ai  
9 pensé que nous - le gouvernement, collectivement -  
10 devions faire tout notre possible pour essayer de  
11 régler le problème.

12 Me McISAAC : Je suppose que  
13 M. Klunder, d'après les documents que vous avez  
14 regardés avec Me David, a en fait pris contact  
15 avec M. Pardy au ministère des Affaires  
16 étrangères?

17 M. MANLEY : Cela semble être le  
18 cas, oui.

19 Me McISAAC : Vous vous souvenez  
20 que, lorsque vous étiez au ministère des Affaires  
21 étrangères, M. Pardy était le haut fonctionnaire  
22 responsable des affaires consulaires.

23 M. MANLEY : Oui, je connaissais  
24 M. Pardy.

25 Me McISAAC : Si M. Klunder avait



1 jugé, après son entretien avec M. Pardy, que vous  
2 auriez pu, à titre de député ou de vice-premier  
3 ministre, intervenir de façon utile, serait-il  
4 venu vous en parler?

5 M. MANLEY : Oui, il l'aurait fait.

6 Me McISAAC : Pouvons-nous supposer  
7 qu'il vous a dit par la suite quelque chose  
8 comme : Les gens des Affaires étrangères font tout  
9 ce qu'ils peuvent?

10 Me WALDMAN : Avec tout le respect  
11 que je vous dois, quel poids peut-on accorder à  
12 une question aussi suggestive?

13 Me McISAAC : Eh bien, le  
14 commissaire en jugera, n'est-ce pas?

15 LE COMMISSAIRE : Je crois que  
16 c'est vraiment... Nous avons entendu d'autres  
17 parler de cette question.

18 Me McISAAC : Très bien. M. Klunder  
19 vous a-t-il rapporté des choses qui vous ont  
20 préoccupé?

21 M. MANLEY : Pas que je m'en  
22 souviens. Notre préoccupation découlait du fait  
23 qu'il ne semblait pas... D'une façon générale,  
24 nous ne semblions pas avoir un moyen de régler ce  
25 problème. Vous savez, malgré les différents

1           efforts déployés, nous n'avions pas réussi à  
2           persuader les autorités syriennes de laisser  
3           M. Arar rentrer au Canada.

4                        Me McISAAC : Lorsque vous étiez  
5           ministre des Affaires étrangères, aviez-vous eu  
6           l'occasion de vous occuper de questions mettant en  
7           cause des personnes ayant plus d'une nationalité?

8                        M. MANLEY : Oui.

9                        Me McISAAC : Quel était votre  
10          expérience des problèmes consulaires que cette  
11          situation pouvait engendrer?

12                      M. MANLEY : Eh bien, cette  
13          situation tendait à créer des difficultés  
14          particulières. Nous avons eu le cas Sampson, par  
15          exemple. Citoyen à la fois du Canada et du  
16          Royaume-Uni, il se trouvait dans une prison  
17          d'Arabie saoudite. Les Saoudiens semblaient  
18          préférer avoir affaire aux autorités britanniques.  
19          De temps en temps, M. Sampson lui-même donnait  
20          aussi cette impression.

21                      Je pense cependant que le problème  
22          général, dans les affaires consulaires, est  
23          qu'au-delà de la possibilité de s'assurer de  
24          l'état du citoyen, il est très difficile, dans  
25          beaucoup de pays, de retenir l'attention de

1           personnalités d'un niveau assez élevé pour obtenir  
2           le retour au Canada de la personne en cause.

3                       Me McISAAC : Merci beaucoup.

4                       LE COMMISSAIRE : Maître David?

5                       Me DAVID : Je n'ai pas d'autres  
6           questions, Monsieur le Commissaire.

7                       LE COMMISSAIRE : Très bien. Cela  
8           termine votre témoignage.

9                       Monsieur Manley, je voudrais vous  
10          remercier pour le temps que vous avez mis pour  
11          vous préparer et pour venir ici aujourd'hui. Je  
12          vous en suis très reconnaissant.

13                      M. MANLEY : Il n'y a vraiment pas  
14          de quoi. Merci, Monsieur.

15                      LE COMMISSAIRE : Merci à vous.

16                      Me DAVID : Nous reprendrons à  
17          14 h 15, Monsieur le Commissaire, avec  
18          Mme Catterall.

19                      LE COMMISSAIRE : Mme Catterall est  
20          le prochain témoin à 14 h 15?

21                      Me DAVID : C'est exact.

22                      LE COMMISSAIRE : Très bien.

23                      Me ATKEY : Monsieur le  
24          Commissaire, je me demande s'il m'était possible  
25          de dire quelques mots avant la suspension, à titre

1           d'*amicus curiae*, au sujet de la confidentialité  
2 relative à la sécurité nationale?

3                           LE COMMISSAIRE : Certainement. Je  
4 crois que je devrais d'abord laisser partir  
5 M. Manley.

6                           Me ATKEY : Oui.

7                           LE COMMISSAIRE : Il n'a pas à  
8 attendre à la barre.

9                           Me ATKEY : Il voudra peut-être  
10 écouter.

11                          LE COMMISSAIRE : Il voudra  
12 peut-être aller s'asseoir dans la salle  
13 d'audience.

14                          Merci, Monsieur Manley.

15                          Me ATKEY : Monsieur le  
16 Commissaire, je voudrais vous faire part d'une  
17 observation que j'ai à formuler, à titre d'*amicus*  
18 *curiae*. J'ai remarqué hier et aujourd'hui que la  
19 position du gouvernement semble avoir changé ou,  
20 du moins, qu'il se montre beaucoup plus conciliant  
21 qu'auparavant, en ce qui concerne tant les  
22 documents déposés que le témoignage donné par le  
23 ministre Graham au sujet de ses entretiens avec  
24 ses homologues des États-Unis et de la Syrie,  
25 ainsi bien sûr que le témoignage donné ce matin

1 par le ministre sur ses conversations avec son  
2 homologue américain.

3 Il s'agit clairement là de  
4 renseignements confidentiels touchant la sécurité  
5 nationale. Il va sans dire que la divulgation de  
6 ces renseignements comporte un élément d'intérêt  
7 public. Je note que le gouvernement renonce à la  
8 revendication de confidentialité touchant la  
9 sécurité nationale qu'il aurait autrement faite.  
10 Il a peut-être aussi voulu, à sa façon, en arriver  
11 à un certain équilibre entre le droit de savoir du  
12 public et la nécessité de protéger les  
13 arrangements de confidentialité relative à la  
14 sécurité nationale.

15 Tout ce que je peux dire à ce  
16 stade, c'est que ce développement est positif par  
17 nature et qu'il vous aide, je crois, à aller  
18 jusqu'au bout de la tâche que vous avez à  
19 accomplir, à savoir, ce qu'ont fait les  
20 responsables canadiens, à qui, à quel moment, à  
21 quel endroit, quand, etc.

22 Je voulais donc simplement faire  
23 la remarque que, dans le cadre des délibérations,  
24 hier et aujourd'hui ont, je crois noter un  
25 important changement dans la position du

1           gouvernement sur les questions de confidentialité  
2           liée à la sécurité nationale, ce qui est positif.

3                       J'aimerais ajouter que j'ai bon  
4           espoir que vous réussirez à mener votre tâche à  
5           terme dans un délai raisonnable. Je tenais à vous  
6           le dire.

7                       LE COMMISSAIRE : Je vous remercie,  
8           Maître Atkey. Je pourrais formuler la même  
9           observation et dire que j'ai bon espoir, moi  
10          aussi. J'espère, comme je l'ai dit à plusieurs  
11          reprises, que ce genre d'approche deviendra la  
12          norme dans le cadre de cette enquête et que nous  
13          pourrons avancer, terminer la tâche et rendre  
14          publics autant de renseignements que possible au  
15          cours de nos audiences. Par conséquent, je  
16          considère aussi que c'est un développement  
17          positif.

18                      Je vais maintenant suspendre la  
19          séance jusqu'à 14 h 15.

20                      LE REGISTRAIRE : Veuillez vous  
21          lever.

22          --- Suspension à 11 h 34 / Upon recessing at  
23          11:34 a.m.

24          --- Reprise à 14 h 16 / Upon resuming at 2:16 p.m.

25                      LE REGISTRAIRE : Veuillez vous

1           asseoir. Please be seated.

2                           Me DAVID : Bon après-midi,  
3           Monsieur le Commissaire. Mme Marlene Catterall,  
4           députée d'Ottawa-Ouest-Nepean, est venue pour  
5           témoigner cet après-midi.

6                           LE COMMISSAIRE : Souhaitez-vous  
7           prêter serment ou faire une affirmation  
8           solennelle?

9                           Mme CATTERALL : Prêter serment.

10                          ASSERMENTÉE : MARLENE ANN CATTERALL

11                          LE COMMISSAIRE : Vos nom et  
12           prénoms?

13                          Mme CATTERALL : Marlene Ann  
14           Catterall.

15                          LE COMMISSAIRE : Je vous remercie.

16           INTERROGATOIRE

17                          Me DAVID : Monsieur le  
18           Commissaire, Mme Catterall témoignera de ses  
19           fonctions et de son rôle de députée de la  
20           circonscription dans laquelle vivent les Arar  
21           ainsi que de son intervention depuis la fin  
22           septembre 2002 jusqu'à... jusqu'à maintenant, je  
23           suppose.

24                          Mme CATTERALL : Oui.

25                          Me DAVID : Je voudrais commencer

1 par déposer le curriculum vitae de Mme Catterall.  
2 Ensuite, j'en passerai brièvement en revue  
3 quelques éléments.

4 LE COMMISSAIRE : 113.

5 Me DAVID : Je vous remercie.

6 PIÈCE N° P-113 : Curriculum  
7 vitae de Marlene Catterall

8 Me DAVID : Madame Catterall, vous  
9 êtes députée de la circonscription qui portait le  
10 nom d'Ottawa-Ouest et qui s'appelle maintenant  
11 Ottawa-Ouest-Nepean?

12 Mme CATTERALL : Oui.

13 Me DAVID : Vous avez été élue pour  
14 la première fois en 1988 et avez, depuis, été  
15 réélue quatre fois.

16 Mme CATTERALL : Oui.

17 Me DAVID : Vous en êtes donc à  
18 votre cinquième mandat de députée?

19 Mme CATTERALL : Oui.

20 Me DAVID : Vous avez occupé  
21 différentes fonctions au Parlement. Vous avez déjà  
22 été whip adjointe du gouvernement.

23 Mme CATTERALL : Oui.

24 Me DAVID : De 1994 à 2001. En  
25 fait, vous avez rempli les fonctions de whip en



1 chef du gouvernement entre 2001 et 2003?

2 Mme CATTERALL : Oui.

3 Me DAVID : Monsieur le  
4 Commissaire, comme j'ai parlé à Mme Catterall de  
5 ses fonctions de whip, je tiens à dire que c'est  
6 un travail pénible. Vous pouvez en croire mon  
7 expérience à cet égard.

8 En fait, vous avez eu l'honneur  
9 d'être la première femme à occuper les fonctions  
10 de whip en chef.

11 Mme CATTERALL : Oui.

12 Me DAVID : De plus, vous êtes  
13 membre de nombreux comités parlementaires. Vous  
14 êtes notamment membre des Comités permanents de  
15 l'environnement, des droits de la personne et, je  
16 crois, de la justice?

17 Mme CATTERALL : Oui. Ainsi que du  
18 Comité de la procédure et des affaires de la  
19 Chambre.

20 Me DAVID : Avant de vous poser des  
21 questions sur votre intervention directe dans  
22 l'affaire Arar, je voudrais d'abord que vous nous  
23 parliez de votre expérience, comme députée, du  
24 domaine des affaires consulaires et de la question  
25 de la détention de Canadiens à l'étranger.

1                   À titre de députée, avez-vous eu  
2 l'occasion de vous occuper d'affaires du même  
3 genre que celle de M. Arar?

4                   Mme CATTERALL : Je n'ai pas eu  
5 d'électeurs dans la même situation avant M. Arar.

6                   Me DAVID : Votre premier contact  
7 avec les Arar a été avec Mme Mazigh, Monia Mazigh,  
8 la femme de M. Arar?

9                   Mme CATTERALL : Oui.

10                  Me DAVID : Je crois savoir que  
11 Mme Mazigh a appelé votre bureau un jour ou deux  
12 après la date prévue du retour au Canada de  
13 M. Arar?

14                  Mme CATTERALL : Elle a pris  
15 contact avec mon bureau le 29 septembre, je crois.  
16 Si cette date est importante pour vous, je  
17 pourrais la confirmer.

18                  Me DAVID : Pour votre gouverne, je  
19 voudrais vous signaler que nous avons ici un  
20 calendrier. C'est ici le mois d'octobre, mais si  
21 vous préférez le mois précédent... C'est le mois  
22 d'octobre 2002. Vous pouvez le consulter pour  
23 situer les événements au fur et à mesure que nous  
24 en parlerons.

25                  J'aimerais maintenant passer à un

1 onglet du volume 1 des documents du MAECI. C'est  
2 l'onglet 19.

3 Je voudrais, Madame Catterall,  
4 passer en revue avec vous la succession des  
5 événements, depuis le contact initial.

6 Ainsi, votre intervention dans  
7 l'affaire a commencé par un coup de téléphone de  
8 Mme Mazigh à votre bureau.

9 Mme CATTERALL : Oui.

10 Me DAVID : Vous a-t-elle parlé  
11 personnellement, ou bien était-ce un de vos...

12 Mme CATTERALL : Pas à ce  
13 moment-là. Elle a parlé à Catherine Clark, à mon  
14 bureau.

15 Me DAVID : Quelles sont les  
16 fonctions de Catherine Clark à votre bureau?

17 Mme CATTERALL : Catherine était  
18 l'une des mes deux adjointes de circonscription  
19 qui s'occupaient couramment des électeurs qui ont  
20 des problèmes particuliers. Cela couvre un vaste  
21 domaine.

22 Me DAVID : Je vous montre un  
23 document. Il fait partie d'un système  
24 d'inscription des documents dont se sert le  
25 ministère des Affaires étrangères.

1                   C'est ce que le ministère appelle  
2                   une note CAMANT. Elle porte la date du 2 octobre  
3                   et mentionne le fait que Catherine Clark a parlé à  
4                   une fonctionnaire du MAECI dénommée Nancy Collins  
5                   à cette date, c'est-à-dire le mercredi 2 octobre.  
6                   La note précise que Mme Collins a fourni à  
7                   Mme Clark quelques renseignements de base et a  
8                   indiqué ce qui suit :

9                                 ... nous tentions d'obtenir  
10                                l'accès consulaire et  
11                                d'organiser une visite.  
12                                Catherine a été informée du  
13                                fait que nous nous occupons  
14                                activement de cette affaire  
15                                et que j'étais en contact  
16                                régulier avec le frère du  
17                                sujet à Montréal.

18                                Mme Mazigh a appelé. Lui avez-vous  
19                   parlé depuis le début?

20                                Mme CATTERALL : Je crois qu'elle a  
21                   appelé à la fin de la semaine précédente.  
22                   Catherine essayait encore d'obtenir des  
23                   renseignements de moi. Elle avait d'abord  
24                   appelé... Je veux dire des renseignements pour  
25                   moi. J'ai parlé à Mme Mazigh au début de la

1            semaine suivante.

2                            Catherine avait essayé de prendre  
3            contact avec M. Gar Pardy parce que nous avons eu  
4            affaire à lui auparavant pour un certain nombre de  
5            cas. Il était absent d'Ottawa.

6                            Elle a ensuite appelé une femme,  
7            Helen... Je regrette, j'ai oublié son nom de  
8            famille.

9                            Me DAVID : Helen Harris?

10                            Mme CATTERALL : Oui. Nancy Collins  
11            a ensuite rappelé au nom de Helen Harris.

12                            Nous avons également reçu un appel  
13            de Maureen Girvan, du consulat de New York, et  
14            avons eu une conversation avec elle. J'ai parlé à  
15            Gar peu après son retour à Ottawa.

16                            Me DAVID : D'accord. Vous avez  
17            mentionné que vous aviez déjà eu affaire à  
18            M. Pardy dans le passé pour d'autres affaires  
19            consulaires.

20                            Mme CATTERALL : Oui.

21                            Me DAVID : Était-ce en rapport  
22            avec vos fonctions de députée?

23                            Mme CATTERALL : Oui.

24                            Me DAVID : Était-ce au sujet de  
25            personnes de votre circonscription?

1 Mme CATTERALL : Oui.

2 Me DAVID : S'agissait-il de  
3 Canadiens détenus à l'étranger?

4 Mme CATTERALL : Pas dans le cas de  
5 la première personne à laquelle je pense. Il  
6 s'agissait d'un enfant qui avait été enlevé et  
7 emmené au Liban.

8 Me DAVID : Vous avez donc eu  
9 l'occasion de parler à M. Pardy et de collaborer  
10 avec lui dans le passé?

11 Mme CATTERALL : Oui.

12 Me DAVID : Vous souvenez-vous de  
13 la date à laquelle vous avez eu votre premier  
14 contact ou avez parlé pour la première fois à  
15 M. Pardy du cas de M. Arar?

16 Mme CATTERALL : Non, je ne suis  
17 pas sûre de la date exacte.

18 Me DAVID : Était-ce au début  
19 d'octobre?

20 Mme CATTERALL : Ce serait dans les  
21 tout premiers jours d'octobre.

22 Me DAVID : Très bien. Vous avez  
23 finalement rappelé Mme Mazigh pendant qu'elle  
24 était en Tunisie?

25 Mme CATTERALL : Oui, je crois

1 l'avoir rappelée en Tunisie avant d'avoir parlé à  
2 M. Pardy.

3 Me DAVID : Avant d'avoir parlé à  
4 M. Pardy?

5 Mme CATTERALL : Oui. J'avais déjà  
6 obtenu des renseignements de New York et des  
7 Affaires étrangères, ici, à Ottawa.

8 Me DAVID : Ainsi, du travail de  
9 base a été fait, vous avez réuni quelques  
10 renseignements, puis vous avez rappelé Mme Mazigh.

11 Mme CATTERALL : Catherine avait  
12 également pris contact avec Michelle Lebeau, du  
13 cabinet du ministre Graham.

14 Me DAVID : C'est une adjointe du  
15 ministre Graham?

16 Mme CATTERALL : Oui.

17 Me DAVID : Qu'avez-vous appris de  
18 Mme Mazigh lorsque vous lui avez parlé de la  
19 situation durant son séjour en Tunisie?

20 Mme CATTERALL : Eh bien, j'ai  
21 appris de première main ce qui était arrivé en  
22 réalité à son mari. Elle m'a parlé de sa très  
23 grande inquiétude concernant sa détention à  
24 New York. Elle craignait très fort qu'il soit  
25 expulsé. Or il était certain d'après les

1 renseignements que j'avais obtenus de tout le  
2 monde, y compris au cabinet du ministre, que cela  
3 n'arriverait pas.

4 Me DAVID : Quand elle a dit  
5 craindre qu'il soit expulsé, Mme Mazigh a-t-elle  
6 précisé l'endroit...

7 Mme CATTERALL : Oui, elle  
8 craignait qu'il soit expulsé vers la Syrie. Je  
9 crois que c'est au cours de cette conversation  
10 qu'elle a mentionné qu'il serait envoyé là et  
11 qu'il pourrait être accusé de s'être soustrait au  
12 service militaire.

13 Me DAVID : Était-ce la première  
14 fois que vous entendiez parler du risque ou de la  
15 menace d'expulsion vers la Syrie, ou bien  
16 aviez-vous aussi obtenu le même renseignement  
17 d'autres sources?

18 Mme CATTERALL : Je ne m'en  
19 souviens pas. Je sais qu'on m'a rassurée en  
20 m'affirmant que cela ne se produirait tout  
21 simplement pas. Je ne me rappelle plus si l'une  
22 des personnes des Affaires étrangères à qui  
23 j'avais parlé auparavant avait évoqué cette  
24 possibilité. En fait, cela a dû se passer ainsi  
25 parce que je sais qu'en parlant à Monia la



1 première fois, je lui ai dit qu'on m'avait donné  
2 l'assurance que cela n'arriverait pas. Je crois  
3 honnêtement que tout le monde aux Affaires  
4 étrangères le croyait vraiment. C'est une chose  
5 qui ne s'était jamais produite auparavant.

6 Me DAVID : Très bien. En parlant  
7 des Affaires étrangères, avez-vous donné suite aux  
8 craintes exprimées par Mme Mazigh au sujet de la  
9 possibilité que son mari soit expulsé vers la  
10 Syrie?

11 Mme CATTERALL : Oui, j'en ai  
12 discuté avec Gar Pardy. Une fois de plus, il était  
13 persuadé que cela n'arriverait pas.

14 LE COMMISSAIRE : Puis-je vous  
15 interrompre un instant? Il semble y avoir des  
16 difficultés avec le système de sonorisation.

17 --- Pause

18 Me DAVID : Très bien. Prise 2.

19 LE COMMISSAIRE : Allons-nous  
20 revenir en arrière et recommencer maintenant?

21 Mme CATTERALL : Je croyais que  
22 nous faisons des progrès ici.

23 --- Rires / Laughter

24 Me DAVID : Je vais résister à la  
25 tentation de faire des commentaires.

1                   Vous avez été rassurée. Différents  
2 fonctionnaires du MAECI vous ont donné l'assurance  
3 que ce scénario d'expulsion vers la Syrie n'allait  
4 pas se réaliser.

5                   Vous souvenez-vous de la façon  
6 dont cela vous a été expliqué?

7                   Mme CATTERALL : On m'a simplement  
8 dit que les Américains n'expulseraient pas un  
9 citoyen canadien. S'ils devaient prendre des  
10 mesures quelconques, ils le renverraient à son  
11 dernier point de départ ou bien au Canada. Les  
12 fonctionnaires des Affaires étrangères  
13 s'attendaient vraiment à ce qu'il soit renvoyé au  
14 Canada.

15                  Me DAVID : Il était donc clair  
16 pour vous que le MAECI n'envisageait pas  
17 l'expulsion vers la Syrie comme un scénario  
18 probable ou réaliste?

19                  Mme CATTERALL : Non.

20                  Me DAVID : Vous souvenez-vous,  
21 Madame Catterall, qui, au MAECI, vous a informée  
22 que l'expulsion vers la Syrie était  
23 invraisemblable et qu'elle ne se produirait pas?

24                  Mme CATTERALL : Je sais que c'est  
25 le point de vue exprimé par Maureen Girvan. Je

1           crois que c'était au cours de sa discussion avec  
2           Catherine Clark. Je voulais avoir ces  
3           renseignements avant de parler à Monia. Le même  
4           point de vue m'a certainement été répété par  
5           Gar Pardy.

6                           Me DAVID : Cela s'est-il passé  
7           assez tôt dans la succession des événements?

8                           Mme CATTERALL : Oui, c'était dans  
9           la semaine du 1<sup>er</sup> octobre.

10                          Me DAVID : Si nous pouvions passer  
11           à l'onglet 58 du même volume, je vous montrerais  
12           une inscription faite le 10 octobre concernant la  
13           discussion de Catherine Clark avec Helen Harris.

14                          Permettez-moi de lire ce passage :

15                                   Catherine Clark... a appelé  
16                                   pour demander des  
17                                   renseignements et faire le  
18                                   point sur l'affaire.

19                          Encore une fois, c'était le  
20           10 octobre. Un jeudi.

21                                   JPE/Harris a expliqué que  
22                                   nous nous montrons très  
23                                   prudents en donnant des  
24                                   renseignements sans que la  
25                                   personne en cause nous ait

1 autorisés à le faire.  
2 Catherine a dit qu'elle avait  
3 été contactée par l'épouse du  
4 sujet et qu'elle croyait  
5 savoir qu'on était sans  
6 nouvelles du sujet dans le  
7 système américain. JPE/Harris  
8 a dit que beaucoup de membres  
9 des services consulaires du  
10 MAECI travaillent sur ce cas  
11 à tous les niveaux et à  
12 différents endroits et  
13 continueraient à le faire  
14 jusqu'à ce que nous ayons des  
15 renseignements concrets et  
16 confirmés sur le sujet ainsi  
17 que sur son état et le lieu  
18 où il se trouve. Harris a  
19 également noté que la famille  
20 (femme, frère et ami de la  
21 famille) sont régulièrement  
22 mis au courant des  
23 développements.  
24 Catherine a accepté cela,  
25 mais a noté que Catterall

1                   pourrait vouloir soulever la  
2                   question auprès du  
3                   ministre Graham parce qu'il  
4                   s'agit de l'un de ses  
5                   électeurs et que si les  
6                   Américains ont effectivement  
7                   envoyé le sujet en Syrie (où  
8                   il pourrait être arrêté et  
9                   accusé de s'être soustrait au  
10                  service militaire) tout en  
11                  sachant qu'il est Canadien,  
12                  cela serait inacceptable.  
13                  Catherine a ajouté que  
14                  d'autres électeurs ont aussi  
15                  soulevé la question du  
16                  système américain  
17                  d'enregistrement des entrées-  
18                  sorties (NEERS) auprès de  
19                  Mme Catterall.

20                               Ma première question concernant ce  
21                   message... C'est le 10 octobre, date à laquelle le  
22                   MAECI obtient la confirmation de sources  
23                   américaines...

24                               Mme CATTERALL : Oui.

25                               Me DAVID : ... et d'autres sources

1 que M. Arar avait en fait été expulsé des  
2 États-Unis et qu'il se trouvait peut-être en  
3 Syrie.

4 Ma première question est la  
5 suivante : Saviez-vous à cette date que M. Arar  
6 n'était plus aux États-Unis?

7 Mme CATTERALL : Je savais  
8 seulement que sa femme avait été en contact avec  
9 Catherine et lui avait dit cela.

10 Me DAVID : Ce jour-là ou avant?

11 Mme CATTERALL : Ce jour-là, je  
12 crois.

13 Me DAVID : Très bien.

14 Mme CATTERALL : Oui.

15 Me DAVID : Cette note mentionne  
16 que vous pourriez souhaiter parler de cette  
17 affaire au ministre Graham. Aviez-vous jusque-là  
18 pris contact avec le cabinet du ministre Graham?

19 Mme CATTERALL : Oui.

20 Me DAVID : À qui aviez-vous...

21 Mme CATTERALL : À Michelle Lebeau.

22 Me DAVID : Michelle Lebeau?

23 Mme CATTERALL : Je crois qu'à ce  
24 moment, Michelle était chargée de l'Ontario au  
25 cabinet de M. Graham.

1 Me DAVID : Comment et quand  
2 avez-vous eu la confirmation que M. Arar avait été  
3 expulsé vers la Syrie?

4 Mme CATTERALL : Je l'ai appris de  
5 Gar Pardy. Je ne me souviens pas de la date  
6 exacte.

7 Si j'ai fait alors ce que je fais  
8 d'habitude, j'ai probablement pris contact avec  
9 M. Pardy dès que j'ai été informée de cet appel de  
10 Monia.

11 Me DAVID : Si nous pouvons passer  
12 à l'onglet 87, nous y verrons une inscription  
13 datée du 15 octobre. Encore une fois, vous essayez  
14 d'avoir des nouvelles du MAECI. Voici ce que dit  
15 cette note :

16 Reçu hier un appel de  
17 Marlene Catterall...

18 Cela se serait donc produit le  
19 15 octobre.

20 ... députée, qui voulait  
21 avoir des nouvelles de  
22 l'affaire. J'ai mentionné les  
23 mesures prises par DMCUS et  
24 AMMAN pour essayer de  
25 localiser le sujet et le fait

1 que MINA...

2 MINA désigne le ministre des  
3 Affaires étrangères.

4 ... devait soulever la  
5 question hier auprès de  
6 l'ambassadeur des États-Unis.  
7 Elle a été satisfaite du  
8 dernier point, mais elle  
9 voulait des renseignements  
10 sur les rencontres de  
11 Gar Pardy à Washington.  
12 L'appel a été transféré à  
13 Gar.

14 Que saviez-vous de la présence de  
15 M. Gar Pardy à Washington à ce moment?

16 Mme CATTERALL : Si je m'en  
17 souviens bien... Je vous ai bien averti que je ne  
18 garde pas de notes détaillées sur les  
19 conversations que j'ai.

20 Si je m'en souviens bien, M. Pardy  
21 était à Washington pour essayer de suivre la piste  
22 et de découvrir ce qui était arrivé au sujet de la  
23 disparition de Maher Arar de... je veux dire de  
24 son expulsion de New York.

25 Je crois qu'il devait



1           rencontrer... On m'a dit qu'il devait s'entretenir  
2           là-bas avec des responsables de l'USINS.

3                        Me DAVID : D'accord. Je voudrais  
4           maintenant attirer votre attention sur les notes  
5           personnelles de M. Pardy à cet égard, si vous  
6           voulez prendre la pièce P-88, que vous n'avez pas  
7           encore, mais qu'on va vous apporter.

8                        Monsieur le Registraire, je compte  
9           me reporter assez souvent aux notes de M. Pardy.  
10          Ce serait peut-être une bonne idée de les laisser  
11          à Mme Catterall.

12                       Si vous voulez bien aller à  
13          l'onglet 1 de ce volume, page 4, vous verrez vers  
14          le milieu de la page une référence, disant  
15          Marlene Catterall avec un numéro de téléphone.

16                       Mme CATTERALL : Je m'excuse,  
17          page 30...

18                       Me DAVID : Non, page 4.  
19          Excusez-moi. Page 4, en bas.

20                       LE COMMISSAIRE : C'est la page 4  
21          de 33, dans l'angle inférieur droit.

22                       Me DAVID : Il y a une inscription  
23          au 15 octobre.

24                       Mme CATTERALL : Mm-hmm.

25                       Me DAVID : Elle dit simplement :

1                                   Message vocal de  
2                                   Mme Marlene Catterall,  
3                                   députée, au sujet de M. Arar.

4                                   Le même jour, soit le 15 octobre,  
5                                   vous aviez appelé et aviez parlé au dénommé  
6                                   Paquette, qui était le directeur adjoint des  
7                                   Affaires consulaires.

8                                   Mme CATTERALL : Oui.

9                                   Me DAVID : Vous souvenez-vous  
10                                  d'avoir parlé à M. Pardy de ses réunions à  
11                                  Washington et d'avoir obtenu de lui une  
12                                  confirmation?

13                                 Mme CATTERALL : Je ne me souviens  
14                                 pas. Je sais que nous nous sommes parlé, mais je  
15                                 ne suis pas sûre s'il se trouvait encore à  
16                                 Washington ou s'il était déjà rentré.

17                                 Me DAVID : Qu'avez-vous appris de  
18                                 M. Pardy quand vous lui avez parlé, si vous vous  
19                                 en souvenez?

20                                 Mme CATTERALL : Qu'il y avait  
21                                 encore beaucoup de confusion au sujet de ce qui  
22                                 était arrivé à M. Arar et du lieu où il se  
23                                 trouvait. Je crois qu'à ce moment, nous ne savions  
24                                 pas encore où il était.

25                                 Me DAVID : C'est exact.

1                   Mme CATTERALL : Je savais que nous  
2                   étions en discussion avec les Jordaniens parce  
3                   qu'on soupçonnait certainement qu'il avait été mis  
4                   sur un vol direct à destination de la Jordanie.  
5                   Nous avons fait beaucoup de recherches tant en  
6                   Jordanie qu'à Damas pour déterminer où il se  
7                   trouvait, mais nous n'avions rien trouvé.

8                   Me DAVID : D'accord. Voulez-vous  
9                   maintenant passer à une inscription faite le  
10                  22 octobre ou aux alentours? Je dirais que c'est à  
11                  l'onglet 179.

12                  Mme CATTERALL : Dans l'autre  
13                  volume?

14                  LE COMMISSAIRE : Vous avez un  
15                  nouveau volume.

16                  Me DAVID : Je m'excuse, ce serait  
17                  le volume 2.

18                  À l'onglet 179, si vous allez à la  
19                  troisième page et au dernier message, en bas... Il  
20                  s'agit d'une compilation de différents courriels  
21                  téléchargés dans le système CAMANT.

22                  Je me reporte à un message  
23                  particulier, le dernier, au bas de la page. Il est  
24                  adressé par Robert à Gar. En voici le texte :

25                                Veuillez m'informer dès que

1 nous aurons reçu des  
2 nouvelles quelconques de  
3 Syrie ou des États-Unis sur  
4 l'affaire Arar. Je dois tenir  
5 Marlene Catterall au courant.  
6 Je sais que nous ne pourrons  
7 pas tout lui dire tout le  
8 temps, mais, comme vous le  
9 savez, elle s'occupe de cette  
10 affaire de très près. Je sais  
11 que vous lui avez aussi  
12 parlé.  
13 Tenez-moi au courant si elle  
14 vous appelle en même temps.

15 C'est signé Robert.

16 Je suppose qu'il s'agit de  
17 Robert Fry, du cabinet du ministre Graham?

18 Mme CATTERALL : Quelle est la  
19 date? Ce serait Robert Fry.

20 Quelle est la date de ce courriel?

21 Me DAVID : Nous n'avons pas une  
22 date exacte. La seule chose que je puisse vous  
23 dire, c'est que le message est parvenu à Gar Pardy  
24 venant de chez Robert Fry au plus tard le  
25 22 octobre.

1                   Mme CATTERALL : Je crois avoir une  
2 explication du libellé de cette note.

3                   Me DAVID : Mm-hmm?

4                   Mme CATTERALL : Je crois que c'est  
5 le 21 octobre - je peux le confirmer au besoin -  
6 que les médias ont annoncé que nous savions que  
7 M. Arar était en Syrie.

8                   Me DAVID : Je peux vous dire que  
9 la Syrie a confirmé officiellement le 21 octobre  
10 qu'elle détenait M. Arar.

11                  Mme CATTERALL : Je peux vous dire  
12 que je l'ai entendu à la radio, dans ma voiture,  
13 vers l'heure du dîner. J'étais en route pour  
14 assister à une réception avec M. Graham. J'étais  
15 furieuse. J'avais été en contact étroit avec son  
16 cabinet, avec les Affaires étrangères, au sujet de  
17 l'affaire Arar, et il a fallu que j'apprenne à la  
18 radio ce qui était arrivé à mon électeur.

19                  À mon arrivée à la réception, j'ai  
20 tiré à l'extérieur Ben Costello, son chef de  
21 cabinet, et je l'ai sérieusement engueulé.

22                  Cela pourrait expliquer la  
23 remarque de Robert selon laquelle il fallait  
24 « tenir Marlene Catterall au courant ».

25                  Me DAVID : Très bien. Nous verrons

1 plus loin dans les documents que vous avez  
2 effectivement été tenue au courant par la suite.

3 Vous souvenez-vous d'avoir dit à  
4 Robert Fry qu'à votre avis, le MAECI devrait  
5 publier un avertissement consulaire destiné aux  
6 Canadiens devant aller aux États-Unis?

7 Mme CATTERALL : Oui, je m'en  
8 souviens.

9 Me DAVID : Pouvez-vous nous parler  
10 du contexte?

11 Mme CATTERALL : J'ai confirmé à  
12 mon bureau l'origine de cette demande. Encore une  
13 fois, je crois que c'était le 18 octobre que je me  
14 suis entretenue avec un électeur qui faisait  
15 fréquemment des voyages d'affaires aux États-Unis  
16 pour vendre du matériel médical. Il avait  
17 l'habitude de quitter Ottawa à 4 heures du matin  
18 pour aller à New York rencontrer des clients vers  
19 9 heures. Il était très embêté par le système  
20 NEERS d'enregistrement des entrées-sorties qui,  
21 disait-il, allait l'empêcher de s'occuper de ses  
22 affaires aux États-Unis.

23 Pendant qu'il était encore dans  
24 mon bureau, j'ai appelé Robert Fry pour lui  
25 suggérer de publier un avertissement consulaire

1           aux Canadiens d'origine moyen-orientale qui  
2           avaient l'intention de se rendre aux États-Unis.

3                       Robert a ri. Je lui ai dit :  
4           « Robert, il n'y a pas de quoi rire. Cela remonte  
5           peut-être à quelques semaines, mais ce qui est  
6           arrivé à Maher Arar peut arriver à n'importe quel  
7           autre citoyen canadien né dans l'un de ces pays. »

8                       Le mardi de la semaine suivante,  
9           un avis modifié aux voyageurs à destination des  
10          États-Unis a en fait été publié.

11                      Me DAVID : Nous allons maintenant  
12          avancer, Madame Catterall, pour aller à  
13          décembre 2002.

14                      Je crois savoir que vous avez  
15          appris, à un moment donné, que des représentants  
16          de la GRC ou du SCRS s'étaient rendus en Syrie.

17                      Vous souvenez-vous de l'avoir  
18          appris?

19                      Mme CATTERALL : Je me souviens  
20          d'avoir été mise au courant de ce renseignement.  
21          Je ne me rappelle pas qui me l'a dit.

22                      Me DAVID : D'accord. Vous  
23          souvenez-vous de la date exacte à laquelle vous  
24          l'avez appris?

25                      Mme CATTERALL : Non, je ne suis

1 pas vraiment sûre.

2 Me DAVID : Est-ce que cela aurait  
3 pu être en décembre? Est-ce le bon mois? Ou  
4 n'êtes-vous même pas sûre du mois?

5 Mme CATTERALL : Il se peut que je  
6 ne l'aie pas appris en décembre. Je sais que  
7 j'étais au courant en décembre.

8 Me DAVID : Avez-vous réagi ou pris  
9 des mesures d'une façon ou d'une autre en  
10 l'apprenant?

11 Mme CATTERALL : J'en aurais  
12 certainement discuté avec le cabinet du ministre,  
13 oui, pour demander s'il y avait des précisions à  
14 ce sujet.

15 Me DAVID : Vous souvenez-vous  
16 d'avoir appris quelque chose du cabinet du  
17 ministre à ce sujet?

18 Mme CATTERALL : Non.

19 Me DAVID : Passons maintenant au  
20 16 décembre 2002. Je mentionne, simplement pour le  
21 compte rendu, que vous avez assisté, je crois, à  
22 une manifestation silencieuse en faveur de M. Arar  
23 sur la Colline parlementaire, organisée par sa  
24 femme.

25 Mme CATTERALL : Oui. J'avais un



1 autre engagement dans ma circonscription quand  
2 j'ai entendu parler de cette manifestation. Je  
3 n'étais donc pas arrivée au moment où les caméras  
4 et tout le monde étaient là. J'y suis allée dès  
5 que j'ai pu me libérer de mon autre engagement.

6 Me DAVID : D'accord. Passons  
7 maintenant au 19 décembre. C'est l'onglet 264 du  
8 volume 3.

9 Vous pouvez reprendre les  
10 volumes 1 et 2.

11 Mme CATTERALL : Excusez-moi. Quel  
12 était encore le numéro de l'onglet?

13 Me DAVID : Onglet 264. C'est une  
14 note d'information destinée au ministre Graham.  
15 Elle est datée du 19 décembre 2002.

16 Dans cette note, il est suggéré -  
17 je crois qu'il s'agit d'un projet - que le  
18 ministre appelle l'ambassadeur de Syrie,  
19 M. Arnous, pour discuter avec lui.

20 Mais ce n'est pas sur ce point que  
21 je voulais attirer votre attention.

22 Il y a une référence... Je vous  
23 prie d'examiner les paragraphes 9 et 15, à la  
24 page 3 du document.

25 Voici ce que dit le paragraphe 9 :

1                   Plusieurs parlementaires  
2                   canadiens ont exprimé le  
3                   désir d'intercéder en faveur  
4                   d'Arar. S'ils se rendaient en  
5                   Syrie, ils pourraient aider à  
6                   présenter les motifs  
7                   humanitaires justifiant le  
8                   retour de M. Arar au Canada.

9                   Au paragraphe 15, on peut lire ce  
10                  qui suit :

11                   Deux parlementaires,  
12                   M. Assadourian et  
13                   Mme Catterall, ont dit  
14                   souhaiter se rendre en Syrie  
15                   pour intercéder en faveur de  
16                   M. Arar. Ils seraient mis au  
17                   courant des résultats de  
18                   votre entretien avec  
19                   l'ambassadeur Arnous.

20                   Pouvez-vous nous expliquer les  
21                   circonstances dans lesquelles cette idée est née,  
22                   à savoir que vous et M. Assadourian iriez en Syrie  
23                   pour intercéder en faveur de M. Arar?

24                   Mme CATTERALL : M. Assadourian est  
25                   d'origine arménienne, mais il est né et a été

1 élevé en Syrie.

2 Me DAVID : Pourriez-vous tout  
3 d'abord nous dire qui est M. Assadourian?

4 Mme CATTERALL : Sarkis Assadourian  
5 était député. C'était l'un de mes collègues dans  
6 une législature précédente. Comme je l'ai dit, il  
7 est d'origine arménienne, mais il est né et a été  
8 élevé en Syrie. Il est arrivé au Canada vers l'âge  
9 de 18 ans.

10 Bien sûr, il connaît bien la  
11 Syrie. Il connaît beaucoup de gens là-bas. Il y  
12 est allé un certain nombre de fois et parle  
13 l'arabe. Il a pensé qu'il pourrait être utile  
14 qu'il y aille. Nous avons discuté ensemble de la  
15 possibilité que des députés, comme lui et moi,  
16 aillent en Syrie.

17 Me DAVID : Vous souvenez-vous qui  
18 a eu l'idée en premier?

19 Mme CATTERALL : À mon avis, ce  
20 serait probablement Sarkis.

21 Me DAVID : Très bien. La suite que  
22 vous avez donnée à cette idée... Tout d'abord,  
23 aviez-vous l'impression que c'était une bonne  
24 idée?

25 Mme CATTERALL : Je savais qu'à ce

1 moment, Sarkis préparait un voyage au  
2 Moyen-Orient. Il avait l'intention d'aller en  
3 Syrie et avait demandé aux Affaires étrangères  
4 s'il pouvait intercéder en faveur de M. Arar  
5 pendant son séjour là-bas.

6                   Aucune suite n'a été donnée à  
7 cette idée jusqu'au début de la nouvelle année.

8                   Me DAVID : Et comment avez-vous  
9 donné suite à l'idée d'aller en Syrie? À qui en  
10 avez-vous parlé?

11                   Mme CATTERALL : L'idée a été  
12 discutée plus tard avec M. Pardy. En toute  
13 franchise, je ne me souviens pas si je lui en ai  
14 parlé ou s'il m'en a parlé en premier.

15                   Me DAVID : Prenons les notes  
16 personnelles de M. Pardy, que vous avez dans le  
17 volume à votre droite. Allons à la page 17 voir  
18 l'inscription faite pour le 21 février

19                   Mme CATTERALL : Je m'excuse, quel  
20 onglet?

21                   Me DAVID : Page 17, onglet 1.

22                   Mme CATTERALL : Un.

23                   Me DAVID : C'est la note en haut.  
24 Elle est datée du 21 février.

25                   Elle dit :

1 Marlene Catterall  
2 - Visite pour voir Maher.  
3 - Possibilité Monia.  
4 - 1<sup>er</sup> mars pour l'Australie.

5 Vous souvenez-vous de l'objet de  
6 cette note?

7 Mme CATTERALL : Je ne me souviens  
8 pas. Comme je l'ai dit, je ne prends pas note de  
9 toutes mes conversations.

10 Me DAVID : D'accord. Vous  
11 souvenez-vous d'avoir évoqué avec M. Pardy l'idée  
12 que Mme Mazigh pourrait vous accompagner en Syrie?  
13 Avez-vous parlé à...

14 Mme CATTERALL : Je me faisais du  
15 souci. Au cours de plusieurs entretiens, elle a  
16 régulièrement mentionné le fait que cela faisait  
17 des mois qu'elle n'avait pas vu son mari et  
18 qu'elle ne lui avait pas parlé. Je pourrais donc  
19 en avoir parlé à Gar. C'est possible.

20 Me DAVID : Aviez-vous discuté de  
21 cette idée avec Mme Mazigh?

22 Mme CATTERALL : Non, je ne l'ai  
23 pas fait.

24 Me DAVID : L'inscription suivante,  
25 Madame Catterall, est datée du 24 février. C'est

1 la deuxième manifestation silencieuse à laquelle  
2 vous avez assisté.

3 Mme CATTERALL : Je m'excuse, à  
4 quelle date?

5 Me DAVID : Je n'ai pas un document  
6 pour vous.

7 Mme CATTERALL : De quelle date  
8 s'agit-il?

9 Me DAVID : Le 24 février.

10 Mme CATTERALL : Mm-hmm.

11 Me DAVID : Avez-vous assisté à une  
12 autre manifestation silencieuse sur la Colline  
13 parlementaire? Vous en souvenez-vous?

14 Mme CATTERALL : Je crois que j'ai  
15 assisté à toutes les manifestations silencieuses  
16 qui ont été organisées, oui.

17 Me DAVID : Passons maintenant à  
18 l'inscription du 27 février, page 17 des notes de  
19 M. Pardy. Elle dit :

20 Marlene Catterall

21 Wayne Easter...

22 Pas de problème.

23 Marlene Catterall...

24 Ai parlé à Wayne et, sur la  
25 base de l'entretien avec la

1 GRC - rien. Même chose pour  
2 le SCRS.

3 Mme CATTERALL : Oui.

4 Me DAVID : De toute évidence,  
5 c'est en prévision d'un voyage possible en Syrie.

6 Vous souvenez-vous d'avoir parlé à  
7 M. Easter de votre projet d'aller en Syrie?

8 Mme CATTERALL : Oui.

9 Me DAVID : Pouvez-vous nous dire  
10 dans quelles circonstances?

11 Mme CATTERALL : Permettez-moi tout  
12 d'abord de placer cela en contexte. J'ai trouvé  
13 très frustrant tout le long de cette affaire le  
14 fait qu'une fois que nous avons appris que M. Arar  
15 se trouvait en Syrie, il était devenu très  
16 important de ne pas indisposer les Syriens.

17 Je dis que c'était très frustrant  
18 parce qu'il y avait beaucoup de choses dont  
19 j'aurais aimé parler en public. J'ai dû m'en  
20 abstenir parce que les Affaires étrangères  
21 craignaient énormément que les Syriens ne leur  
22 coupent l'accès à M. Arar.

23 Je crois cependant que c'était  
24 dans ce contexte que j'ai décidé, surtout à titre  
25 de whip en chef du gouvernement et de

1           représentante du gouvernement, et pas seulement  
2           comme députée, qu'il était important de déterminer  
3           s'il y avait de bonnes raisons de ne pas aller en  
4           Syrie.

5                           J'ai donc appelé M. Easter et...

6                           Me DAVID : Vous avez donc parlé à  
7           M. Easter de votre projet?

8                           Mme CATTERALL : Je ne suis pas  
9           sûre de lui avoir parlé directement, j'ai  
10          peut-être parlé à M. Morill, à son cabinet.

11                          Me DAVID : Quelle réponse  
12          avez-vous obtenue?

13                          Mme CATTERALL : La réponse était  
14          que ni le SCRS ni la GRC ne s'opposaient à mon  
15          voyage.

16                          Me DAVID : Est-ce que M. Pardy en  
17          a été informé?

18                          Mme CATTERALL : Oui.

19                          Me DAVID : L'inscription suivante,  
20          en date du 28 février, se trouve à l'onglet 327 du  
21          volume 4.

22                          Mme CATTERALL : Puis-je formuler  
23          une observation au sujet d'une autre inscription  
24          figurant sur cette page? Il s'agit de  
25          Monia Mazigh. Je crois que c'était un suivi de la



1 première note, ici.

2 Ayant parlé à M. Pardy de la  
3 possibilité qu'elle aille en Syrie, il a indiqué  
4 que nous pourrions le faire, si je le souhaitais.

5 J'ai demandé à Mme Mazigh si  
6 l'idée d'un voyage l'intéressait. Elle a dit  
7 essentiellement qu'elle ne voulait rien faire qui  
8 puisse donner l'impression que les Syriens avaient  
9 le droit de détenir son mari. Elle n'était donc  
10 pas d'accord.

11 Me DAVID : Très bien. Pour en  
12 venir maintenant à l'inscription du 28 février,  
13 Madame Catterall, c'est à l'onglet 327, le message  
14 du bas. Vous pouvez voir que le message est de  
15 Gar Pardy. Il dit :

16 J'ai parlé à  
17 Mme Marlene Catterall hier  
18 soir...

19 Il se reporte ici au  
20 27 février 2003. Encore une fois, il s'agit du  
21 projet de voyage. Il a noté quatre éléments.

22 Le premier est le suivant :

23 a) Après son entretien avec  
24 M. Easter, celui-ci a vérifié  
25 auprès de la GRC et du SCRS

1                   avant de lui donner le feu  
2                   vert pour sa visite. Aucun  
3                   des deux organismes ne s'est  
4                   opposé à la visite de  
5                   Mme Catterall. Chose étrange,  
6                   M. Easter a eu l'air de dire  
7                   que les problèmes de M. Arar  
8                   étaient attribuables au  
9                   ministère!

10                   Il parle du MAECI.

11                   Je ferai un suivi à ce sujet.

12                   Avez-vous appris quelque chose à  
13                   cet égard au cours de vos consultations? Je veux  
14                   parler du fait que le cabinet de M. Easter jetait  
15                   le blâme sur le MAECI.

16                   Mme CATTERALL : Oui, je m'en  
17                   souviens. Je ne me rappelle pas exactement ce qui  
18                   a été dit.

19                   Je m'excuse de ne pas être sûre -  
20                   il y a eu tant de conversations - des  
21                   renseignements que j'ai obtenus de Ken Morill, au  
22                   cabinet de M. Easter, ainsi que de M. Easter  
23                   lui-même. Bien sûr, je le voyais trois ou quatre  
24                   fois par semaine, et j'ai pu lui en parler aussi  
25                   de façon informelle.

1 Me DAVID : D'accord. Savez-vous  
2 pourquoi le MAECI était pointé du doigt, si je  
3 peux m'exprimer ainsi, en ce qui concerne la  
4 situation dans laquelle s'est trouvé M. Arar?

5 Mme CATTERALL : Non, je ne le sais  
6 pas. Si je m'en souviens bien, il n'a pas donné de  
7 précisions.

8 Me DAVID : Voici le deuxième  
9 article, paragraphe b) :

10 b) Mme Catterall convient  
11 qu'une visite en Syrie  
12 pourrait être le mieux  
13 organisée avec un départ  
14 d'ici le mardi 11 mars et un  
15 retour le vendredi 14 mars.  
16 Serai en contact avec son  
17 bureau pour les dispositions  
18 relatives au voyage.

19 Voici maintenant le  
20 paragraphe c) :

21 c) Mme Catterall croit qu'une  
22 lettre du ministre...

23 Il s'agit du ministre des Affaires  
24 étrangères.

25 ... serait très précieuse.

1                   Pouvez-vous nous donner des  
2 précisions au sujet de cette lettre? Est-ce vous  
3 qui aviez suggéré l'idée, ou bien l'idée  
4 circulait-elle déjà?

5                   Mme CATTERALL : Je crois que  
6 l'idée avait déjà été évoquée, probablement dans  
7 des conversations avec M. Pardy. Je ne suis pas  
8 sûre de l'avoir suggérée moi-même, mais si nous  
9 allions rencontrer des responsables syriens des  
10 Affaires étrangères, il me semblait que l'objet de  
11 la réunion pouvait être de remettre un message du  
12 ministre.

13                   Me DAVID : Saviez-vous quel serait  
14 le contenu de ce message? Avez-vous reçu des  
15 renseignements à ce sujet?

16                   Mme CATTERALL : Je savais qu'il y  
17 avait des discussions sérieuses sur le contenu de  
18 la lettre. Je le savais d'après mes contacts au  
19 cabinet du ministre.

20                   Je sais que moi-même, Mme Mazigh  
21 et les Affaires étrangères voulions que cette  
22 lettre dise qu'il n'y avait au Canada aucun indice  
23 suggérant que M. Arar avait fait quelque chose de  
24 mal et que nous voulions qu'on le laisse revenir  
25 au Canada.

1 Me DAVID : Je vais vous montrer  
2 des documents qui traitent précisément de ce point  
3 pour que nous puissions voir exactement ce qui a  
4 été dit.

5 Mais vous étiez en principe  
6 d'accord pour emporter une lettre du  
7 ministre Graham...

8 Mme CATTERALL : Oui.

9 Me DAVID : ... pour la remettre à  
10 un homologue syrien.

11 Mme CATTERALL : Oui.

12 Me DAVID : Passons maintenant à la  
13 page 18 des notes de M. Pardy pour la même date,  
14 le 28 février. Voici l'inscription qui figure tout  
15 à fait au sommet :

16 Marlene Catterall

17 - Parler à Assadourian.

18 - Valeur d'une lettre de

19 Wayne Easter.

20 - Réticences? De la part de  
21 ses gens.

22 Vous souvenez-vous s'il était  
23 question d'une lettre de M. Easter, à part celle  
24 de M. Graham?

25 Mme CATTERALL : Je regrette, mais

1 je ne suis vraiment pas sûre de m'en souvenir.

2 Me DAVID : D'accord. Passons  
3 maintenant à une inscription du 2 mars. C'est à  
4 l'onglet 330, Madame Catterall.

5 Encore une fois, il s'agit d'une  
6 compilation de courriels. J'attire votre attention  
7 sur la seconde moitié de la première page. C'est  
8 un courriel daté du 2 mars de Gar Pardy à  
9 John McNee, le sous-ministre adjoint pour  
10 l'Afrique et le Moyen-Orient.

11 Le message dit que M. McNee a  
12 parlé à M. Assadourian et confirme qu'il est  
13 disposé à voyager avec vous.

14 La dernière phrase du premier  
15 paragraphe dit ceci :

16 Il a été convenu que nous ne  
17 dirions rien à la famille  
18 tant que nous n'aurions pas  
19 un accord au sujet des visas  
20 syriens.

21 Vous souvenez-vous de discussions  
22 à ce sujet?

23 Mme CATTERALL : Oui. J'avais  
24 expressément demandé que Monia ne soit pas mise au  
25 courant avant que nous ayons la confirmation que

1 la visite aurait lieu. Je ne voulais pas susciter  
2 inutilement des attentes, qui auraient occasionné  
3 d'autres déceptions pour elle. Elle était déjà  
4 soumise à un stress suffisant. Je ne voulais donc  
5 pas qu'elle sache avant que nous ayons la  
6 certitude que le voyage aurait lieu.

7 Me DAVID : D'accord. Passons  
8 maintenant à l'onglet 328 et à une inscription du  
9 3 mars. Il s'agit de points de discussion suggérés  
10 par GMR, qui est la Direction du Moyen-Orient du  
11 MAECI. J'aimerais passer brièvement en revue ces  
12 points avec vous, parce que ce sont des points de  
13 discussion suggérés pour vous, à l'usage de JPD.

14 Voici ce que dit ce document :

15 ... le message à DMCUS  
16 devrait affirmer que nous  
17 avons bien insisté auprès de  
18 Mme Catterall sur  
19 l'importance de mettre en  
20 évidence les aspects  
21 positifs, en fonction de ce  
22 qui suit.

23 Ensuite, cinq points sont  
24 énumérés.

25 Je voudrais juste savoir si vous

1           avez été informée de ces points, ou si on vous y a  
2           sensibilisée. Le premier est le suivant :

3                           - La femme de M. Arar m'a  
4                           demandé de vous faire part de  
5                           l'inquiétude de sa famille  
6                           quant à la situation de  
7                           M. Arar et de vous dire que  
8                           sa famille et elle espèrent  
9                           très fort le retrouver. Ma  
10                          mission est de nature  
11                          humanitaire.

12                         Est-ce bien l'un des messages que  
13           vous deviez transmettre à la Syrie?

14                         Mme CATTERALL : Oui.

15                         Me DAVID : Très bien. Voici le  
16           deuxième :

17                           - La famille de M. Arar est  
18                           reconnaissante que les  
19                           autorités syriennes aient  
20                           accordé l'accès consulaire à  
21                           l'ambassade du Canada.

22                         Est-ce bien un message que vous  
23           avez été chargée de transmettre?

24                         Mme CATTERALL : Je me souviens  
25           qu'on m'a demandé d'exprimer la gratitude du



1           gouvernement pour l'accès qui a été accordé.

2                       Me DAVID : D'accord. Le troisième  
3           message suggère que :

4                               - La Syrie est allée bien  
5                               au-delà des exigences  
6                               consulaires habituelles...

7                       Compte tenu de la double  
8           nationalité.

9                               Était-ce aussi l'un des points que  
10          vous deviez mettre en évidence?

11                       Mme CATTERALL : Pas dans ces  
12          termes précis. Il ne s'agissait pas vraiment de  
13          reconnaître que la Syrie était allée bien au-delà  
14          des exigences consulaires habituelles prévues dans  
15          le droit international.

16                       Par contre, on m'a certainement  
17          souligné à plusieurs reprises que l'octroi de  
18          l'accès consulaire était totalement  
19          discrétionnaire pour la Syrie, que le gouvernement  
20          le considérait comme un citoyen syrien et n'avait  
21          donc nullement l'obligation, dans ces  
22          circonstances, d'accorder l'accès consulaire. On a  
23          dit en fait, dès le tout début, que l'octroi de  
24          l'accès consulaire était un signe positif.

25                       Je répète, encore une fois, qu'on

1 m'a régulièrement dit combien il était important -  
2 je crois qu'on l'a également dit à Monia - de ne  
3 pas trop critiquer les Syriens parce qu'on  
4 risquait de compromettre l'accès consulaire.

5 Par conséquent, oui, on m'a  
6 certainement chargée d'exprimer notre appréciation  
7 du fait qu'il a été autorisé à recevoir des  
8 visites consulaires.

9 Me DAVID : Ce sont bien les points  
10 qui sont mentionnés en 4 et 5 aussi.

11 Mme CATTERALL : Mm-hmm.

12 Me DAVID : Nous pouvons maintenant  
13 passer à l'onglet 324. C'est encore une fois une  
14 inscription pour le 3 mars. Il s'agit d'un message  
15 de Gar Pardy à Franco Pillarella en Syrie, au  
16 sujet de la visite.

17 M. Pardy expose le contexte pour  
18 l'ambassadeur du Canada en Syrie.

19 Nous pouvons voir, au  
20 paragraphe 4, que la visite doit être considérée :

21 ... dans l'optique des  
22 responsabilités de  
23 Mme Catterall envers les  
24 membres de la famille Arar, à  
25 titre d'électeurs dans sa

1 circonscription.

2 Est-ce que vous considérez la  
3 situation dans cette optique?

4 Mme CATTERALL : Seulement en  
5 partie. Connaissons-nous la date de cette note?

6 Me DAVID : C'est le 3 mars 2003.

7 Mme CATTERALL : Seulement en  
8 partie, en ce sens que je devais aussi remettre la  
9 lettre du ministre au vice-ministre syrien des  
10 Affaires étrangères. Par conséquent, je  
11 considérais personnellement cette mission comme un  
12 peu plus que le devoir d'un député envers un  
13 électeur, même si c'était là mon premier souci.

14 Me DAVID : Ensuite, le  
15 paragraphe 5 mentionne que :

16 JPD et MJM mettront très  
17 soigneusement les députés au  
18 courant de la situation avant  
19 leur départ pour leur donner  
20 une idée claire du contexte  
21 de la visite et favoriser des  
22 attentes raisonnables.

23 La note mentionne également les  
24 mêmes points de discussion que nous avons déjà  
25 examinés.

1                   Je veux simplement noter qu'à la  
2 page suivante, il y a des points de discussion  
3 supplémentaires. Le deuxième est particulièrement  
4 intéressant.

5                   Voici ce qu'il dit :

6                   Le gouvernement canadien  
7 serait extrêmement satisfait  
8 si M. Arar pouvait rentrer au  
9 Canada.

10                  Mme CATTERALL : Oui.

11                  Me DAVID : Vous souvenez-vous que  
12 c'était l'un de vos messages?

13                  Mme CATTERALL : Oui.

14                  Me DAVID : Passons maintenant à  
15 l'onglet 332 et à l'inscription du 4 mars. On  
16 voit, à la page 2, que c'est un message de  
17 Monia Mazigh à Gar Pardy.

18                  Le message est daté du 2 mars, et  
19 M. Pardy y a répondu le 4 mars.

20                  Vers le milieu, Mme Mazigh se dit  
21 préoccupée pour les raisons suivantes :

22                  Ma propre députée,  
23 Marlene Catterall, qui avait  
24 manifesté un certain intérêt  
25 pour l'affaire, ne retourne

1 même plus mes appels. Et  
2 savez-vous ce que  
3 M. Bill Graham m'a dit d'une  
4 façon insistante au cours  
5 d'un entretien téléphonique?  
6 « Je vous en prie, si vous  
7 avez une inquiétude  
8 quelconque, parlez-en à  
9 Marlene... » C'est ce qu'il  
10 m'a dit.

11 Cela laisse entendre que  
12 Mme Mazigh n'est peut-être pas tout à fait  
13 satisfaite de la façon dont les choses se passent  
14 à votre bureau.

15 Mme CATTERALL : Je crois que c'est  
16 facile à comprendre. Si j'avais été à sa place,  
17 aucun effort ne m'aurait satisfaite tant que mon  
18 mari ne serait pas rentré à la maison.

19 En fait, j'aurais bien aimé  
20 pouvoir lui consacrer plus de temps, mais, à ce  
21 moment particulier, j'essayais surtout d'organiser  
22 la visite en Syrie, sans vraiment savoir si elle  
23 aurait lieu ou non.

24 À un moment donné, vous savez, il  
25 a fallu que je fasse un choix : passer mon temps à

1           lui répondre sur une base quasi quotidienne, ou  
2           utiliser ce temps pour faire les choses que je  
3           croyais devoir faire dans ce dossier.

4                        Me DAVID : D'accord. La réponse de  
5           M. Pardy, le 4 mars, mentionne, au troisième  
6           paragraphe, le fait que vous étiez en Australie.

7                        Mme CATTERALL : Oui, j'y suis  
8           allée à ce moment-là.

9                        Me DAVID : Voici ce qu'il dit :

10                       Mme Catterall est partie  
11                       samedi pour passer une  
12                       semaine en Australie. Elle  
13                       doit rentrer à Ottawa ce  
14                       week-end. Je peux vous  
15                       assurer qu'elle pense  
16                       constamment à votre affaire.  
17                       Nous en avons parlé à  
18                       plusieurs reprises la semaine  
19                       dernière. Vous pouvez être  
20                       sûre qu'elle reprendra  
21                       contact avec vous dès son  
22                       retour.

23                       Je crois qu'en fait, vous avez  
24           appelé Mme Mazigh d'Australie?

25                       Mme CATTERALL : Je l'ai appelée

1           dès qu'il m'a semblé que la visite à Damas aurait  
2           lieu. En effet, au moment où je suis partie pour  
3           l'Australie avec la délégation parlementaire, nous  
4           ne savions pas encore si elle aurait lieu ou non.

5                           Me DAVID : Maintenant,  
6           Madame Catterall, je voudrais attirer votre  
7           attention sur une inscription du 5 mars, à la  
8           troisième page de l'onglet 342.

9                           C'est encore une fois un message  
10          de Monia à Gar. Le message est daté du 7 mars,  
11          mais le contenu que je vais mentionner se rapporte  
12          à une inscription relative au 5 mars. Voici le  
13          texte en question :

14                           Je vous remercie de votre  
15                           appel de ce matin. J'espère  
16                           que nous pourrons nous voir  
17                           avant le départ de Marlene  
18                           pour la Syrie. Elle a  
19                           téléphoné d'Australie  
20                           avant-hier...

21                           Ce qui correspondrait au 5 mars.  
22                           Ainsi, ce texte parle clairement  
23          de votre conversation avec elle?

24                           Mme CATTERALL : Mm-hmm.

25                           Me DAVID : C'est à ce moment que

1           vous avez informé Mme Mazigh de votre projet  
2           d'aller en Syrie?

3                           Mme CATTERALL : Oui, je crois que  
4           cela a suivi... J'avais appelé M. Pardy  
5           d'Australie pour déterminer s'il semblait probable  
6           que nous irions en Australie (*sic*). Dès que j'ai  
7           eu l'impression que le voyage aurait lieu, j'ai  
8           appelé Monia pour le lui dire.

9                           Me DAVID : D'accord. À la date  
10          suivante, le 5 mars - c'est à l'onglet 336 -,  
11          Robert Fry approuve une lettre du cabinet du  
12          ministre des Affaires étrangères qui vous est  
13          adressée, et qui dit ce qui suit :

14   ... nous serons heureux de  
15   vous accorder notre appui  
16   pour une visite en Syrie dans  
17   les prochains jours, afin de  
18   vous permettre de soulever,  
19   avec les autorités syriennes,  
20   le cas du maintien en  
21   détention de M. Arar. Nous  
22   espérons qu'il vous sera  
23   possible de vous entretenir  
24   avec M. Arar.

25   Nous avons donc ici la sanction



1 officielle du cabinet de M. Graham.

2 Nous passons maintenant à une  
3 inscription du 9 mars, à l'onglet 338. Nous avons  
4 ici un rapport venant de Syrie, de l'ambassadeur,  
5 M. Pillarella, en date du 9 mars. Ce rapport dit  
6 que le choix de la date du voyage n'était pas très  
7 heureux.

8 Le message semble assez pessimiste  
9 quant à la possibilité pour vous d'avoir un  
10 entretien avec le président de la Syrie, d'avoir  
11 un entretien avec le ministre syrien des Affaires  
12 étrangères, M. Shara'a, ou d'avoir un entretien  
13 avec le vice-ministre, M. Mouallem. L'ambassadeur  
14 n'est pas sûr que vous pourrez rencontrer  
15 Maher Arar parce que cela nécessite l'approbation  
16 du général responsable du service de renseignement  
17 qui détient M. Arar.

18 Avez-vous été informée de ce  
19 message de M. Pillarella à ce moment-là?

20 Mme CATTERALL : Je ne crois pas  
21 qu'on m'ait mise au courant de ce message. Je  
22 savais qu'il y avait des difficultés au sujet des  
23 demandes concernant une rencontre avec le  
24 président.

25 Cela, je crois... Non, je le sais.

1 La question avait été soulevée par M. Assadourian  
2 au cours d'une conversation avec l'ambassadeur de  
3 Syrie au Canada, M. Arnous. M. Assadourian avait  
4 dit que nous aimerions rencontrer le président et  
5 le ministre des Affaires étrangères. M. Pardy m'a  
6 dit que cela avait suscité de sérieuses réticences  
7 à Damas.

8 Me DAVID : D'accord. En fait, il y  
9 a eu une certaine confusion quant à vos intentions  
10 et celles de M. Assadourian concernant un  
11 entretien avec le président et le ministre des  
12 Affaires étrangères Shara'a. Nous verrons à  
13 l'onglet 342 que cette question est éclaircie le  
14 10 mars.

15 À la page 1 de cet onglet, nous  
16 avons un message de Tim Martin, directeur  
17 intérimaire pour le Moyen-Orient, à M. Pillarella.  
18 Il dit ceci :

19 Pour votre gouverne, j'ai  
20 parlé au téléphone  
21 aujourd'hui avec  
22 l'ambassadeur Arnous. Il  
23 avait lui-même parlé au  
24 vice-ministre Mouallem hier  
25 pour préciser la question de

1                   savoir avec qui les députés  
2                   voulaient s'entretenir. J'ai  
3                   expliqué que la demande  
4                   portait sur un entretien avec  
5                   le vice-ministre Mouallem et,  
6                   sous réserve des approbations  
7                   nécessaires, avec M. Arar. Il  
8                   a demandé une confirmation  
9                   écrite de ceci. Nous avons  
10                  donc adressé une note  
11                  diplomatique à l'ambassade,  
12                  dont le texte est reproduit  
13                  ci-dessous.  
14                  Nous espérons parler à  
15                  l'ambassadeur Arnous demain  
16                  pour savoir s'il a reçu  
17                  l'autorisation de délivrer  
18                  les visas. Naturellement,  
19                  nous serions heureux de toute  
20                  précision que vous pourriez  
21                  nous donner de votre côté  
22                  avant notre rencontre de  
23                  demain avec les députés.

24                                    La note diplomatique est  
25                                    reproduite au-dessous. À la fin du premier

1           paragraphe, on peut voir le texte suivant :

2                                   ... serions reconnaissants de  
3                                   l'aide du gouvernement de la  
4                                   République arabe syrienne  
5                                   pour obtenir un entretien  
6                                   avec le vice-ministre  
7                                   Mouallem du ministère des  
8                                   Affaires étrangères ainsi  
9                                   qu'un entretien avec M. Arar.

10                                  Plus loin, nous verrons que la  
11                                  confusion semble avoir découlé d'une discussion  
12                                  entre M. Arnous et M. Assadourian à ce sujet.

13                                  Vous souvenez-vous de cela?

14                                  Mme CATTERALL : Oui, je me  
15                                  rappelle que M. Assadourian a soulevé cette  
16                                  question avec M. Arnous.

17                                  Me DAVID : Très bien. Passons  
18                                  maintenant à l'onglet 343, Madame Catterall. C'est  
19                                  une inscription faite pour le 11 mars. Encore une  
20                                  fois, il s'agit d'un message de M. Pillarella, en  
21                                  Syrie, à Gar Pardy et Tim... Je ne sais plus qui  
22                                  est Tim.

23                                  Mme CATTERALL : Tim Martin.

24                                  Me DAVID : Tim Martin, je vous  
25                                  remercie.

1                    Dans ce message, M. Pillarella dit  
2                    qu'il n'y a aucune confirmation finale de la part  
3                    de M. Mouallem concernant le voyage et qu'en fait,  
4                    tout est encore en suspens.

5                    Et cela se produit au moment où  
6                    vous rencontrez M. Pardy, le 11 mars, pour le  
7                    breffage devant précéder votre départ.

8                    Mme CATTERALL : Oui.

9                    Me DAVID : Encore une fois,  
10                    avez-vous été informée du contenu de ce message de  
11                    M. Pillarella?

12                    Mme CATTERALL : Je n'ai pas été  
13                    informée de ce message particulier. Quand je suis  
14                    rentrée à Ottawa, je crois que j'ai parlé à  
15                    M. Pardy le dimanche soir chez lui. Je savais que  
16                    les visas n'avaient pas encore été délivrés, mais  
17                    nous devions quand même tenir la réunion le lundi  
18                    matin, à mon bureau.

19                    J'étais donc au courant du  
20                    problème des visas, mais je n'avais pas été  
21                    informée de cette note particulière.

22                    Me DAVID : La réunion à laquelle  
23                    vous avez assisté le 11 mars s'est tenue, comme  
24                    vous l'avez dit, à votre bureau. M. Pardy était  
25                    présent, de même que M. Assadourian. Mme Mazigh

1           était également là, je crois?

2                           Mme CATTERALL : Oui.

3                           Me DAVID : Vous souvenez-vous des  
4 autres participants?

5                           Mme Mazigh était accompagnée d'une  
6 connaissance, je crois?

7                           Mme CATTERALL : Oui.

8                           Me DAVID : Vous souvenez-vous de  
9 qui il s'agissait?

10                          Mme CATTERALL : Je n'en suis pas  
11 absolument sûre. Je crois le savoir, mais ce n'est  
12 pas une certitude.

13                          Me DAVID : Et quel était l'objet  
14 de cette réunion ou séance d'information?

15                          Mme CATTERALL : Simplement nous  
16 dire à quoi nous attendre à Damas, le genre de  
17 messages ainsi que des renseignements généraux sur  
18 ce qui se passait au Moyen-Orient.

19                          Je crois que Monia et la personne  
20 qui l'accompagnait sont restées avec nous pendant  
21 plus ou moins une heure.

22                          Il y avait au moins un autre haut  
23 fonctionnaire des Affaires étrangères.

24                          Me DAVID : D'accord. Passons  
25 maintenant à l'onglet 344. C'est un document dont

1 nous ne sommes pas sûrs de connaître l'auteur. Il  
2 porte la même date, soit le 11 mars, et est  
3 adressé à vous, avec copie à M. Pardy.

4 Je crois que vous avez eu  
5 l'occasion d'examiner ce document.

6 Vous souvenez-vous si c'était la  
7 contribution de la personne qui accompagnait  
8 Mme Mazigh à cette réunion?

9 Mme CATTERALL : Je n'en suis  
10 vraiment pas sûre. J'y ai beaucoup réfléchi depuis  
11 que vous me l'avez montré hier, mais je ne suis  
12 pas sûre.

13 Comme je vous l'ai mentionné, le  
14 document répète un certain nombre de choses que  
15 Monia avait dites, mais il contient aussi des  
16 éléments incompatibles avec ce qu'elle m'avait dit  
17 auparavant.

18 Me McISAAC : Je crois que M. Pardy  
19 a déclaré qu'il avait été rédigé par la Direction  
20 politique des Affaires étrangères.

21 Je regarde la page 3684 de la  
22 transcription du témoignage de M. Pardy.

23 Me DAVID : Très bien. Je vous  
24 remercie de votre aide, Maître McIsaac.

25 LE COMMISSAIRE : Merci.

1 Me DAVID : Nous passons maintenant  
2 à l'onglet 345.

3 Mme CATTERALL : 345?

4 Me DAVID : Oui, et je vous invite  
5 à prendre la page 2 de ce document. Il s'agit d'un  
6 message de Tim Martin adressé à l'ambassadeur du  
7 Canada à Damas, M. Pillarella.

8 Mme CATTERALL : Mm-hmm.

9 Me DAVID : On y confirme que, les  
10 visas n'ayant pas été émis à temps pour la visite  
11 prévue, le voyage a été reporté et l'on suggère  
12 qu'il se déroule entre le 14 et le 25 avril, étant  
13 donné que le Parlement serait en congé pendant ce  
14 temps-là.

15 Mme CATTERALL : Effectivement, en  
16 partie parce qu'à cause de ma fonction de whip en  
17 chef du gouvernement, je ne pouvais pas m'absenter  
18 du Parlement pendant qu'il siégeait.

19 Me DAVID : Au second paragraphe,  
20 il est question de la confusion qui semblait  
21 régner à propos des personnes que vous aviez  
22 l'intention de voir en Syrie :

23 La confusion concernant une  
24 visite possible au président  
25 et au ministre des Affaires



1 étrangères de la Syrie  
2 découle de discussions entre  
3 l'ambassadeur de la Syrie et  
4 le député Assadourian.

5 Passons maintenant au troisième  
6 paragraphe, en fait au troisième paragraphe  
7 lisible après la partie caviardée.

8 Voici ce qu'on peut lire :

9 Mme Catterall envisageait de  
10 rencontrer l'ambassadeur pour  
11 un déjeuner sur la Colline  
12 parlementaire afin de lui  
13 expliquer, de façon amicale,  
14 l'intérêt que les  
15 parlementaires accordent à  
16 cette affaire et d'insister  
17 pour que les autorités  
18 syriennes agréent à cette  
19 requête.

20 Je crois savoir que vous avez  
21 effectivement rencontré l'ambassadeur à ce propos.

22 Mme CATTERALL : Oui.

23 M. Assadourian et moi-même avons déjeuné avec  
24 l'ambassadeur.

25 Me DAVID : Nous verrons plus tard

1 des documents qui relatent le détail de cette  
2 rencontre.

3 Au paragraphe suivant, on peut  
4 lire :

5 Mme Catterall a fait  
6 remarquer que la question de  
7 la coordination entre le  
8 MAECI et le solliciteur  
9 général est importante, et  
10 elle a indiqué qu'elle  
11 consulterait davantage le  
12 solliciteur général pour lui  
13 demander de lui remettre une  
14 lettre au sujet de l'affaire  
15 Arar.

16 Pouvez-vous nous expliquer un peu  
17 cela?

18 Mme CATTERALL : Eh bien, il  
19 m'apparaissait très clairement... à l'époque, nous  
20 avons entendu dire des Américains que la GRC et  
21 le SCRS leur avaient transmis des informations qui  
22 avaient été retenues pour décider de la  
23 déportation de Maher Arar.

24 Je craignais beaucoup, surtout  
25 après la rencontre avec M. Arnous, que les gens

1 n'aient l'impression que nous ne voulions pas  
2 faire revenir M. Arar, compte tenu des messages  
3 contradictoires qui avaient été communiqués, d'une  
4 part, aux Américains lors de la détention de  
5 Maher Arar à New York et, d'autre part, aux  
6 Syriens à propos de la position canadienne dans ce  
7 dossier.

8 Me DAVID : Je tiens à préciser que  
9 vous avez rencontré l'ambassadeur le 21 mars.

10 Mme CATTERALL : Oui.

11 Me DAVID : Ce message est daté du  
12 11 mars et on y fait mention du fait que vous avez  
13 demandé une lettre à SOLGEN.

14 Vous en souvenez-vous?

15 Mme CATTERALL : Il m'apparaissait  
16 très clairement que nous faisons passer des  
17 messages différents quant à la position du Canada  
18 relativement au retour de M. Arar.

19 J'ai estimé que seul le  
20 solliciteur général pourrait me remettre une  
21 lettre indiquant que nous n'avions aucune preuve  
22 qui nous permettrait d'inculper cet homme et...

23 Tout ce que je peux dire, c'est  
24 que mon sens de la justice, en tant que  
25 Canadienne, a été heurté par les sous-entendus

1           répétés qui ont bouleversé la vie de cet homme et  
2           de sa famille, tandis que jamais personne n'avait  
3           mis par écrit de quoi il était soupçonné.

4                        J'ai plusieurs fois répété qu'il  
5           fallait soit l'inculper et lui donner la  
6           possibilité de se défendre, soit déclarer qu'il ne  
7           faisait l'objet d'aucune accusation faute de  
8           preuves.

9                        C'est ce dont j'aurais aimé parler  
10          et tirer au clair avec M. Easter, soit qu'il y  
11          avait des preuves et que des accusations allaient  
12          être portées, soit qu'il n'y en avait pas. En  
13          l'absence de preuves, notre système de justice  
14          devait considérer que cet homme était innocent.

15                      Me DAVID : Si je comprends bien,  
16          cela se voulait en réponse aux Syriens... il était  
17          question de donner davantage d'informations au  
18          gouvernement syrien à propos de la position du  
19          Canada. N'est-ce pas?

20                      Mme CATTERALL : C'était aussi en  
21          préparation de mon départ pour la Syrie, mais il y  
22          avait aussi le double discours que nous semblions  
23          tenir auprès des Américains d'un côté et auprès  
24          des Syriens de l'autre. Nos messages n'étaient pas  
25          uniformes.

1 Me DAVID : Sur quoi vous  
2 étiez-vous fondée pour arriver à cette conclusion,  
3 Madame Catterall?

4 Mme CATTERALL : En octobre, déjà,  
5 quand j'avais commencé à soulever des questions...  
6 Vous savez, ce dossier remonte à tellement  
7 longtemps et il m'a mobilisée d'une telle façon  
8 que j'ai de la difficulté à me rappeler exactement  
9 quand, pour la première fois, j'ai entendu parler  
10 du fait que la GRC attendait M. Arar à l'Aéroport  
11 de Dorval, à son retour.

12 Je ne sais pas. Tout ce que dont  
13 je me souviens, c'est que les Américains avaient  
14 déporté M. Arar sur la foi d'informations que nous  
15 aurions communiquées; cette déportation a été  
16 décidée à partir d'informations obtenues de  
17 responsables américains.

18 Je sais que Monia a essayé de  
19 tirer les choses au clair par l'intermédiaire de  
20 son avocat, Me Michael Edelson, et de savoir s'il  
21 existait des preuves contre son mari.

22 Je pense que je voulais simplement  
23 porter un message très clair en Syrie : que le  
24 gouvernement du Canada désirait le retour de  
25 M. Arar, et je voulais pouvoir dire qu'il

1 n'existait aucune preuve pour inculper cet homme.  
2 Que nous n'avions aucune preuve contre lui.

3 Me DAVID : D'où l'idée soulevée  
4 dans ce document, à savoir que vous obteniez une  
5 lettre de M. Easter.

6 Est-ce votre idée? Est-ce vous qui  
7 avez demandé à M. Easter de rédiger cette lettre?

8 Mme CATTERALL : Honnêtement, je ne  
9 me souviens pas si je me suis directement adressée  
10 à Wayne ou si je suis passée par Ken Morill. Quoi  
11 qu'il en soit, il est ressorti clairement que nous  
12 n'allions pas obtenir de lettre de M. Easter et  
13 que c'est celle de M. Graham qui allait établir la  
14 position du gouvernement du Canada.

15 Me DAVID : Je vous invite à  
16 prendre la première page de ce même onglet,  
17 l'onglet 345, qui est le troisième rapport de  
18 M. Pillarella au sujet de votre voyage.

19 Il s'est entretenu avec  
20 M. Mouallem et a confirmé que ce dernier vous  
21 rencontrerait et donc qu'il organiserait une  
22 rencontre avec M. Maher Arar, confirmation qui  
23 vous est, de nouveau, parvenue par l'ambassadeur  
24 Pillarella le 12 mars.

25 Je propose, pour la

1 retranscription, que nous passions à l'onglet 351  
2 qui est constitué d'une série de courriels.

3 Je vous invite à prendre le  
4 premier de ces courriels, à la page 2...

5 Mme CATTERALL : Excusez-moi,  
6 c'était l'onglet 351?

7 Me DAVID : 351. Il s'agit d'un  
8 message de Gar Pardy à Monia, daté du 16 mars.  
9 C'est au milieu de la deuxième page.

10 Mme CATTERALL : Mm-hmm.

11 Me DAVID : Le courriel est daté du  
12 16 mars :

13 Monia, à la suite de  
14 l'annulation du voyage de  
15 Mme Catterall et de  
16 M. Assadourian, nous avons  
17 recontacté les autorités  
18 syriennes. Celles-ci viennent  
19 de donner instruction  
20 d'émettre des visas pour les  
21 deux députés et nous sommes  
22 en train d'établir, en  
23 liaison avec Mme Catterall et  
24 M. Assadourian, à quelle date  
25 ils pourront se rendre en

1                   Syrie. Dans leur réponse, les  
2                   Syriens ont indiqué qu'ils  
3                   permettraient à la délégation  
4                   de rencontrer M. Arar et de  
5                   parler de ce dossier avec des  
6                   représentants du ministère  
7                   des Affaires étrangères et  
8                   des subalternes du service de  
9                   sécurité. Le moment de cette  
10                  visite devrait être déterminé  
11                  plus tard cette semaine.  
12                  D'ici là, notre ambassade  
13                  cherche à obtenir la  
14                  possibilité de visiter Maher,  
15                  cette semaine, nous  
16                  l'espérons. Nous appellerons  
17                  plus tard cette semaine.

18                               L'information a donc été transmise  
19                   à Mme Mazigh.

20                               Je vous invite à prendre la  
21                   première page de cet onglet qui est le deuxième  
22                   message. Il débute le mercredi.

23                               En haut, on peut lire qu'il est  
24                   daté du mercredi 19 mars.

25                               Mme CATTERALL : Mm-hmm.



1 Me DAVID : Ce message, également  
2 adressé à Monia, nous apprend ce qui suit :

3 Monia, comme je vous l'ai  
4 indiqué plus tôt cette  
5 semaine, la visite est  
6 confirmée, mais nous sommes  
7 encore en train de discuter  
8 avec Mme Catterall pour voir  
9 à quelle date elle pourra  
10 avoir lieu. J'espère que,  
11 d'ici le week-end, nous  
12 pourrons vous en donner une  
13 idée.

14 C'est, encore une fois, pour la  
15 retranscription que j'ai lu ce passage.

16 Madame Catterall, l'onglet 374 est  
17 une note datée du 19 mars. À la première page, on  
18 découvre que M. Fry désire que Gar lui fasse le  
19 point sur le voyage. Voici comment celui-ci lui  
20 répond :

21 Robert, il n'y a rien de  
22 nouveau. Nous attendons que  
23 Damas nous confirme une autre  
24 visite à Maher. Par ailleurs,  
25 Marlene et Sarkis devaient

1                                   rencontrer l'ambassadeur de  
2                                   Syrie pour le déjeuner,  
3                                   aujourd'hui...

4                                   « Aujourd'hui », c'est le 19 mars.  
5                                   ... mais rien n'a filtré  
6                                   jusqu'ici. Je serai au bout  
7                                   du fil de mon cellulaire  
8                                   durant les deux prochains  
9                                   jours.

10                                  Au plaisir, Gar.

11                                  On soulève encore une fois la  
12                                  notion de votre rencontre avec l'ambassadeur  
13                                  Arnous.

14                                  Passons à la pièce P-99 qui  
15                                  concerne le déjeuner avec l'ambassadeur.

16                                  Je vous invite à consulter  
17                                  soigneusement ce document.

18                                  Il s'agit d'un rapport qui a été  
19                                  rédigé par Myra Pastyr-Lupul, du MAECI, dans  
20                                  lequel elle rend conte d'une conversation  
21                                  téléphonique qu'elle a eu avec vous le 21 mars.

22                                  À l'occasion de cette  
23                                  conversation, Madame Catterall, vous l'avez  
24                                  essentiellement renseignée sur votre rencontre  
25                                  avec l'ambassadeur le même jour, soit le mercredi

1 21 mars.

2 Vous rappelez-vous cette  
3 rencontre?

4 Mme CATTERALL : Très certainement!

5 Me DAVID : Qui était présent?

6 Mme CATTERALL : Moi-même,  
7 M. Arnous et Sarkis Assadourian.

8 Me DAVID : Vous étiez donc trois.

9 Mme CATTERALL : Oui.

10 Me DAVID : Et combien de temps  
11 cette rencontre a-t-elle duré?

12 Mme CATTERALL : Comme nous avons  
13 déjeuné, probablement une heure.

14 Me DAVID : Parfait. Le message de  
15 Mme Pasty-Lupul commence ainsi :

16 Marlene Catterall et  
17 Sarkis Assadourian ont  
18 rencontré l'ambassadeur de  
19 Syrie le mercredi 21 mars.  
20 Ils ont discuté de l'affaire  
21 Maher Arar et ont soutenu  
22 qu'il fallait le libérer pour  
23 des motifs personnels et  
24 humanitaires; ils ont demandé  
25 ce dont les Syriens avaient

1                            besoin afin que cette  
2                            libération ait lieu.

3                            Est-ce une description exacte de  
4                            ce qui s'est passé?

5                            Mme CATTERALL : Oui.

6                            Me DAVID : Le message se poursuit  
7                            ainsi :

8                            Ils ont appris...

9                            Il s'agit sans doute de vous-même  
10                            et de M. Sarkis.

11                            ... au début de cette  
12                            affaire, les agents du SCRS  
13                            avaient indiqué aux Syriens  
14                            qu'ils ne s'intéressaient pas  
15                            à Arar. Les Syriens ont  
16                            interprété cela comme  
17                            signifiant que le SCRS  
18                            n'était pas intéressé à ce  
19                            que Arar soit renvoyé au  
20                            Canada.

21                            Voici ce qu'on apprend à la phrase  
22                            suivante :

23                            Ce que le SCRS voulait dire,  
24                            c'est qu'il n'avait aucune  
25                            raison de sécurité de faire

1                                   enquête au sujet d'Arar au  
2                                   Canada.

3                                   La dernière phrase que je viens de  
4                                   vous lire « Ce que le SCRS voulait dire, c'est  
5                                   qu'ils n'avaient aucun motif de sécurité de faire  
6                                   enquête au sujet d'Arar au Canada » est-elle un  
7                                   commentaire de M. Arnous ou de Myra Pastyr-Lupul?

8                                   Mme CATTERALL : Non. Ce  
9                                   commentaire est ressorti lors de notre  
10                                  conversation avec M. Arnous et c'est Sarkis qui a  
11                                  dit « Je crois que vous avez mal compris la  
12                                  déclaration du SCRS qui devait vouloir dire que  
13                                  cette personne ne présentait pas d'intérêt pour ce  
14                                  service, ce qui revient à dire généralement que  
15                                  nous n'avons pas à faire enquête sur cette  
16                                  personne.

17                                  Il semble que le gouvernement  
18                                  syrien ait interprété cette déclaration comme  
19                                  indiquant que nous n'étions pas intéressé à le  
20                                  voir rentrer au Canada.

21                                  Me DAVID : Nous sommes donc en  
22                                  présence de deux interprétations et je tiens à ce  
23                                  que les choses soient bien précises à cet égard  
24                                  pour la retranscription.

25                                  D'un autre côté, l'ambassadeur

1            Arnous vous dit que c'est ainsi que les Syriens  
2            ont interprété la déclaration du SCRS, autrement  
3            dit que le service n'avait rien contre le fait que  
4            Arar reste en Syrie?

5                            Mme CATTERALL : Oui. Ils avaient  
6            l'impression que nous n'étions pas intéressés à ce  
7            que Arar revienne au Canada.

8                            Me DAVID : Au Canada?

9                            Mme CATTERALL : Oui.

10                           Me DAVID : Parfait. Et cela vous a  
11           été transmis par l'ambassadeur.

12                           Mme CATTERALL : Oui.

13                           Me DAVID : À présent, pour ce qui  
14           est du sens à donner... l'hypothèse émise à propos  
15           du sens des déclarations du SCRS aux Syriens  
16           a-t-elle formulée par Sarkis Assadourian?

17                           Mme CATTERALL : Oui.

18                           Me DAVID : Parfait.

19                           Mme CATTERALL : Sarkis a répondu à  
20           cela.

21                           Me DAVID : Le message se poursuit  
22           comme suit :

23                           À cause de problèmes de  
24           communication, les Syriens  
25           croient que le SCRS ne veut

1 pas que Arar rentre au Canada  
2 et ils ont donc décidé de le  
3 garder en détention en Syrie.  
4 C'est ce que vous a déclaré  
5 l'ambassadeur?

6 Mme CATTERALL : Oui.

7 Me DAVID : Le paragraphe suivant  
8 est composé de suggestions émises par  
9 Myra Pastyr-Lupul :

10 Nous devons à présent envoyer  
11 un message clair par écrit  
12 aux Syriens, venant du SCRS,  
13 pour préciser que nous  
14 n'avons pas d'information  
15 susceptible de nous amener à  
16 penser que M. Arar constitue  
17 une menace à la sécurité du  
18 Canada. En outre, les Syriens  
19 doivent apprendre par écrit,  
20 du SCRC et du MAECI, que si  
21 nous n'avons pas  
22 d'information établissant sa  
23 participation à des activités  
24 terroristes, nous ne  
25 l'accuserions pas au Canada

1 et que son cas serait traité  
2 par les autorités  
3 habituellement chargées  
4 d'appliquer les lois.

5 Avez-vous parlé de ces suggestions  
6 que Mme Pastyr-Lupul a couchées par écrit dans ce  
7 document? Viennent-elles de vous ou sont-elles de  
8 son cru?

9 Mme CATTERALL : Il s'agit de son  
10 rapport. Je n'avais pas vu cette note avant que  
11 vous ne me la montriez. Très souvent, quand  
12 M. Pardy n'était pas disponible, je m'entretenais  
13 avec Myra, sachant qu'elle lui transmettrait  
14 l'information et que je pouvais aussi considérer  
15 que tout ce qu'elle me disait venait de lui.

16 Me DAVID : Ce que je veux savoir,  
17 toutefois, c'est si Myra et vous-même avez parlé  
18 de ce qui est suggéré dans ce document, par  
19 exemple, que le SCRS et le MAECI envoient un  
20 message aux Syriens?

21 Est-ce quelque chose dont vous  
22 avez parlé avec Myra Pastyr-Lupul ou faut-il  
23 entièrement attribuer cette idée à Myra?

24 Mme CATTERALL : J'ai sans doute dû  
25 indiquer, parce que je le réclamaï depuis quelque



1 temps déjà, que le gouvernement envoie un message  
2 très clair indiquant que nous voulions le retour  
3 de cet homme.

4 Me DAVID : Avez-vous...

5 Mme CATTERALL : Mais je n'ai sans  
6 doute pas... Je n'ai sans doute pas préciser qui  
7 exactement au sein du gouvernement devait produire  
8 ce message.

9 Me DAVID : Ainsi, l'idée que l'on  
10 demande au SCRS d'écrire une telle lettre ne vient  
11 pas de vous, mais de Myra?

12 Mme CATTERALL : Je pense que oui.

13 Me DAVID : Au paragraphe  
14 suivant... les suggestions qui apparaissent  
15 viennent de vous :

16 Mme Catterall a recommandé  
17 que Gar Pardy rencontre  
18 l'ambassadeur Cellucci ou  
19 M. Kelly cette semaine afin  
20 de leur demander d'exercer  
21 leur influence pour favoriser  
22 la libération de M. Arar et  
23 son retour au Canada.

24 Vous rappelez-vous avoir suggéré  
25 cela à Myra?

1                   Mme CATTERALL : Non, je ne me  
2                   souviens pas qui est M. Kelly.

3                   Me DAVID : Eh bien nous sommes  
4                   deux.

5                   --- Rires / Laughter

6                   Me DAVID : En fait, M. Kelly est  
7                   l'ambassadeur adjoint des États-Unis à Ottawa.

8                   Mme CATTERALL : Je savais qu'il  
9                   était un haut placé à l'ambassade. C'est tout ce  
10                  dont je me souviens.

11                  Me DAVID : Bien. Vous  
12                  rappelez-vous avoir fait cette recommandation à  
13                  Myra lors de votre...

14                  Mme CATTERALL : Je ne m'en  
15                  souviens pas précisément, mais si c'est ce qu'elle  
16                  dit dans ses notes, ce doit être le cas.

17                  Me DAVID : Parfait. Voilà le  
18                  dernier paragraphe :

19                                Mme Catterall et  
20                                M. Assadourian envisagent de  
21                                se rendre en Syrie dès que  
22                                les événements se calmeront  
23                                au Moyen-Orient et ils  
24                                demandent que nous  
25                                travillions parallèlement

1 sur ces requêtes.

2 Vous rappelez-vous avoir fait une  
3 telle demande?

4 Mme CATTERALL : Je ne suis pas  
5 absolument certaine d'avoir dit cela lors de cet  
6 échange.

7 Me DAVID : Est-ce que M. Arnous,  
8 lors de la rencontre que vous avez eue avec lui le  
9 21 mars, a indiqué quoi que ce soit d'autre au  
10 sujet du SCRS et de M. Arar?

11 Mme CATTERALL : Pas que je me  
12 souviens.

13 Me DAVID : Ainsi donc, le message  
14 qui a été transmis est celui qui nous est indiqué  
15 dans ce document?

16 Mme CATTERALL : Oui.

17 Me DAVID : Et après avoir pris  
18 connaissance de ce que vous a déclaré  
19 l'ambassadeur de Syrie, comment avez-vous réagi à  
20 cette information? Qu'avez-vous pensé,  
21 personnellement, de la situation?

22 Mme CATTERALL : Cela ne faisait  
23 que confirmer que le gouvernement du Canada  
24 envoyait des messages contradictoires, que tout ce  
25 que le ministère des Affaires étrangères faisait

1           pour obtenir la libération de M. Arar était sapé  
2           ou contré par d'autres, en paroles ou en actions.

3                       Me DAVID : Avez-vous dit à  
4           l'ambassadeur Arnous que les Syriens se trompaient  
5           grossièrement dans leur interprétation?

6                       Mme CATTERALL : Oui, nous l'avons  
7           dit tous les deux.

8                       Me DAVID : Tous les deux?

9                       Mme CATTERALL : Je me rappelle que  
10          M. Assadourian a commencé par dire... il a sauté  
11          sur l'occasion et a déclaré que c'était une  
12          mauvaise interprétation de ce qui avait été dit.  
13          J'ai certainement ajouté un mot sur ce que  
14          faisaient les Affaires étrangères... le ministère  
15          agissait au nom du gouvernement du Canada et  
16          faisait tout en son possible pour obtenir le  
17          retour de M. Arar.

18                      Me DAVID : Donc, le message qui a  
19          été transmis à l'ambassadeur, c'est que nous  
20          parlions d'une seule voix, qu'il n'y avait qu'un  
21          seul message, soit que nous voulions le retour de  
22          M. Arar au Canada?

23                      Mme CATTERALL : Oui.

24                      Me DAVID : C'est ce qui a été dit  
25          à M. Arnous?

1 Mme CATTERALL : Oui.

2 Me DAVID : Nous allons à présent  
3 passer aux détails de votre voyage en Syrie. Vous  
4 arrivez donc en Syrie et vous rencontrez divers  
5 responsables le 22 avril.

6 Pendant ce séjour en Syrie,  
7 avez-vous fait quoi que ce soit pour tirer au  
8 clair ce problème d'interprétation de la part des  
9 Syriens quant à ce que désirait ou ne désirait pas  
10 le SCRS?

11 Mme CATTERALL : Je n'ai  
12 certainement pas parlé de cet entretien en  
13 particulier.

14 --- Pause

15 Mme CATTERALL : Encore une fois,  
16 je regrette de ne pas avoir pris de notes  
17 détaillées.

18 J'ai indiqué verbalement qu'aucune  
19 accusation ne pesait contre M. Arar au Canada et  
20 que si nous avions la preuve d'un comportement  
21 fautif de sa part, nous l'inculperions au Canada.

22 Tout cela, comme vous pouvez  
23 l'imaginer, s'est dit dans le cadre d'une  
24 conversation générale.

25 Me DAVID : Avez-vous parlé avec

1 M. Easter ou M. Graham de cette information que  
2 vous aviez obtenue de l'ambassadeur?

3 Mme CATTERALL : J'en ai sans doute  
4 fait part aux deux.

5 Me DAVID : Avez-vous cherché à  
6 obtenir une lettre du SCRS qui tirerait les choses  
7 au clair?

8 Mme CATTERALL : Je n'aurais jamais  
9 été directement au SRCS. Non.

10 Me DAVID : Ce n'est pas ce que je  
11 voulais dire.

12 Mme CATTERALL : Par  
13 l'intermédiaire du ministre.

14 Me DAVID : Pensez-vous avoir  
15 recommandé ou suggéré à l'un des deux ministres  
16 que le SCRS envoie une lettre directement aux  
17 Syriens à cet égard pour régler ce malentendu?

18 Mme CATTERALL : Je ne m'en  
19 souviens pas précisément. Je me rappelle avoir  
20 soulevé la question et m'être fait dire par le  
21 ministre que nous ne pouvions pas le faire, que  
22 toute communication avec le gouvernement syrien  
23 devait passer par le ministre des Affaires  
24 étrangères.

25 Me DAVID : Madame Catterall, vous

1           rappelez-vous avoir communiqué cette information à  
2           Monia Mazigh?

3                           Mme CATTERALL : Non.

4                           Me DAVID : Parfait.

5                           Monsieur le Commissaire, je pense  
6           qu'il est peut-être opportun que nous prenions  
7           notre pause de l'après-midi.

8                           LE COMMISSAIRE : Très bien. Nous  
9           reprendrons dans 15 minutes.

10                          Me DAVID : Merci.

11                          LE REGISTRAIRE : Veuillez vous  
12           asseoir.

13           --- Suspension à 15 h 38 / Upon recessing at  
14           3:38 p.m.

15           --- Reprise à 15 h 59 / Upon resuming at 3:59 p.m.

16                          LE REGISTRAIRE : Veuillez vous  
17           asseoir. Please be seated.

18                          LE COMMISSAIRE : Excusez-moi pour  
19           le retard, mais j'ai dû prendre un appel. Il  
20           arrive que mes autres responsabilités viennent me  
21           hanter.

22                          Je vous en prie, commencez.

23                          Me DAVID : Madame Catterall, dans  
24           une des notes de M. Pardy, datée du 24 mars, il  
25           est question de la conversation que vous avez eue

1 avec lui.

2 Puis-je vous demander de prendre  
3 en page 19 de ses notes où l'on voit une référence  
4 à Arar :

5 Marlene Catterall

6 - Réunion avec ambass. de

7 Syrie

8 - SCRS

9 - Message clair aux Syriens :  
10 ni menace ni risque...

11 Vous rappelez-vous avoir parlé  
12 avec M. Pardy du contenu de votre rencontre avec  
13 M. Arnous?

14 Mme CATTERALL : Je ne me souviens  
15 pas d'en avoir clairement parlé avec M. Pardy.  
16 Comme je le disais, j'ai eu énormément  
17 d'entretiens avec lui au fil des mois, mais, de  
18 toute évidence, cela est confirmé par une note que  
19 Myra lui a adressée.

20 Me DAVID : Pour poursuivre sur la  
21 même page, passons au 1<sup>er</sup> avril et l'on peut  
22 constater, en bas, qu'il est fait mention d'une  
23 conversation téléphonique que vous avez eue avec  
24 M. Pardy :

25 - Bureau de



1 Ken Morill/Easter.

2 - Pas de document d'Easter.

3 En fait, c'est la seule  
4 inscription sur laquelle je veux attirer votre  
5 attention.

6 Vous rappelez-vous avoir parlé  
7 avec M. Pardy des entretiens que vous avez eus  
8 avec Ken Morill du cabinet de M. Easter?

9 Mme CATTERALL : Je ne me rappelle  
10 pas exactement avoir eu cette conversation.

11 Me DAVID : A-t-il été question de  
12 la lettre de M. Easter à ce moment-là?

13 Mme CATTERALL : D'après les notes  
14 de M. Pardy, il ressort que tel a été le cas. Je  
15 vous le répète, j'ai eu des centaines d'entretiens  
16 avec lui au sujet de ce dossier.

17 Me DAVID : Pouvez-vous passer à  
18 l'inscription de la page 21, en date du 10 avril,  
19 en haut de la page.

20 Voici ce qu'elle dit :

21 - Parlé à Bill Graham quant à  
22 la possibilité d'une lettre.

23 - Parlé à Wayne Easter.

24 Appuie la position de  
25 M. Graham.

1 - Rob Fry. M. Graham est  
2 d'accord avec l'idée de la  
3 lettre.

4 - Tim Martin.

5 - Argent.

6 - Monia.

7 Est-ce que cela ravive vos  
8 souvenirs?

9 Mme CATTERALL : Je crois qu'à  
10 cette époque, nous savions qu'une visite était de  
11 plus en plus possible. Je savais qu'une lettre  
12 avait été rédigée en vue de la soumettre à  
13 M. Graham qui devait la signer, pour que nous  
14 l'emportions avec nous en Syrie. Je sais aussi  
15 qu'il y a eu des échanges entre le cabinet de  
16 M. Easter et celui de M. Graham à propos du  
17 contenu de cette lettre.

18 Me DAVID : Ainsi, les mentions  
19 « Parlé à Wayne Easter, appuie la position de  
20 M. Graham » sont des allusions à la lettre de  
21 M. Graham?

22 Mme CATTERALL : Oui.

23 Me DAVID : Parfait. Passons  
24 maintenant, si vous le voulez bien, à l'onglet 376  
25 qui est une inscription du 12 avril. La première

1 page comporte deux notes de service, la première,  
2 qui émane de Gar Pardy et qui est destinée à  
3 Monia, étant datée du 12 avril.

4 M. Pardy signale à Monia les  
5 difficultés qui se sont posées dans l'obtention  
6 des visas dont vous aviez besoin pour vos  
7 déplacements.

8 Il poursuit, au troisième  
9 paragraphe, en affirmant ce qui suit. C'est  
10 d'ailleurs ce sur quoi je désire attirer votre  
11 attention :

12 Je ne suis pas d'accord avec  
13 votre analyse de nos  
14 relations avec la Syrie ou  
15 des relations entre la Syrie  
16 ou d'autres pays

17 Ce que Mme Mazigh disait c'est que  
18 le Canada est un grand pays, que la Syrie est un  
19 petit pays, et que nous devrions avoir plus de  
20 poids sur ce qui arrive à M. Arar.

21 M. Pardy déclare ensuite :

22 Une grande partie du problème  
23 tient au fait que tout le  
24 monde au sein du gouvernement  
25 du Canada n'est pas d'accord

1 avec l'appui que nous  
2 apportons à Maher. Les  
3 Syriens le savent bien et  
4 cela ne les incite évidemment  
5 pas à se montrer plus  
6 coopératifs. Par ailleurs,  
7 les autorités syriennes ont  
8 affirmé certaines choses au  
9 sujet de Maher et peu importe  
10 que nous les croyions ou pas,  
11 les Syriens agissent comme si  
12 c'était vrai.

13 Encore une fois, cela semble aller  
14 dans le sens de ce que vous avez évoqué  
15 précédemment, à savoir que les divers organismes  
16 gouvernementaux envoyaient des messages  
17 contradictoires aux Syriens.

18 Mme CATTERALL : Oui.

19 Me DAVID : C'est ce que vous  
20 compreniez également de M. Pardy?

21 Mme CATTERALL : Oui.

22 Me DAVID : Que c'était un gros  
23 problème?

24 Mme CATTERALL : Oui.

25 Me DAVID : Et est-ce quelqu'un

1 vous tenait le même discours, à part M. Pardy?

2 Mme CATTERALL : Il m'arrivait de  
3 lire et de recueillir des commentaires de divers  
4 responsables américains selon lesquels... Je pense  
5 à la fameuse citation de Cellucci du genre  
6 « demandez à vos gens ».

7 Me DAVID : Parfait. Passons  
8 maintenant aux documents du BCP, onglet 16,  
9 volume 1, pièce P-48.

10 Mme CATTERALL : Excusez-moi, quel  
11 onglet?

12 Me DAVID : Onglet 16.

13 Il s'agit d'un rapport  
14 diplomatique adressé au BCP. Il est daté du  
15 16 avril. Il vient de Tim Martin et il est adressé  
16 à l'ambassadeur Pillarella.

17 Il commence par confirmer que les  
18 visas ont été accordés pour votre déplacement en  
19 Syrie; deuxièmement, à la deuxième page, on peut  
20 lire que votre accès à M. Arar a été confirmé par  
21 les services du renseignement en Syrie. Suit une  
22 explication du retard mis à l'émission des visas.

23 Mme CATTERALL : Quelle est la date  
24 de ce document?

25 Me DAVID : Le 16 avril.

1                   Mme CATTERALL : Le 16 avril. Et  
2                   votre question...?

3                   Me DAVID : Étiez-vous au courant  
4                   que vous alliez pouvoir rencontrer M. Arar?

5                   Mme CATTERALL : Non. D'ailleurs,  
6                   avant de partir pour la Syrie, je ne savais pas si  
7                   j'allais pouvoir rencontrer M. Arar. En fait,  
8                   c'est quand je suis arrivée à Damas, lors de mon  
9                   breffage le premier matin avec l'ambassadeur,  
10                  qu'on m'a dit que nous pourrions rencontrer  
11                  M. Arar. Je crois que cette décision a été prise  
12                  lors de notre rencontre avec le sous-ministre des  
13                  Affaires étrangères.

14                  Me DAVID : Revenons aux notes de  
15                  M. Pardy, à l'onglet 1, et prenons les pages 21  
16                  et 22.

17                  En bas, il y a une inscription  
18                  correspondant au mardi 17 avril.

19                  Marlene Catterall

20                  À la page suivante, on peut lire :

21                  Damas. Tentative pour

22                  obtenir :

23                  - Lettre

24                  - Manley

25                  Savez-vous de quoi il est question

1           ici?

2                           Mme CATTERALL : Nous avons sans  
3       doute parlé de la lettre de M. Graham pour ce qui  
4       est...

5                           Me DAVID : Quand vous dites  
6       « nous », vous voulez dire...

7                           Mme CATTERALL : M. Pardy et  
8       moi-même.

9                           Me DAVID : Bien.

10                          Mme CATTERALL : Nous avons sans  
11       doute parlé de la lettre dont le contenu n'était  
12       pas encore arrêté; il s'agit de la lettre de  
13       M. Graham que nous espérons pouvoir emporter avec  
14       nous à Damas.

15                          Me DAVID : Et la mention du nom  
16       Manley, savez-vous de quoi il s'agit?

17                          Mme CATTERALL : Je ne suis pas  
18       certaine.

19                          Me DAVID : Bien. Onglet 388,  
20       message du haut.

21                          Le message du haut émane de Gar et  
22       il dit... Je ne suis pas certain du destinataire  
23       mais ce doit être Robert Fry parce qu'au deuxième  
24       paragraphe on peut lire :

25                                       Robert, Mme Catterall

1                                   espérait obtenir une lettre  
2                                   de M. Easter. Savez-vous si  
3                                   elle a obtenu gain de cause?  
4                                   Gar.

5                                   Vous rappelez-vous s'il était  
6                                   encore question de cette lettre à ce moment-là?

7                                   Mme CATTERALL : Je ne me souviens  
8                                   pas qu'il en ait été encore question.

9                                   Me DAVID : Vous rappelez-vous si  
10                                  le cabinet de M. Graham ou si M. Fry  
11                                  s'intéressaient aux entretiens que vous avez eus  
12                                  directement avec son bureau à ce sujet?

13                                  Mme CATTERALL : Je savais que la  
14                                  lettre qui avait été initialement préparée pour  
15                                  recevoir la signature du ministre Graham était  
16                                  révisée à partir des réactions des gens de la  
17                                  sécurité.

18                                  Me DAVID : À l'onglet 388, dans la  
19                                  partie inférieure du message, il y a une copie de  
20                                  l'ébauche de la lettre de M. Graham que vous  
21                                  auriez dû emporter avec vous en Syrie.

22                                  Je dois indiquer que le libellé de  
23                                  cette ébauche, à cet onglet, est différent de  
24                                  celui de la version finale que l'on trouve à  
25                                  l'onglet 385. On dirait que des changements



1 importants ont été apportés à la première version.  
2 Commençons donc par cette première  
3 version.

4 Mme CATTERALL : La première  
5 ébauche?

6 Me DAVID : C'est cela, la première  
7 ébauche, à l'onglet 388.

8 La dernière phrase du premier  
9 paragraphe se lit ainsi :

10 J'ai demandé à Mme Catterall  
11 et M. Assadourian de se  
12 rendre dans votre pays en ce  
13 moment afin de transmettre à  
14 votre gouvernement nos  
15 espoirs de voir M. Arar  
16 rentrer au Canada dans les  
17 plus brefs délais.

18 Cette tournure englobe un peu tout  
19 le monde et elle semble indiquer que M. Graham  
20 intervient directement et qu'il traduit la  
21 position du gouvernement du Canada quant aux  
22 espoirs exprimés.

23 En revanche, si vous prenez la  
24 version finale de cette lettre - j'en suis à  
25 l'onglet 385 - on constate que cette même phrase

1 est tournée différemment :

2 Mme Catterall et  
3 M. Assadourian vont en Syrie  
4 pour réaffirmer les espoirs  
5 qu'ils entretiennent...

6 Il ne s'agit plus de « nos  
7 espoirs », mais des leurs.

8 ... que M. Arar ait la  
9 possibilité de retourner au  
10 Canada dans les plus brefs  
11 délais. Je partage pleinement  
12 leurs souhaits.

13 Avez-vous quelque chose à dire au  
14 sujet de ce changement de tournure?

15 Mme CATTERALL : Je ne sais pas  
16 comment les choses ont évolué, mais le changement  
17 est de taille. J'avais l'impression que Sarkis et  
18 moi-même partions avec la bénédiction du ministre  
19 et de ses représentants pour remettre cette lettre  
20 personnelle du ministre des Affaires étrangères,  
21 et ce changement donne vraiment à penser qu'il  
22 s'agissait-là de l'initiative de deux députés.

23 L'autre changement important par  
24 rapport à la version antérieure, c'est que  
25 celle-ci disait « afin de transmettre à votre

1           gouvernement nos espoirs », il s'agit évidemment  
2           des espoirs du gouvernement, de voir M. Arar  
3           rentrer au Canada. J'estime que c'est nettement  
4           différent que de dire que deux députés se rendent  
5           en Syrie pour réaffirmer leurs espoirs que M. Arar  
6           soit autorisé à rentrer au Canada dans les plus  
7           brefs délais.

8                           Me DAVID : Et a-t-il été question  
9           de ce changement de tournure avec vous?

10                          Mme CATTERALL : Non, pas  
11           précisément.

12                          Me DAVID : Avec qui que ce soit au  
13           cabinet de M. Graham?

14                          Mme CATTERALL : Pas précisément,  
15           non.

16                          Me DAVID : Et est-ce qu'un  
17           responsable canadien quelconque vous a fourni une  
18           explication quant à ce changement de libellé?

19                          Mme CATTERALL : Non. Comme je le  
20           disais, je n'étais pas au courant de la version  
21           initiale.

22                          Me DAVID : Bien.

23                          Mme CATTERALL : J'étais au courant  
24           du deuxième gros changement apporté dans cette  
25           lettre, parce qu'il découlait de préoccupations en

1 matière de sécurité et qu'il tenait à la façon  
2 dont nous devions exprimer nos intérêts dans  
3 l'affaire Arar.

4 Me DAVID : Eh bien, venons-en à  
5 cela, Madame Catterall.

6 J'attire votre attention sur le  
7 deuxième paragraphe de la première version, à  
8 l'onglet 388, où on peut lire... c'est la dernière  
9 phrase du paragraphe :

10 Les responsables canadiens  
11 ont déterminé que M. Arar  
12 n'avait enfreint aucune loi  
13 du Canada et que, depuis son  
14 arrivée au Canada avec sa  
15 famille, il y a plusieurs  
16 années, il s'était comporté  
17 en bon citoyen de ce pays.

18 Voici pour la première version.

19 La dernière version apparaît à  
20 l'onglet 385 :

21 Je vous garantis que le  
22 gouvernement du Canada ne  
23 s'oppose absolument pas au  
24 retour de M. Arar au Canada.

25 Avez-vous été mis au courant de ce

1 changement de libellé?

2 Mme CATTERALL : Oui.

3 Me DAVID : Pouvez-vous expliquer  
4 ces deux versions et ce qui a conduit à adopter la  
5 deuxième, c'est-à-dire la version finale?

6 Mme CATTERALL : Je pense que ce  
7 changement par rapport à la première version est  
8 au cœur même du problème auquel le ministère des  
9 Affaires étrangères était confronté pour essayer  
10 d'obtenir le retour de M. Arar, parce que la  
11 première version est une déclaration très claire -  
12 honnêtement, j'aurais aimé qu'elle soit encore  
13 plus ferme - indiquant que M. Arar n'avait  
14 enfreint aucune loi du Canada, ce qui était le  
15 cas. Ça, c'est la réalité. Je ne vois pas pourquoi  
16 on a retiré cette question de fait d'une lettre  
17 adressée à un gouvernement étranger.

18 C'était certainement beaucoup plus  
19 fort que de dire « je vous garantis que le  
20 gouvernement du Canada ne s'oppose absolument pas  
21 à son retour ».

22 Le passage « depuis qu'il est  
23 arrivé au Canada avec sa famille il y a plusieurs  
24 années s'est comporté en bon citoyen de ce pays »  
25 a également été retiré.

1                   Pourtant, il est de notoriété  
2 publique que c'est la vérité. Pourquoi a-t-on  
3 retiré cette simple déclaration de fait?

4                   C'est précisément ce que je trouve  
5 particulièrement insultant dans le cas de M. Arar,  
6 parce qu'on joue avec son statut, qu'on ne fournit  
7 aucune preuve, qu'on ne l'accuse pas et qu'on ne  
8 lui donne pas la possibilité de se défendre contre  
9 les soupçons qui pèsent contre lui.

10                  Je sais que mon avis personnel ne  
11 compte pas beaucoup. Vous voulez simplement que je  
12 vous donne des informations. Toutefois, ce genre  
13 de chose ne devrait pas se passer en démocratie.

14                  Me DAVID : Et qui vous a informé  
15 de ces changements de version?

16                  Mme CATTERALL : Je l'ai sans doute  
17 appris de Robert Fry et de Gar Pardy.

18                  Me DAVID : Passons maintenant à  
19 l'onglet 389, à une inscription du 18 avril. Si  
20 vous voulez bien prendre la page 3 de cet onglet,  
21 Madame Catterall, on voit que M. Pardy fait état  
22 de l'exposé qu'il vous a donné en vue de votre  
23 voyage et il dit... c'est le message du milieu  
24 daté du 18 avril.

25                  Ce message est adressé à

1 Franco Pillarella et je vais en lire le troisième  
2 paragraphe.

3 Je me suis entretenu avec  
4 Mme Catterall hier soir au  
5 Caire et tout est en place en  
6 vue de son arrivée, lundi  
7 soir.

8 Ce doit être l'arrivée en Syrie.

9 Je l'ai informée des récents  
10 développements à la fois au  
11 sujet du cas qui l'intéresse  
12 et, de façon plus générale,  
13 de ce qui se passe dans la  
14 région. Comme je vous en ai  
15 parlé, vous devriez le  
16 rencontrer dès que cela vous  
17 sera possible afin de lui  
18 donner des derniers détails  
19 en vue de la rencontre de  
20 lundi. Mes vœux vous  
21 accompagnent. Gar.

22 Vous rappelez-vous ce breffage,  
23 cet entretien que vous avez eu avec Gar à ce  
24 moment-là? Pourriez-vous nous dire ce dont il a  
25 été question, si vous vous en souvenez.

1 --- Pause

2 Mme CATTERALL : Je ne me rappelle  
3 pas les détails de cette conversation, non.

4 Me DAVID : Parfait. En fait, vous  
5 êtes arrivée en Syrie le 22 avril 2003 et je vais  
6 vous inviter à prendre l'onglet 395 au sujet de  
7 votre séjour là-bas.

8 J'ai subdivisé votre visite autour  
9 des quatre réunions qui ont ponctué votre séjour  
10 sur place.

11 La première rencontre... nous  
12 allons examiner chaque rencontre en détail. Vous  
13 avez donc commencé par rencontrer le sous-ministre  
14 des Affaires étrangères, M. Mouallem, puis vous  
15 avez rencontré des responsables de la sécurité à  
16 la prison où l'on a conduit M. Arar pour qu'il  
17 vous rencontre, la troisième réunion est celle que  
18 vous avez eu avec M. Arar, dans cette même prison,  
19 et la dernière, celle dont je veux parler, est  
20 votre débriefage avec l'ambassadeur Pillarella  
21 après votre rencontre avec M. Arar.

22 Avant d'analyser chacune de ces  
23 rencontres, vous avez reçu un premier breffage  
24 important par M. Pillarella, n'est-ce pas?

25 Mme CATTERALL : Oui.



1 Me DAVID : J'aimerais que vous  
2 nous le décriviez, que vous nous disiez ce dont  
3 vous avez parlé avec M. Pillarella.

4 Mme CATTERALL : La rencontre que  
5 j'ai eue avec lui avant la réunion avec le  
6 ministre Mouallem?

7 Me DAVID : C'est exact.

8 Tout d'abord, dites-nous où a eu  
9 lieu ce breffage?

10 Mme CATTERALL : À l'ambassade du  
11 Canada à Damas, dans une pièce sécuritaire.

12 Me DAVID : Et qui était présent?

13 Mme CATTERALL : L'ambassadeur,  
14 moi-même et Sarkis Assadourian. Je ne suis pas  
15 certaine qu'il y avait une quatrième personne.

16 C'est possible, mais je n'en suis  
17 pas absolument certaine.

18 Me DAVID : Parfait. Vous  
19 rappelez-vous la durée approximative de cette  
20 rencontre?

21 Mme CATTERALL : Certainement une  
22 bonne heure.

23 Me DAVID : Pouvez-vous nous dire  
24 ce dont il a été question, ce qui s'est dit?

25 Mme CATTERALL : Tout d'abord,

1 l'ambassadeur voulait nous renseigner au sujet des  
2 visites consulaires de M. Arar, sur le fait qu'il  
3 n'y en avait plus eu depuis plusieurs mois, mais  
4 il voulait aussi nous parler des conversations  
5 qu'il avait eues avec des agents de la sécurité à  
6 Damas qui pensaient que M. Arar avait pris part à  
7 des activités terroristes.

8 Me DAVID : Il vous a donc parlé  
9 d'entretiens qu'il avait eus avec des agents de la  
10 sécurité de la Syrie?

11 Mme CATTERALL : Oui, c'est cela.

12 Me DAVID : Et est-ce que  
13 M. Pillarella vous a fourni des détails sur ce  
14 qu'ont déclaré ces responsables des services  
15 syriens du renseignement au sujet de M. Arar?

16 Me McISAAC : Je ne veux pas vous  
17 interrompre, mais si Mme Catterall a reçu des  
18 détails dans le secret de la confiance, je crois  
19 qu'il y aurait lieu d'être prudent.

20 Je ne sais pas ce qu'on lui a dit  
21 et je dois dire que je suis un peu perdue.

22 LE COMMISSAIRE : Est-ce que  
23 Mme Catterall avait une cote de sécurité de niveau  
24 très secret?

25 Mme CATTERALL : Non.

1 LE COMMISSAIRE : On ne lui a donc  
2 certainement rien dit.

3 Me McISAAC : Je ne suis pas  
4 certaine de ce qu'on lui a dit. Je ne le sais pas,  
5 c'est tout.

6 LE COMMISSAIRE : Eh bien, je ne le  
7 sais pas non plus.

8 Me DAVID : Moi, je pense le  
9 savoir.

10 Me McISAAC : Eh bien, nous nous en  
11 remettrons à Me David.

12 LE COMMISSAIRE : Ne devrait-on pas  
13 partir du principe que toute information  
14 communiquée à Mme Catterall, qui n'avait pas la  
15 cote de sécurité de niveau très élevé, ne pose pas  
16 un problème sur le plan de la divulgation? Ne  
17 pensez-vous pas que c'est un bon point de départ?

18 Elle est députée. Vous a-t-on  
19 communiqué cette information après vous avoir  
20 demandé de vous engager à ne pas la révéler?

21 Mme CATTERALL : Non. En revanche,  
22 j'étais confiante qu'on nous donnait cet exposé  
23 dans une salle sécuritaire pour être certain que  
24 nous ne serions pas écoutés.

25 LE COMMISSAIRE : Bien.

1                   Mme CATTERALL : Et personne ne m'a  
2                   demandé de m'engager à ne pas divulguer ces  
3                   informations.

4                   Me McISAAC : Je voulais juste m'en  
5                   assurer, Monsieur, parce que je ne sais absolument  
6                   pas ce dont il a été question.

7                   LE COMMISSAIRE : Bien.

8                   Me DAVID : Si vous me le  
9                   permettez, j'aimerais que nous interrompions la  
10                  séance pendant une minute pour que je puisse  
11                  m'entretenir avec Me McIsaac.

12                  LE COMMISSAIRE : Voulez-vous le  
13                  faire en ma présence?

14                  Me DAVID : Bien sûr. Ce serait  
15                  peut-être une bonne idée.

16                  --- Pause

17                  Me DAVID : Monsieur le  
18                  Commissaire, je crois comprendre que l'information  
19                  que Mme Catterall peut nous transmettre est de  
20                  notoriété publique, d'une façon ou d'une autre.

21                  LE COMMISSAIRE : Allez-y.

22                  Me DAVID : Et cette information ne  
23                  donnera pas lieu à de nouvelles révélations  
24                  capitales.

25                  Pouvez-vous nous dire ce que vous

1           avez appris de M. Pillarella par rapport à ce que  
2           les responsables syriens du renseignement ont dit  
3           de l'intervention de M. Arar au sein des diverses  
4           organisations?

5                           Mme CATTERALL : Ils ont déclaré  
6           qu'ils le soupçonnaient d'avoir pris part aux  
7           activités d'al-Quaïda et d'avoir éventuellement  
8           été entraîné en Afghanistan.

9                           Me DAVID : A-t-on donné une date à  
10          laquelle il aurait suivi cet entraînement en  
11          Afghanistan?

12                           Mme CATTERALL : Je ne crois pas.

13                           Me DAVID : Il s'agissait  
14          simplement d'une référence à...

15                           Mme CATTERALL : J'ai appris cela à  
16          un moment donné, mais...

17                           Me DAVID : Mais pas de  
18          M. Pillarella?

19                           Mme CATTERALL : Je n'en suis pas  
20          certaine.

21                           Me DAVID : Parfait. Ainsi, à ce  
22          moment-là, on vous parle de sa participation à  
23          al-Quaïda?

24                           Mme CATTERALL : Oui.

25                           Me DAVID : Et on vous a parlé de

1 son entraînement en Afghanistan? Qu'avez-vous  
2 appris d'autre?

3 Vous a-t-on dit qu'il avait été  
4 membre des Frères musulmans?

5 Mme CATTERALL : Oui, mais j'avais  
6 déjà entendu cela avant, et cela risquait d'être  
7 encore plus préoccupant... On disait au départ  
8 qu'il avait peut-être évité le service militaire  
9 et, par ailleurs, que les Syriens le soupçonnaient  
10 davantage d'avoir appartenu aux Frères musulmans.

11 Mais tout cela, ce n'était que des  
12 spéculations qui traduisaient peut-être les  
13 préoccupations du gouvernement syrien et les  
14 raisons pour lesquelles il l'a emprisonné et  
15 voulait l'accuser en Syrie.

16 Quoi qu'il en soit, j'avais eu  
17 cette information plus tôt.

18 Je n'avais pas eu, jusque-là,  
19 d'informations directes selon lesquelles les  
20 Syriens soupçonnaient M. Arar d'avoir suivi un  
21 entraînement d'al-Quaïda en Afghanistan. Pour moi,  
22 c'était tout nouveau.

23 Me DAVID : On ne vous a jamais  
24 laissé entendre que M. Arar aurait été en  
25 Afghanistan?

1                   Mme CATTERALL : Non. Jamais dans  
2 aucun breffage au Canada.

3                   Me DAVID : Et à la suite de cette  
4 information que vous avez obtenue de  
5 M. Pillarella, aviez-vous l'impression que M. Arar  
6 risquait d'être inculpé, de faire face à des  
7 accusations en Syrie?

8                   Comment avez-vous réagi à cette  
9 information?

10                  Mme CATTERALL : Je me rappelle  
11 avoir dit que je n'avais jamais entendu parler de  
12 cela au Canada, que c'était tout nouveau. J'ai  
13 exprimé ma surprise de ne pas avoir eu cette  
14 information avant mon départ pour la Syrie.

15                  Me DAVID : Est-ce que vous vous  
16 êtes dit à ce moment-là qu'il allait faire l'objet  
17 d'accusations en Syrie?

18                  Mme CATTERALL : Il m'est apparu  
19 clairement... Je n'ai pas immédiatement tiré la  
20 conclusion qu'il allait être inculpé, mais il  
21 m'est apparu clairement que la situation était  
22 plus grave que je ne le pensais.

23                  Me DAVID : Prenez, si vous voulez  
24 bien, l'onglet 395 qui va nous amener à revoir ce  
25 qui a été déclaré par l'ambassade du Canada en

1 Syrie au sujet de cette rencontre.

2 Passez à la dernière page, qui a  
3 été rédigée par une personne du nom de Ian Shaw,  
4 après avoir consulté Leo Martel. Le contenu de la  
5 note a été approuvé par l'ambassadeur.

6 LE TÉMOIN : Mm-hmm.

7 Me DAVID : J'aimerais que nous  
8 revoyions le contenu de ce document.

9 Me McISAAC : Je ne veux pas dire à  
10 mon collègue comment faire son travail, mais ne  
11 serait-il pas mieux de laisser à Mme Catterall le  
12 soin de nous décrire en ses propres termes sa  
13 rencontre avec les responsables syriens?

14 Me DAVID : J'ai vraiment  
15 l'impression que vous me dites comment faire mon  
16 travail.

17 LE COMMISSAIRE : Je pense que  
18 Me David peut aborder ses questions comme il le  
19 désire.

20 Me McISAAC : Très bien.

21 Me DAVID : Ainsi,  
22 Madame Catterall, vous avez d'abord rencontré le  
23 sous-ministre des Affaires étrangères...

24 LE COMMISSAIRE : À moins, bien  
25 sûr, pour continuer dans la même veine, que vous



1 n'avez une raison de croire que cette note de  
2 service préparée par le personnel du ministère est  
3 inexacte.

4 Me McISAAC : Non, Monsieur, je  
5 pensais simplement qu'il aurait été plus utile que  
6 Mme Catterall nous parle directement de cette  
7 rencontre.

8 Me DAVID : Eh bien, j'ai décidé de  
9 demander à Mme Catterall de nous faire part de  
10 certaines réactions et d'ajouter tout ce qu'elle  
11 désirera par rapport au contenu de ce document.

12 Dans le premier paragraphe, il est  
13 question de votre rencontre avec le sous-ministre  
14 des Affaires étrangères, Walid Mouallem, le  
15 22 avril et, si vous prenez la deuxième page...

16 Mme CATTERALL : Puis-je revenir  
17 sur la première phrase de cette note?

18 Me DAVID : Bien sûr.

19 Mme CATTERALL : Je pense que c'est  
20 l'un des problèmes qui s'est posé et je crois que  
21 c'est l'une des choses qui m'a beaucoup préoccupée  
22 lors de mon breffage avec l'ambassadeur.

23 Voyez la deuxième ligne, à la fin.  
24 On dit que la visite :

25 ... au sujet de l'affaire

1                           Maher Arar, soupçonné de  
2                           terrorisme...

3                           Je ne vois pas sur quoi un  
4                           fonctionnaire canadien peut s'être fondé pour  
5                           avoir qualifié M. Arar de terroriste soupçonné.

6                           Me DAVID : Bien. Passons au  
7                           troisième paragraphe au sujet de cette réunion  
8                           avec le sous-ministre des Affaires étrangères.

9                           Vers la moitié, il y a une phrase  
10                          qui commence ainsi :

11                          Elle a remercié

12                          M. Mouallem...

13                          Mme CATTERALL : Mm-hmm.

14                          Me DAVID : Je vais vous en faire  
15                          lecture.

16                          Elle a remercié M. Mouallem  
17                          de lui avoir donné la  
18                          possibilité de discuter de la  
19                          cause de M. Arar et elle lui  
20                          a remis une lettre de  
21                          M. Graham, adressée au  
22                          ministre des Affaires  
23                          étrangères al-Shara'a, dans  
24                          laquelle M. Graham réaffirme  
25                          l'espoir qu'entretient le

1 Canada de voir revenir  
2 M. Arar au pays. Elle a  
3 expliqué que M. Arar n'est  
4 pas recherché au Canada pour  
5 activités criminelles et que  
6 l'épouse de M. Arar et ses  
7 deux jeunes enfants  
8 connaissent une période très  
9 difficile depuis sa  
10 déportation en Syrie. M. Arar  
11 est le gagne-pain de la  
12 famille et, depuis son  
13 arrestation, celle-ci n'avait  
14 plus de revenus.

15 Si vous vous rappelez ces  
16 discussions, ces conversations avec le ministre  
17 des Affaires étrangères, est-ce que cela traduit  
18 la teneur de vos propos?

19 Mme CATTERALL : J'ai certainement  
20 dit tout cela. J'ai certainement aussi indiqué que  
21 nous étions reconnaissants que la Syrie... J'ai  
22 certainement pris acte du fait que, pour la Syrie,  
23 M. Arar est un ressortissant syrien, parce qu'on  
24 m'avait conseillé d'adopter cette attitude, et  
25 j'ai dit aussi que nous avons apprécié que nos

1 services consulaires aient pu accéder à M. Arar.

2 Me DAVID : Quelqu'un a-t-il laissé  
3 entendre que vous ne deviez pas aborder certains  
4 sujets? Autrement dit, qu'il y avait des limites  
5 quant à ce que vous pouviez dire?

6 Mme CATTERALL : Non, à l'exception  
7 des limites générales avec lesquelles j'avais dû  
8 composer pendant plusieurs mois. Nous ne voulions  
9 pas offenser les Syriens, ce qui n'aurait fait  
10 qu'empirer la situation de M. Arar.

11 Me DAVID : Où s'est déroulée cette  
12 rencontre? Vous en souvenez-vous?

13 Mme CATTERALL : Dans le bureau de  
14 M. Mouallem.

15 Me DAVID : C'était un emplacement  
16 différent de là où vous alliez rencontrer M. Arar?

17 Mme CATTERALL : Oui.

18 Me DAVID : Et est-ce que cette  
19 conversation s'est déroulée en anglais?

20 Mme CATTERALL : Oui, en anglais.

21 Me DAVID : En anglais. Avez-vous  
22 dit à M. Mouallem que M. Arar n'était pas  
23 recherché au Canada pour activités criminelles?

24 Mme CATTERALL : Je ne suis pas  
25 certaine. Je pense que je le lui ai indiqué dans

1 la dernière demi-heure de conversation, si je me  
2 souviens bien.

3 Me DAVID : Et vous rappelez-vous  
4 pourquoi vous le lui avez dit, pourquoi vous avez  
5 souligné cela?

6 Mme CATTERALL : Sans doute parce  
7 que je me suis rappelée ma conversation avec  
8 l'ambassadeur au mois de mars. Je voulais  
9 m'assurer...

10 Me DAVID : Vous parlez de  
11 l'ambassadeur de Syrie, M. Arnous.

12 Mme CATTERALL : Oui, avec  
13 M. Arnous.

14 Je voulais... Je pense avoir  
15 également dit que, si nous avons des preuves, des  
16 accusations seraient portées contre lui, mais que  
17 pour l'instant aucune accusation n'avait été  
18 déposée contre M. Arar.

19 Me DAVID : Parfait. Et à la fin de  
20 cette rencontre, qu'a fait M. Mouallem? Vous vous  
21 en souvenez?

22 Mme CATTERALL : Oui. Il a dit  
23 « Voulez-vous voir M. Arar? » Et je lui ai répondu  
24 « Oui, bien sûr ». Il a pris le téléphone, a parlé  
25 en arabe, et a raccroché quelques secondes plus

1           tard pour nous dire que nous pouvions aller le  
2           rencontrer tout de suite.

3                           Cela m'a beaucoup surpris, parce  
4           que personne jusque-là ne nous avait indiqué, ni à  
5           moi ni à M. Assadourian, que nous pourrions le  
6           voir.

7                           Me DAVID : Ainsi, vous vous êtes  
8           rendu là où vous deviez rencontrer M. Arar?

9                           Mme CATTERALL : Nous y sommes  
10          allés en voiture. C'était la voiture de  
11          l'ambassadeur et nous avions une escorte.

12                          Me DAVID : Vous rappelez-vous  
13          pendant combien de temps vous avez roulé?

14                          Mme CATTERALL : Une quinzaine de  
15          minutes. Je ne surveillais pas ma montre.

16                          Me DAVID : Avant que nous n'en  
17          terminions avec cette réunion que vous avez eue  
18          avec M. Mouallem, dites-nous si M. Mouallem a lu  
19          la lettre que vous lui aviez remise de la part de  
20          M. Graham?

21                          Mme CATTERALL : Je ne m'en  
22          souviens pas.

23                          Me DAVID : Et cette lettre était  
24          adressée au ministre des Affaires étrangères?

25                          Mme CATTERALL : Oui.

1 Me DAVID : Avez-vous parlé de la  
2 remise de cette lettre au ministre syrien des  
3 Affaires étrangères?

4 Mme CATTERALL : Uniquement quand  
5 je la lui ai remise et je lui ai certainement dit  
6 « Voici une lettre de notre ministre des Affaires  
7 étrangères adressée à son homologue syrien. »

8 Me DAVID : Parfait. Passons  
9 maintenant à la deuxième réunion, dont il est  
10 question au paragraphe 6 qui résume ce qui s'est  
11 passé. Il s'agit d'une réunion avec les  
12 responsables de la sécurité sur les lieux mêmes où  
13 vous aviez rencontré M. Arar par la suite.

14 Saviez-vous où cela se trouvait,  
15 de quel immeuble il s'agissait, de quelle  
16 installation il s'agissait?

17 Mme CATTERALL : Non, je ne savais  
18 pas.

19 Me DAVID : Cela vous a-t-il semblé  
20 être une prison ou un autre immeuble?

21 Mme CATTERALL : Je n'ai pas eu  
22 l'impression que c'était une prison, mais plutôt  
23 un édifice à bureaux.

24 Me DAVID : Parfait. Excusez-moi,  
25 mais j'ai raté quelque chose au sujet de la

1 première rencontre.

2 Je vous demande de prendre le  
3 paragraphe 5 qui concerne toujours la première  
4 rencontre avec M. Mouallem.

5 Voici ce qu'il dit :

6 Pour ce qui est de la cause  
7 Arar, le ministre des  
8 Affaires étrangères a  
9 expliqué que la décision  
10 américaine de déporter Arar  
11 en Syrie par la Jordanie  
12 avait pris son gouvernement  
13 par surprise. Les Syriens  
14 n'avaient pas demandé que  
15 M. Arar leur soit remis et  
16 ils s'attendaient à ce qu'il  
17 soit déporté vers le Canada.

18 Comment avez-vous réagi à cette  
19 révélation? Cela vous a-t-il été annoncé par le  
20 sous-ministre des Affaires étrangères?

21 Mme CATTERALL : Je ne pense pas  
22 avoir pris conscience de toute l'importance de  
23 cette déclaration avant d'avoir vu ce mémoire.

24 Cela m'indique très clairement, à  
25 la lecture que j'en fais, que les Syriens savaient



1 à quel moment Arar avait été détenu aux  
2 États-Unis. En fait, ils nous ont dit qu'ils  
3 s'attendaient à ce qu'il soit déporté vers le  
4 Canada, ce qui prouve bien qu'ils savaient qu'il  
5 avait été détenu aux États-Unis avant d'être  
6 envoyé en Syrie.

7 Cela soulève toutes sortes de  
8 questions quant aux raisons pour lesquelles ils  
9 n'ont pas... nous déployions tant d'effort pour  
10 déterminer si Arar était en Syrie, si les Syriens  
11 savaient où il se trouvait depuis une dizaine de  
12 jours, si je me souviens bien, pourquoi ils n'en  
13 ont pas fait part à nos représentants.

14 Cela me dit également que les  
15 Américains ont été en contact avec les Syriens et  
16 je ne peux que... Je spécule, évidemment, et je ne  
17 continuerai que si vous me le permettez.

18 À la façon dont je comprends le  
19 droit international - et comme je ne suis pas  
20 avocate, je vous donne une interprétation de  
21 néophyte - tout pays est tenu de donner un accès  
22 consulaire à un citoyen étranger détenu sur son  
23 territoire. Or, nous avons eu de la difficulté à  
24 obtenir cette autorisation dans le cas de M. Arar.

25 En outre, il faut informer le pays

1 de citoyenneté avant d'entreprendre quelque mesure  
2 que ce soit contre la personne détenue.

3 J'ai l'impression que, pendant que  
4 nous avons ces échanges avec les Américains, les  
5 Syriens parlaient aussi avec nos voisins. Il est  
6 possible que tout cela échappe à la portée de  
7 cette enquête et j'aurais préféré que tel ne soit  
8 pas le cas.

9 Me DAVID : Voici comment se  
10 poursuit le paragraphe :

11 Comme M. Arar a la double  
12 citoyenneté, syrienne et  
13 canadienne, il devait être  
14 traité, en vertu du droit  
15 syrien, en qualité de citoyen  
16 syrien. Comme la Syrie  
17 s'était engagée à participer  
18 à la campagne internationale  
19 contre le terrorisme, elle  
20 n'avait pas d'autre choix que  
21 de détenir M. Arar et de  
22 l'interroger sur ses  
23 soi-disant liens avec  
24 al-Quaïda. À la suite de cet  
25 interrogatoire, les services

1                   syriens du renseignement  
2                   continuent de soupçonner  
3                   M. Arar d'intelligence avec  
4                   al-Quaïda. Puis, en présence  
5                   des deux députés, le  
6                   sous-ministre des Affaires  
7                   étrangères a appelé le  
8                   général Hassan Khalil, chef  
9                   du service du renseignement  
10                  militaire syrien, pour  
11                  organiser la visite immédiate  
12                  de M. Arar.

13                   J'avais oublié de parler de ce  
14                  paragraphe au sujet de la première rencontre.

15                   Mme CATTERALL : Mm-hmm.

16                   Me DAVID : Passons maintenant à la  
17                  deuxième rencontre, celle avec les responsables de  
18                  la sécurité à l'emplacement même où vous alliez  
19                  rencontrer M. Arar. Il en est question au  
20                  paragraphe 6 de ce document qui se lit ainsi :

21                   Au service du renseignement  
22                   militaire syrien, les  
23                   députés, accompagnés de  
24                   l'ambassadeur et du  
25                   conseiller politique, ont

1                   rencontré le colonel George  
2                   (aucun nom de famille ne nous  
3                   a été donné) et plusieurs  
4                   autres responsables. Le  
5                   colonel a expliqué que son  
6                   service avait conclu son  
7                   enquête au sujet de M. Arar  
8                   et que celui-ci serait  
9                   bientôt traduit en justice  
10                  après sous des accusations  
11                  d'avoir appartenu à al-Quaïda  
12                  et d'avoir reçu un  
13                  entraînement militaire dans  
14                  les camps d'al-Quaïda en  
15                  Afghanistan. Mme Catterall a  
16                  de nouveau expliqué que le  
17                  Solliciteur général du Canada  
18                  avait indiqué que M. Arar  
19                  n'était pas recherché dans  
20                  notre pays pour activités  
21                  criminelles et que sa jeune  
22                  famille souffrait énormément  
23                  à cause de sa détention. Elle  
24                  a reconnu que, pour le  
25                  gouvernement syrien, M. Arar

1                   était un ressortissant  
2                   syrien. Le colonel a déclaré  
3                   que le cas relèverait  
4                   désormais des tribunaux  
5                   syriens. M. Assadourian a  
6                   demandé si la famille de  
7                   M. Arar pourrait assister au  
8                   procès. Le colonel a répondu  
9                   que le tribunal déciderait si  
10                  ce procès allait se dérouler  
11                  publiquement ou à huis clos.  
12                  En réponse à une question de  
13                  l'ambassadeur, le colonel a  
14                  également déclaré qu'une fois  
15                  que M. Arar serait remis dans  
16                  les mains des autorités  
17                  judiciaires, il serait  
18                  transféré dans un autre  
19                  centre de détention et que  
20                  l'ambassade devrait désormais  
21                  passer par le ministère des  
22                  Affaires étrangères pour  
23                  maintenir l'accès consulaire  
24                  à M. Arar dans cette nouvelle  
25                  installation. Le colonel a

1                   ensuite appelé Arar et  
2                   demandé aux députés de  
3                   limiter leurs questions aux  
4                   seuls aspects touchant à sa  
5                   santé et à sa famille et de  
6                   ne pas aborder de question  
7                   relative au fond de  
8                   l'affaire.

9                   Ma première question est la  
10                  suivante : Est-ce que cela traduit, pour autant  
11                  que vous vous en souveniez, la teneur de cette  
12                  rencontre avec ce haut responsable?

13                               Mme CATTERALL : Oui.

14                               Me DAVID : Avez-vous quoi que ce  
15                  soit à ajouter... vous saviez désormais que  
16                  M. Arar allait être inculpé. Avez-vous cherché à  
17                  obtenir des précisions sur le fondement des  
18                  accusations qui allaient être portées, sur ce qui  
19                  justifiait le fait de l'inculper au motif qu'il  
20                  avait appartenu à al-Quaïda ou qu'il avait eu des  
21                  liens avec ce mouvement?

22                               Mme CATTERALL : Non. Cette  
23                  nouvelle m'a abasourdie. J'ai demandé si on l'en  
24                  avait informé, parce que je voulais savoir, avant  
25                  qu'il n'entre dans la pièce, s'il était déjà au

1           courant.

2                           Me DAVID : Vous a-t-on dit si une  
3           partie des accusations tenaient au fait qu'il  
4           avait appartenu aux Frères musulmans?

5                           Mme CATTERALL : Non.

6                           Me DAVID : Et a-t-il été question  
7           d'accusations dues au fait qu'il n'avait pas  
8           rempli ses obligations militaires?

9                           Mme CATTERALL : Non.

10                          Me DAVID : Ainsi, ce n'est qu'à  
11           cause de sa participation à al-Quaïda qu'il était  
12           accusé?

13                          Mme CATTERALL : Oui.

14                          Me DAVID : Et de son entraînement  
15           en Afghanistan.

16                          Mme CATTERALL : Oui.

17                          Me DAVID : On lit ici que, quand  
18           vous avez indiqué que M. Arar n'était pas  
19           recherché au Canada pour activité criminelle, vous  
20           avez attribué cela au solliciteur général.

21                          Je vous invite à lire le message :

22                                   Mme Catterall a de nouveau  
23                                   expliqué que le solliciteur  
24                                   général du Canada avait  
25                                   indiqué que M. Arar n'était

1 pas recherché dans notre pays  
2 pour activités criminelles.  
3 C'est à la quatrième ou cinquième  
4 ligne.

5 Mme CATTERALL : Oui.

6 Me DAVID : Avez-vous quelque chose  
7 à dire à ce sujet?

8 Mme CATTERALL : Non. Il est  
9 possible que je l'aie dit, mais je n'en ai jamais  
10 entendu parler par M. Easter.

11 Me DAVID : Parfait. Et avez-vous  
12 cherché à préciser les preuves dont les Syriens  
13 disposaient au sujet de M. Arar?

14 Mme CATTERALL : Non.

15 Me DAVID : Y a-t-il une raison  
16 pour laquelle vous n'avez pas cherché à obtenir ce  
17 renseignement?

18 Mme CATTERALL : Pour vous dire  
19 très franchement, je pense que j'étais encore  
20 abasourdie d'avoir entendu que les Syriens  
21 envisageaient de l'inculper très bientôt, pour  
22 reprendre les termes qu'ils ont employés.

23 Me DAVID : Pourriez-vous nous  
24 expliquer - lors de la réunion qui a suivi, avec  
25 M. Arar - quel lien il y a eu entre les deux



1           rencontres et comment le tout a évolué? Comment  
2           M. Arar s'est-il retrouvé en votre présence,  
3           Madame Catterall?

4                       Mme CATTERALL : Pour être très  
5           franche avec vous, je suis sortie de la pièce  
6           pendant un instant pour aller aux toilettes, qui  
7           étaient la porte d'à côté, et quand je suis  
8           revenue, M. Arar était déjà là.

9                       Me DAVID : Très bien. Vous avez  
10          donc rencontré M. Arar dans la même pièce...

11                      Mme CATTERALL : Oui.

12                      Me DAVID : ... où vous aviez  
13          rencontré ce certain M. George?

14                      Mme CATTERALL : Oui.

15                      Me DAVID : Pouvez-vous nous donner  
16          une idée de la façon dont s'est déroulée cette  
17          rencontre. Combien de temps avez-vous vu M. Arar?

18                      Mme CATTERALL : Sans doute 15 à  
19          20 minutes.

20                      Me DAVID : C'était un exercice  
21          contrôlé?

22                      Mme CATTERALL : Très contrôlé.

23                      Me DAVID : Faites-nous en une  
24          petite description.

25                      Mme CATTERALL : Il n'avait le

1 droit de s'exprimer qu'en arabe.

2 Me DAVID : Avait-on précisé à  
3 M. Arar que...

4 Mme CATTERALL : Oui.

5 Me DAVID : ... en votre présence?

6 Mme CATTERALL : Oui.

7 Me DAVID : Ainsi, M. Arar ne  
8 devait s'adresser à vous qu'en arabe?

9 Mme CATTERALL : Oui.

10 Me DAVID : Et vous aviez la  
11 possibilité de lui parler en anglais?

12 Mme CATTERALL : Oui. Il n'y avait  
13 pas d'autre possibilité.

14 Me DAVID : Et M. Assadourian, il  
15 parle couramment arabe?

16 Mme CATTERALL : Oui.

17 Me DAVID : Ainsi, il a pu savoir  
18 ce qui se disait.

19 Mme CATTERALL : C'est une des  
20 raisons pour lesquelles j'étais très heureuse  
21 qu'il m'accompagne, parce que je n'avais besoin de  
22 me fier à leurs interprètes.

23 Me DAVID : Vous n'aviez jamais  
24 rencontré M. Arar avant?

25 Mme CATTERALL : Non.

1 Me DAVID : En fait, avant que  
2 Mme Mazigh n'appelle votre bureau, dans la  
3 deuxième moitié de septembre 2002, vous n'aviez  
4 jamais eu de contact avec sa famille?

5 Mme CATTERALL : Non, aucun.

6 Me DAVID : Quand vous avez  
7 rencontré M. Arar, comment vous êtes-vous  
8 présentée? Donnez-nous une idée des premiers  
9 instants de cette rencontre.

10 Mme CATTERALL : Honnêtement, je ne  
11 me souviens pas si je me suis présentée ou si  
12 c'est l'ambassadeur qui l'a fait. J'avais des  
13 photos de sa famille, des messages de Monia, des  
14 dessins que sa fille avait faits pour lui et c'est  
15 la première chose que j'ai faite, je le lui ai  
16 remis tout cela.

17 C'était une rencontre chargée  
18 d'émotion pour nous tous, et je me rappelle qu'il  
19 a été très heureux de nous voir, de me voir, de  
20 savoir que j'étais en contact avec Monia, que  
21 j'avais vu ses enfants et que j'avais été chez  
22 lui. J'avais pris soin de lui dire que Monia  
23 travaillait très fort pour lui.

24 Me DAVID : Pouvez-vous nous donner  
25 une idée de l'état dans lequel il était, de son

1           état physique, mental, émotionnel.

2                           Était-il cohérent? Dites-nous ce  
3 que vous en avez pensé?

4                           Mme CATTERALL : Il était pâle, ce  
5 qui est compréhensible. Il semblait plus mince que  
6 sur les photos que j'avais vues de lui, photos  
7 prises durant ses vacances en Tunisie.

8           --- Pause

9                           Mme CATTERALL : Il était propre et  
10 portait des vêtements également propres. Par la  
11 suite, on m'a demandé à plusieurs reprises si  
12 j'avais vu des signes de torture sur lui et je  
13 n'ai pu répondre que par la négative, parce que je  
14 n'ai pas vu de signes visibles de mauvais  
15 traitements. En revanche, je dois mettre un bémol  
16 à ma réponse, parce que je ne suis pas experte  
17 pour détecter si des gens ont été torturés.

18                           Me DAVID : Était-il menotté,  
19 avait-il des chaînes aux pieds pendant qu'il était  
20 en votre présence?

21                           Mme CATTERALL : Non.

22                           Me DAVID : Et était-il cohérent?

23                           Mme CATTERALL : Je sais qu'on dit  
24 dans ce mémoire qu'il semblait un peu désorienté.  
25 Comme je ne l'avais pas rencontré avant, je

1 n'avais pas de base de comparaison et je n'ai pas  
2 eu d'impression très nette à cet égard.

3 Il est évident que personne ne  
4 peut être à l'aise dans une pièce pleine de gens  
5 qui viennent juste d'arriver du Canada pour le  
6 rencontrer, des gens qu'il n'avait jamais vus, ce  
7 qui est une situation très étrange.

8 J'aimerais que l'ambassadeur nous  
9 explique cette terminologie.

10 Me DAVID : Avez-vous été sa  
11 principale interlocutrice? Est-ce que  
12 M. Assadourian a participé aux échanges?

13 Mme CATTERALL : Oui, il a  
14 également assisté.

15 Me DAVID : Qui a le plus parlé?

16 Mme CATTERALL : Je pense que c'est  
17 moi, simplement parce que j'ai parlé de son épouse  
18 et des efforts qu'elle déployait au Canada pour le  
19 faire revenir, parce que j'ai essayé de le  
20 rassurer sur le fait que le gouvernement canadien  
21 faisait tout en son pouvoir pour favoriser son  
22 retour.

23 Me DAVID : Avez-vous communiqué  
24 d'autres messages à M. Arar, à l'exception des  
25 lettres de Mme Mazigh? Lui avez-vous fait part

1 d'autres messages de Monia?

2 Mme CATTERALL : Juste pour lui  
3 parler - parce que je sais pas si elle le lui  
4 avait dit dans ses messages - des efforts qu'elle  
5 déployait en son nom au Canada.

6 Me DAVID : Avez-vous informé  
7 M. Arar du fait que M. Graham vous avait demandé  
8 de remettre une lettre au ministre des Affaires  
9 étrangères de la Syrie?

10 Mme CATTERALL : Je ne me rappelle  
11 pas l'avoir fait.

12 Me DAVID : Et avez-vous parlé du  
13 fait que vous veniez juste d'apprendre, lors de  
14 votre rencontre avec le colonel, qu'il allait être  
15 inculpé?

16 Mme CATTERALL : Non.

17 Me DAVID : Avez-vous parlé de quoi  
18 que ce soit au sujet des liens qu'il pouvait avoir  
19 avec al-Quaïda, de son entraînement en  
20 Afghanistan...

21 Mme CATTERALL : Non. Il avait été  
22 clairement précisé avant que nous n'entamions  
23 cette rencontre, que nous ne devions pas parler de  
24 cela.

25 Me DAVID : Et qui vous l'avait

1           pécisé?

2                           Mme CATTERALL : Le colonel.

3                           Me DAVID : Parfait. Passons au  
4 rapport consulaire de la réunion et plus  
5 exactement au paragraphe 7.

6                           Voici ce qu'on peut y lire :

7                           M. Arar a été introduit dans  
8 la pièce et présenté aux  
9 députés et au personnel de  
10 l'ambassade. Il semblait  
11 fatigué et désorienté mais  
12 généralement en bonne santé.

13                           Je pense que vous nous avez déjà  
14 suffisamment remis cette remarque en contexte.

15                           Mme CATTERALL : Mm-hmm.

16                           Me DAVID : Puis :

17                           M. Arar a reçu pour  
18 instruction du colonel George  
19 de ne parler qu'arabe (pour  
20 que le personnel syrien  
21 puisse comprendre ce qu'il  
22 disait). Pendant l'entrevue,  
23 cet interdit a été levé à  
24 plusieurs reprises, notamment  
25 quand M. Arar a voulu dicter

1   une lettre à son épouse.  
2   Vous rappelez-vous cette partie de  
3 votre réunion?

4   Mme CATTERALL : Le fait qu'il ait  
5 dicté une lettre à son épouse? Oui.

6   Me DAVID : Et qui prenait cette  
7 lettre?

8   Mme CATTERALL : M. Shaw.

9   Me DAVID : Et cela s'est-il fait  
10 en anglais?

11   Mme CATTERALL : Oui.

12   Me DAVID :  
13   Le colonel a également  
14 demandé à M. Arar de ne pas  
15 parler des aspects de son  
16 dossier touchant à la  
17 sécurité et de s'en tenir à  
18 sa santé, à ses conditions  
19 d'incarcération et aux  
20 questions familiales.

21   Vous a-t-il parlé de ses  
22 conditions d'emprisonnement sur place?

23   Mme CATTERALL : Je ne le pense  
24 pas. Je ne m'en souviens pas.

25   Me DAVID : Parfait.



1                                   Mme CATTERALL : Je ne me rappelle  
2 pas qu'il l'a fait.

3                                   Me DAVID : Poursuivons avec le  
4 paragraphe 8.

5                                   Madame Catterall a expliqué  
6 qu'elle était députée de la  
7 circonscription où réside  
8 Mme Arar et que c'est à la  
9 suite des efforts intenses  
10 déployés par cette dernière  
11 que Mme Catterall et  
12 M. Assadourian étaient venus  
13 rencontrer Maher en Syrie.  
14 Mme Catterall a remis de  
15 récentes photos de famille à  
16 M. Arar, des dessins que lui  
17 avaient faits ses enfants  
18 ainsi que deux lettres de son  
19 épouse. La rencontre a été  
20 chargée d'émotion, M. Arar  
21 étant sur le point d'éclater  
22 en sanglots à plusieurs  
23 reprises, après avoir eu des  
24 nouvelles de sa famille de  
25 Mme Catterall.

1 S'agit-il d'une description  
2 fidèle?

3 Mme CATTERALL : Oui.

4 Me DAVID : Bien.

5 Il a été particulièrement ému  
6 d'apprendre que Mme Catterall  
7 avait rendu visite à sa  
8 famille, à sa résidence  
9 d'Ottawa.

10 Est-ce vrai?

11 Mme CATTERALL : Oui.

12 Me DAVID :

13 À plusieurs reprises, il a  
14 exprimé sa conviction d'être  
15 bientôt libéré, parce qu'il  
16 était innocent.

17 Est-ce également exact?

18 Mme CATTERALL : Oui.

19 Me DAVID :

20 Dans la lettre qu'il a dictée  
21 au conseiller politique, il a  
22 de nouveau exprimé son espoir  
23 et remercié son épouse pour  
24 tous les efforts qu'elle  
25 déployait afin d'obtenir son

1                                    retour au Canada.  
2                                    L'exemplaire unique de cette  
3                                    lettre a été immédiatement  
4                                    remis à Mme Catterall afin  
5                                    qu'elle la remette à  
6                                    Mme Arar.  
7                                    Cela a-t-il été fait?  
8                                    Mme CATTERALL : Oui.  
9                                    Me DAVID :  
10                                    Les responsables syriens  
11                                    présents n'ont pas réclamé de  
12                                    copie de la lettre. Une seule  
13                                    fois lors de cette rencontre,  
14                                    le colonel a gentiment  
15                                    demandé à M. Arar d'éviter de  
16                                    discuter des détails de son  
17                                    affaire.  
18                                    Cela semble-t-il exact?  
19                                    Mme CATTERALL : Je ne m'en  
20                                    souviens pas.  
21                                    Me DAVID : Vous ne vous souvenez  
22                                    pas du rappel?  
23                                    Mme CATTERALL : Non.  
24                                    Me DAVID : Parfait.  
25                                    À la fin de la réunion,

1                                   Mme Catterall a demandé à  
2                                   M. Arar s'il avait besoin de  
3                                   quoi que ce soit. Il a  
4                                   demandé si sa femme ne  
5                                   pouvait pas lui envoyer un  
6                                   peu d'argent tous les six  
7                                   mois.

8                                   Est-ce exact?

9                                   Mme CATTERALL : Oui.

10                                  Me DAVID : Voulez-vous ajouter  
11                                  quoi que ce soit au sujet de cette rencontre avec  
12                                  M. Arar avant que nous ne passions à autre chose?  
13                                  --- Pause

14                                  Mme CATTERALL : Je pense qu'en  
15                                  rétrospective, je ferais les choses différemment.  
16                                  Je crois qu'on peut sans se tromper dire que  
17                                  M. Arar n'était la seule personne au bord des  
18                                  larmes dans cette pièce. Beaucoup d'entre nous  
19                                  l'étions également.

20                                  Me DAVID : Parfait. M. Arar a  
21                                  ensuite été escorté vers la sortie et la rencontre  
22                                  s'est poursuivie.

23                                  Mme CATTERALL : Oui, pendant  
24                                  quelques minutes.

25                                  Me DAVID : Les mêmes personnes

1           étaient-elles présentes à cette deuxième partie de  
2           la rencontre?

3                           Mme CATTERALL : Oui.

4                           Me DAVID : De quoi a-t-il été  
5           question? Qu'est-ce qui s'est dit à ce moment-là?

6                           Mme CATTERALL : Nous avons posé  
7           d'autres questions sur le procès. Je crois que  
8           c'est l'ambassadeur, en particulier, qui a soulevé  
9           la question de la reprise des visites consulaires.  
10          À cette époque, M. Arar n'avait plus reçu de  
11          visite consulaire depuis décembre, si je me  
12          souviens bien, et cela était devenu très  
13          préoccupant. Voilà pourquoi il était tellement  
14          important de le rencontrer en personne.

15                          J'ai également été amenée à me  
16          demander pourquoi M. Martel n'avait pas été  
17          présent à cette réunion, puisqu'il avait été l'un  
18          de ceux qui l'avaient visité auparavant et qu'il  
19          aurait sans doute pu constater, mieux que  
20          quiconque, s'il avait changé.

21                          Me DAVID : Y a-t-il eu une  
22          indication ou des échanges sur la date éventuelle  
23          du procès et sur les circonstances dans lesquelles  
24          il se déroulerait?

25                          Mme CATTERALL : Non. Ils ont juste

1 dit qu'il serait bientôt inculpé et puis... avril,  
2 mai, juin, juillet, août... quatre mois plus tard,  
3 il n'avait pas encore été en accusation.

4 Me DAVID : Et a-t-il été question  
5 d'apporter une assistance à M. Arar lors de ce  
6 procès en Syrie?

7 Mme CATTERALL : Oui. Je ne me  
8 rappelle pas lequel de nous a demandé si sa  
9 famille pourrait participer au procès. Nous avons  
10 posé la question de la représentation par un  
11 avocat. Nous voulions savoir si l'ambassade  
12 pourrait être présente au procès.

13 Et puis, il a beaucoup été  
14 question de la reprise des visites consulaires.

15 Les Syriens ont dit très  
16 clairement qu'une fois qu'il serait accusé, il  
17 appartiendrait... En fait, ils ont dit deux choses  
18 contradictoires. Ils ont dit, tout d'abord, qu'il  
19 appartiendrait aux tribunaux de décider de ces  
20 diverses choses, mais en même temps, ils nous ont  
21 déclaré que cela devrait être organisé par  
22 l'intermédiaire du ministère des Affaires  
23 étrangères de Syrie.

24 En revanche, les Syriens avaient  
25 indiqué cela à l'ambassadeur, pendant plusieurs

1 mois, et aucune des requêtes adressées au  
2 ministère des Affaires étrangères de la Syrie  
3 n'avait donné lieu à une réponse positive, en  
4 fait, d'après M. Pillarella, l'ambassade n'avait  
5 quasiment pas reçu de réponse.

6 Me DAVID : Vous rappelez-vous s'il  
7 a été question de la présence d'un observateur  
8 juridique canadien pendant le procès?

9 Mme CATTERALL : Je ne me souviens  
10 pas que nous ayons précisément parlé de  
11 représentation juridique, mais il a été question  
12 de l'accès de représentants de l'ambassade, si je  
13 ne me trompe pas.

14 Oui, je crois que cela a été  
15 demandé. Nous avons également demandé si sa  
16 famille pourrait être présente.

17 Me DAVID : Madame Catterall, il  
18 est environ 16 h 57 et je vais vous demander si  
19 vous désirez continuer un peu ou si vous préférez  
20 que nous ajournions tout de suite?

21 Mme CATTERALL : Il faut que je  
22 sois ailleurs à 18 heures et je préférerais que  
23 nous ajournions maintenant, si cela vous convient.

24 LE COMMISSAIRE : À quoi ressemble  
25 l'horaire de demain, Maître David? De combien de

1 temps aurez-vous besoin?

2 Me DAVID : Je dirais environ une  
3 heure, Monsieur le Commissaire.

4 LE COMMISSAIRE : De combien de  
5 temps aurez-vous besoin, Maître Waldman?

6 Me WALDMAN : Je ne pense pas avoir  
7 besoin de plus d'une heure.

8 LE COMMISSAIRE : Disons deux  
9 heures.

10 Maître McIsaac?

11 Me McISAAC : Sans doute une heure.

12 LE COMMISSAIRE : Cela fait trois  
13 heures.

14 D'après l'horaire de demain, je  
15 crois que nous pourrons commencer à 14 heures et  
16 que vous devrez quitter la salle à 17 heures?

17 Mme CATTERALL : Je devrais être de  
18 retour au Parlement pour voter à la fin de la  
19 journée.

20 LE COMMISSAIRE : Allons-nous y  
21 parvenir? Je suis en train de me demander si nous  
22 ne devons pas anticiper un peu tout de suite ou  
23 remettre cela à demain. Si nous n'avons pas fini  
24 demain, vous devrez revenir un autre jour.

25 Mme CATTERALL : Je veux aider la



1 Commission de toutes les façons possibles et je me  
2 mettrai à sa disposition.

3 LE COMMISSAIRE : Parfait. Je  
4 retiendrai que nous devrions pouvoir en terminer  
5 avec ces témoins, si nous collaborons, en trois  
6 heures.

7 Me DAVID : Parfait.

8 LE COMMISSAIRE : Cela étant, nous  
9 allons lever la séance. Nous allons reprendre  
10 demain à 9 heures Maître David?

11 Me DAVID : Exact.

12 LE REGISTRAIRE : Veuillez-vous  
13 lever. Please stand.

14 --- L'audience est ajournée à 17 h 00, pour  
15 reprendre le mercredi 1<sup>er</sup> juin 2005 à 9 h 00 /  
16 Whereupon the hearing adjourned at 5:00 p.m., to  
17 resume on Wednesday, June 1, 2005, at 9:00 a.m.

18

19

20

21

22

23

24

25

1  
2  
3  
4  
5  
6  
7  
8  
9  
10  
11  
12  
13  
14  
15  
16

-----

Lynda Johansson,  
C.S.R., R.P.R.